EXERCICE 1993 LES CHIFFRES

BNP

RAPPORT ANNUEL 1993

■

LES CHIFFRES

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 4

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE 7

COMPTES CONSOLIDES 16

COMPTES SOCIAUX 70

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 113

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'environnement économique a profondément influencé les activités et les résultats de la Banque Nationale de Paris en 1993. La conjoncture a été très contrastée de pays à pays. D'un côté, les nouveaux pays industrialisés d'Asie ont continué à connaître une croissance rapide, et la reprise s'est confirmée aux Etats-Unis et engagée en Grande - Bretagne. Mais de l'autre, le Japon et les pays de l'Europe continentale ont pour la plupart subi une stagnation, voire une réduction de leur production. La France a enregistré pour sa part une véritable récession et une forte montée du chômage, avec une baisse des investissements productifs, une faible progression de la consommation des ménages, une contraction des transactions immobilières : il en est résulté un tassement de la demande de crédit sans précédent depuis la guerre, et une multiplication des défaillances d'entreprises qui ont profondément affecté l'activité bancaire dans notre pays. En sens inverse, les activités financières ont été soutenues en France comme au niveau international. En effet, le mouvement de baisse des taux d'intérêt a encouragé les émissions sur les marchés financiers et suscité un attrait nouveau pour les placements boursiers ; en outre, la forte volatilité des cours de change et les mouvements de taux d'intérêt ont favorisé le développement des transactions dans les salles de marché.

■

Compte tenu de l'importance de sa clientèle, et notamment de sa place de première banque des entreprises, la BNP a été particulièrement affectée par cette conjoncture dans ses activités de banque de proximité en France. L'encours des crédits aux particuliers n'a progressé que de 0,9 % et celui des concours aux entreprises a diminué de 2,7 %. De ce fait, malgré une légère reprise de la progression des dépôts à vue, la valeur ajoutée sur capitaux a fléchi. Mais les efforts déployés par le réseau bancaire ont permis un développement très significatif des activités de prestation de services et de placement : les commissions ont de ce fait connu une progression remarquable, notamment en matière de gestion des moyens de paiement, de services télématiques, d'assurance-vie et d'OPCVM. En outre, les coûts de gestion ont été strictement contrôlés. Le résultat brut d'exploitation du réseau a ainsi été stabilisé. Malheureusement, la multiplication des défaillances d'entreprises a provoqué une forte augmentation des provisions pour risques spécifiques qui a profondément détérioré le résultat courant. De façon générale, une évolution similaire a concerné, à des degrés divers, les filiales d'exploitation spécialisées dans le crédit-bail, le crédit à la consommation ou l'immobilier, dont les résultats sont globalement en repli.

La compétence acquise par le groupe dans le domaine des marchés financiers lui a permis de tirer parti du regain d'activité sur les marchés d'obligations et d'actions. Première banque dans le domaine des montages obligataires, la BNP a dirigé le placement de l'emprunt d'Etat de 110 milliards de francs ; elle a conforté sa position de leader sur le marché des offres publiques de vente, d'achat ou d'échange et a été extrêmement active dans le domaine des privatisations. L'activité de trésorerie change des 26 salles de marché du groupe a bénéficié de la volatilité des marchés et de la tendance baissière des taux. Les activités de gestion institutionnelle ont enregistré une forte croissance, avec une progression importante des OPCVM obligataires et actions et des fonds d'assurance-vie dans un marché porteur, les équipes de la BNP s'étant à nouveau distinguées pour la qualité de leur gestion.

La contribution du réseau international aux résultats du groupe s'est accrue en 1993. Cette évolution est liée à la bonne performance enregistrée sur le continent américain, notamment par le groupe de New-York, et par la Bank of the West en Californie, ainsi qu'au redressement réalisé dans un certain nombre de pays européens. La contribution des implantations dans la zone Asie-Océanie reste essentielle, après plusieurs années de croissance exceptionnelle, tandis que nos activités dans la zone Afrique-Proche Orient ont subi les conséquences d'un environnement économique difficile.

L'année 1993 a surtout été pour la BNP l'année de la privatisation. La mobilisation de l'ensemble de l'entreprise pour cette opération historique a permis d'enregistrer un succès exceptionnel. La demande exprimée par les particuliers bénéficiaires de l'Offre Publique de Vente a excédé de cinq fois le nombre de titres proposés ; les investisseurs institutionnels, pour leur part, ont demandé quatorze fois plus de titres qu'il ne leur en était offert. Au total 2,8 millions de personnes, dont 1,6 million de clients de la banque et 92 % des salariés de la maison mère en France, sont devenues actionnaires de la BNP.

■

Les résultats enregistrés au niveau de l'exploitation courante ont été satisfaisants en 1993. Le produit net bancaire du groupe a progressé de 4,9 % pour atteindre 41.675 millions de francs tandis que les frais de gestion ont augmenté de 3,5 %. Le résultat brut d'exploitation après amortissements atteint 12.457 millions de francs, soit 8,5 % de plus qu'en 1992.

Le montant net des provisions pour engagements douteux a été porté à 10.808 millions de francs, en hausse de 43,8 % par rapport à 1992. Cet accroissement de charge de 3.290 millions de francs d'un exercice à l'autre s'explique pour partie par la progression des provisions pour risques spécifiques qui a été rendue nécessaire par la conjoncture en 1993, et pour partie par la reprise exceptionnelle de provisions au titre des risques souverains qui avait été effectuée en 1992.

La dotation nette aux provisions pour risques spécifiques a été augmentée de 16,7 %, pour atteindre 10.632 millions de francs. La charge s'est accrue de près de 30 %, et s'élève à 8.110 millions de francs pour la BNP et ses filiales en France, en raison des difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises et de la situation du marché immobilier. A l'inverse, l'amélioration de la qualité des risques a permis une réduction de 11 % de la dotation nette aux provisions du réseau international.

Au titre des risques souverains, une dotation de 176 millions de francs a été passée en 1993, alors qu'une reprise d'un montant de 1.590 millions de francs avait été réalisée en 1992. La cession d'un montant nominal de 6,6 milliards de francs de créances souveraines a permis de diminuer l'exposition globale du groupe, sans dégradation de la qualité du portefeuille résiduel, dans un contexte d'amélioration générale de la situation des pays débiteurs.

Après prise en compte de la charge liée aux éléments exceptionnels et divers et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net d'ensemble s'établit à 972 millions de francs, en baisse de 59,3 %. Le résultat net, part du groupe, atteint 1.018 millions de francs, en retrait de 53 % par rapport à 1992. Ce résultat intègre le bénéfice net social de la BNP SA qui s'établit à 57,7 millions de francs.

Au vu de ce résultat, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale, un dividende de 3 francs par action et certificat d'investissement, ce qui correspond à une rémunération de 4,50 francs, avoir fiscal compris. Cette rémunération est en retrait de 20 % seulement par rapport à 1992. Le montant total de la distribution, résultant de libérations de réserves et de la quote part distribuable du bénéfice de l'exercice s'élève à 552 millions de francs ; compte tenu de l'élargissement du capital, le montant total de la distribution correspondante est du même ordre de grandeur qu'en 1992. Les actionnaires pourront opter pour le paiement en actions de ce dividende.

■

L'année 1993 a été marquée par un renforcement significatif du bilan de l'entreprise.

Grâce à l'exercice, en quasi-totalité, des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement attribués en avril 1990 et en octobre 1993, des fonds propres ont été levés sur le marché pour 10,3 milliards de francs. Compte tenu de ces opérations, de l'affectation du résultat de l'exercice 1993 et du montant transféré dans le fonds pour risques bancaires généraux, les fonds propres part du groupe s'élèvent à 46,8 milliards de francs à la fin de 1993.

Un Fonds pour Risques Bancaires Généraux a été constitué au 30 juin 1993, conformément à la réglementation bancaire. A ce fonds ont été affectées des provisions pour risques généraux antérieurement constituées, des provisions pour risques souverains correspondant à des créances converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain, et une dotation d'un montant significatif, prélevée sur les réserves consolidées, qui a été enregistrée, par souci de prudence, afin de tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque. Ce Fonds est d'un montant total de 10,8 milliards de francs à fin 1993.

Le ratio de solvabilité du groupe BNP atteint 9,5 % au 31 décembre 1993, contre 8,7 % au 31 décembre 1992. Le noyau dur représente 5,6 % fin 1993, contre 5 % fin 1992.

Le Conseil propose l'adoption de huit résolutions par l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 26 mai 1994.

• La première résolution concerne l'approbation du bilan et le compte de résultats au 31 décembre 1993, après lecture du rapport des commissaires aux comptes.

• La deuxième résolution propose l'affectation du résultat de l'exercice 1993. Le bénéfice de la BNP SA, soit 57,664 millions de francs, le produit de la libération de 516,741 millions de francs de réserves diverses et de primes d'émission, le report à nouveau de 0,943 million de francs, représentent un total à répartir de 575,348 millions de francs. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 552,026 millions de francs.

Après dotation de la réserve légale pour un montant de 2,88 millions de francs, de la réserve pour investissement à hauteur de 19,208 millions et attribution d'une somme de 0,176 million de francs aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris, un montant de 1,058 millions de francs serait affecté au report à nouveau.

Il est proposé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividen-

de afférent aux actions dont il est propriétaire. Les actions nouvelles, objet de cette option, porteront jouissance à compter du 1er janvier 1994 et seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur. En cas d'option, la demande devra être effectuée pendant une période comprise entre le 1er et le 25 juillet 1994. A compter du 8 août 1994, le dividende sera payé uniquement en espèces.

• La troisième résolution propose aux actionnaires, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, d'approuver les conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966.

• Il est proposé aux actionnaires, par la quatrième résolution, d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'emprunts obligataires pour une durée de 5 ans, jusqu'à concurrence de 35 milliards de francs, en valeur nominale ou en contre-valeur en devises.

• Dans la cinquième résolution, il est proposé d'autoriser la BNP à opérer en Bourse sur ses propres titres, actions et certificats d'investissement, en vue de régulariser le marché, avec fixation d'un prix maximum d'achat de 400 francs par titre et d'un prix minimum de vente de 200 francs. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994.

• La sixième résolution propose l'inscription à un compte de réserves ou de report à nouveau des dividendes correspondant aux titres achetés dans le cadre de l'autorisation donnée dans la cinquième résolution.

• La nomination de la Société Salustro-Reydel, de la Société Guy Barbier et Autres membre de l'organisation mondiale Arthur Andersen et, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution, de la Société P.S. Audit membre de Price Waterhouse à titre de Commissaires aux comptes de la Banque Nationale de Paris, pour une durée de 6 ans fait l'objet de la septième résolution ; la huitième résolution propose la nomination de la Société Guérard-Viala, de M. Alain GROSMAN et, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution, de M. François CHEVREUX à titre de Commissaires aux comptes suppléants.

Les cinq dernières résolutions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

• Les neuvième et dixième résolutions proposent à l'assemblée de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission de valeurs mobilières diverses, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993.

• Dans la onzième résolution, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 de procéder à l'émission de valeurs mobilières même en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la Société.

• La douzième résolution propose de modifier l'article 18 des statuts, afin d'autoriser la nomination de plus de deux Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

• La treizième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales.

I. EVOLUTION DU BILAN CONSOLIDE

En milliards de francs, au 31 décembre	1993 Montant	1993 Structure %	1992 Montant	1992 Structure %	Evolution %
Opérations interbancaires	459,7	31,1	524,6	34,6	- 12,4
Opérations avec la clientèle	761,2	51,6	765,9	50,5	- 0,6
Opérations sur titres	132,0	8,9	121,4	8,0	8,7
Autres opérations	106,2	7,2	86,0	5,7	23,6
Actifs immobilisés	17,4	1,2	17,9	1,2	- 2,9
TOTAL ACTIF	**1 476,5**	**100**	**1 515,8**	**100**	**- 2,6**
Opérations interbancaires	467,6	31,7	469,4	31,0	- 0,4
Dépôts de la clientèle (*)	714,0	48,4	778,7	51,3	- 8,3
Autres opérations	125,3	8,5	110,8	7,3	13,0
Emprunts obligataires	73,9	5,0	72,3	4,8	2,3
Dettes subordonnées et titres assimilés	36,0	2,4	33,3	2,2	8,2
Fonds propres et FRBG	59,7	4,0	51,3	3,4	16,4
TOTAL PASSIF	**1 476,5**	**100**	**1 515,8**	**100**	**- 2,6**

(*) Y compris bons de caisse et titres de créances négociables.

La présentation des comptes de l'exercice 1993 a été établie conformément aux nouvelles règles françaises qui découlent de la transposition de la Directive européenne sur les comptes annuels et les comptes consolidés. La référence des comptes de l'exercice 1992 a été retraitée afin de rendre les agrégats comptables comparables d'un exercice à l'autre. L'impact de ces changements de présentation sur les principaux soldes de l'exercice 1992 est présenté dans les notes annexes n° 38 et n° 39.

L'activité du groupe BNP s'est exercée en 1993 dans un environnement économique dégradé en France, en Europe continentale et au Japon, plus favorable au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et surtout dans les nouveaux pays industriels d'Asie. Dans ce contexte, le total du bilan consolidé s'est élevé à 1.476 milliards de francs, en baisse de 2,6 % par rapport à la fin de 1992. Exprimé en dollars, le total du bilan diminue de 9,0 %, à 250 milliards de dollars, la hausse de cette monnaie par rapport au franc ayant été de 7,1 % du 31 décembre 1992 au 31 décembre 1993.

Les principales évolutions sont les suivantes :
- une diminution des emplois interbancaires, sous l'effet d'une politique sélective et axée sur la rentabilité et une légère progression des opérations sur titres ;
- une quasi-stabilité des opérations avec la clientèle à l'actif et une baisse des dépôts au passif, mouvement imputable à la diminution des certificats de dépôt libellés en devises ;
- un renforcement des ressources à long terme et permanentes.

PRETS BRUTS A LA CLIENTELE

En milliards de francs, au 31 décembre	1993	1992	%
BNP Métropole	480,6	488,4	- 1,6
Filiales	72,4	85,9	-15,7
Total France	553,0	574,3	- 3,7
Total Etranger	246,9	225,2	9,7
TOTAL GROUPE	**799,9**	**799,5**	**0,1**

L'encours des prêts bruts à la clientèle du groupe BNP a atteint 800 milliards de francs, soit un niveau identique à celui du 31 décembre 1992. Plus de 69 % des prêts ont été consentis en France, par la BNP et ses filiales, représentant un encours de 553 milliards de francs en 1993, en baisse de 3,7 % par rapport à 1992.
S'agissant de la *maison mère en France*, l'encours moyen des crédits en francs, 402 milliards de francs, a diminué de 1,4 %, dans un contexte de récession puis de stagnation économique.
L'encours moyen des crédits à l'habitat, 125 milliards de francs, et celui des crédits à la consommation, 22 milliards de francs, sont restés pratiquement stables, marquant ainsi une progression limitée à environ 1 % des crédits aux particuliers.
L'encours moyen des crédits aux entreprises a baissé de 2,7 %. Cette variation est due aux crédits de fonctionnement qui, affectés par l'évolution des chiffres d'affaires des entreprises et par leur effort de désendettement, ont diminué de 4 % pour atteindre 129 milliards de francs et aux crédits à l'exportation en recul de 7,3 %. En revanche, les cré-

dits d'équipement ont enregistré une légère progression de 0,6 %, avec un encours de 96 milliards de francs.
Compte tenu de ces évolutions, la part des crédits aux entreprises dans le total des crédits a légèrement fléchi pour atteindre 63,4 %, contre 64,3 % en 1992.
L'encours des crédits consentis par les *filiales métropolitaines* a diminué de date à date de 15,7 %, pour revenir à 72 milliards de francs au 31 décembre 1993, évolution notamment liée au recentrage des activités de la B.A.I.I. désormais spécialisée dans la gestion de fortune.
Au cours de l'exercice 1993, les activités du *réseau international* se sont inscrites dans un environnement économique contrasté : récession dans la plupart des pays d'Europe, à l'exception notoire de la Grande-Bretagne, et stagnation au Japon, reprise économique en Amérique du Nord, taux de croissance élevés dans la plupart des autres pays de la région Asie-Océanie. Dans ce contexte et compte tenu de la variation des cours de change, la contre valeur en francs des prêts bruts a progressé de 9,7 % pour atteindre 247 milliards de francs au 31 décembre 1993.

DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliards de francs, au 31 décembre	1993	1992	%
A vue	165,3	162,0	2,0
D'épargne	130,4	120,8	7,9
A terme	215,0	231,8	- 7,3
Bons de caisse	19,2	21,5	- 10,6
Titres de créances négociables	183,8	242,3	- 24,1
Autres dettes représentées par un titre	0,3	0,3	-
TOTAL GROUPE	**714,0**	**778,7**	**- 8,3**

Les dépôts de la clientèle, y compris les bons de caisse et les titres de créances négociables émis par le groupe, se sont élevés à 714 milliards de francs, en baisse de 8,3 %.
L'encours moyen des dépôts en francs collectés par la *maison mère en France* auprès de la clientèle a progressé de 3,6 %, pour atteindre 371 milliards de francs. Les dépôts à vue, avec près de 110 milliards de francs, se sont accrus de 0,8 %, ce qui contraste favorablement avec la baisse constatée au cours des deux années précédentes. Les dépôts à condition réglementée, 94 milliards de francs, ont augmenté de 2 % en raison principalement de la croissance observée pour les comptes et plans d'épargne logement. Les Plans d'Epargne Populaire (PEP) bancaires, 10 milliards de francs, ont progressé de 2,3 milliards de francs. Les dépôts à condition de marché, 57 milliards de francs, ont baissé de 8,7 %. L'encours des certificats de dépôt, 100 milliards de francs, s'est accru de 15,5 %.
Le *réseau international* a collecté 37,5 % des ressources de la clientèle du groupe, soit 268 milliards de francs au 31 décembre 1993, dont 55 milliards de francs de titres de créances négociables placés auprès d'établissements de crédit ou d'investisseurs institutionnels.

Outre les dépôts collectés auprès de la clientèle, le groupe gère d'importants actifs qui ne sont pas inscrits au bilan. Les encours gérés en O.P.C.V.M. ont progressé de 13,6 % pour atteindre 231 milliards de francs, dont 226 milliards en France, du fait d'un développement très significatif des O.P.C.V.M. non monétaires dont l'encours a atteint 106 milliards de francs, en progression de 50,4 % ; l'encours des O.P.C.V.M. monétaires, avec 120 milliards de francs, a en revanche enregistré une baisse de 9,8 %. Dans le domaine de l'assurance-vie, les encours gérés par Natio Vie se sont élevés à 51 milliards de francs en 1993, soit une hausse de 34,4 %. Les actifs gérés sous mandat ont représenté 108 milliards de francs en 1993, soit une progression de 29,2 %, dont plus de la moitié en France.

RESSOURCES A LONG TERME ET PERMANENTES

Au cours de l'exercice 1993, 13,2 milliards de francs d'emprunts obligataires et subordonnés en francs et en devises ont été émis par le groupe BNP portant ainsi l'encours des emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à terme et perpétuels à 109,9 milliards de francs au 31 décembre 1993.
L'ensemble formé par les fonds propres et le fonds pour risques bancaires généraux atteint 59,7 milliards de francs, en progression de 16,4 % par rapport au 31 décembre 1992.

2. GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES

RISQUES DE CREDIT

La capacité du groupe BNP à faire face à des sinistres éventuels est assurée par la grande division de ses risques, par la politique suivie en matière de provisionnement et par l'importance des fonds propres.

Division des risques

Une très large division des risques assure tout d'abord au groupe BNP la sécurité de ses engagements vis-à-vis de la défaillance d'un bénéficiaire, d'un secteur économique ou d'un pays.
Le groupe BNP satisfait d'ores et déjà aux nouvelles règles prudentielles de division des risques selon lesquelles aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres. Ces règles ne doivent entrer en vigueur que le 1er janvier 1999.
L'analyse de la destination géographique des engagements du groupe met en évidence la bonne division des risques :
- la quasi-totalité des pays sur lesquels le risque du groupe excède 0,5 % du total des risques appartient à l'O.C.D.E. et est, en outre, de signature incontestée ;
- près de 90 % des risques globaux du groupe - bilan et hors-bilan - et des prêts à la clientèle concernent la France, les autres pays de l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et le Japon ;
- le risque de non-transfert est très concentré sur l'Europe de l'Ouest (50,9 %), l'Asie-Océanie (23 %) et l'Amérique du Nord (12 %) ; il est principalement constitué par des engagements sur des établissements bancaires de premier plan dont le siège social est situé dans un pays de l'O.C.D.E.

Aucun secteur économique ne représente un facteur de vulnérabilité significative pour la Banque en France.

Crédits de la BNP Métropole par secteur d'activité (*)	%
Services marchands rendus aux entreprises (**)	29,9
Industries manufacturières (**)	20,9
Non résidents	18,7
Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	13,3
Administration publique, éducation et santé	5,2
Transport et télécommunications	2,4
Activités financières	2,3
Construction	2,1
Hôtels et restaurants	1,5
Production et distribution d'énergie	1,3
Industries agricoles et alimentaires	0,8
Divers	1,6
TOTAL	**100,0**

(*) Montants déclarés à la Banque de France des encours supérieurs à 700 milliers de francs, accordés à des sociétés ou à des entrepreneurs individuels, soit 288 milliards de francs.
(**) Ces rubriques regroupent un grand nombre de secteurs.

Couverture des risques

Une politique prudente de provisions a été conduite en 1993 comme au cours des exercices précédents. L'ensemble des provisions pour créances douteuses atteint 55,1 milliards de francs au 31 décembre 1993.
Ce montant comprend :
- 37 milliards de francs pour les risques spécifiques, en augmentation de 27,6 % ;
Cette augmentation est principalement liée à l'effort réalisé pour couvrir les défaillances de petites et moyennes entreprises en France, dont le nombre s'est accru en raison de la situation économique d'ensemble.
Les concours aux professionnels de l'immobilier ayant fait l'objet d'une provision sont couverts à hauteur de 44 %. Les concours aux professionnels en France et à l'étranger ne représentent au total que 4 % des prêts bruts à la clientèle. L'évolution récente observée dans les pays anglo-saxons a été favorable. En France, la situation s'est stabilisée dans l'immobilier d'habitation, mais a continué à se détériorer pour l'immobilier de bureaux, ce qui explique le montant des provisions constituées à ce titre.
- 18,1 milliards de francs pour les risques souverains dont le taux de couverture ressort à 55 % à la fin de 1993. L'amélioration globale de la situation de la plupart des débiteurs souverains s'est traduite en 1993 par une progression marquée des cours sur le marché secondaire des créances et titres souverains. Une politique de cession a été mise en oeuvre afin de profiter de cette consolidation du marché pour alléger le portefeuille. La cession de 6,6 milliards de francs de nominal de créances souveraines a réduit l'exposition globale du groupe.

A la fin de 1993, l'encours des provisions pour créances douteuses représente 6,9 % des prêts bruts à la clientèle.

REPARTITION DES RISQUES CONSOLIDES

	RISQUE GLOBAL 1993	RISQUE GLOBAL 1992	RISQUE CLIENTELE (*) 1993	RISQUE CLIENTELE (*) 1992
Répartition en MMF				
FRANCE (risque local)	1 027,1	1 029,3	572,4	558,9
ETRANGER				
Risque de non-transfert	430,4	457,5	86,5	80,6
Risque local	384,8	403,7	169,5	188,7
TOTAL GROUPE	**1 842,3**	**1 890,5**	**828,4**	**828,2**
Répartition en %				
FRANCE	55,7	54,4	69,1	67,5
ETRANGER	44,3	45,6	30,9	32,5
EUROPE DE L'OUEST	**18,5**	**20,7**	**10,1**	**11,0**
dont :				
Grande-Bretagne	5,7	8,0	2,3	3,6
UEBL	2,1	2,7	1,8	1,2
Italie	2,5	2,1	0,7	0,9
Espagne	1,5	1,5	1,4	0,8
Allemagne	1,6	1,3	0,9	0,6
Pays-Bas	1,4	1,1	0,7	0,4
Suisse	1,9	1,6	0,8	1,6
EUROPE DE L'EST	**0,4**	**0,4**	**0,6**	**0,8**
AMERIQUE DU NORD	**10,9**	**10,3**	**7,5**	**7,3**
dont :				
Etats-Unis	9,9	9,3	6,5	6,3
Canada	1,0	1,0	1,0	1,0
AMERIQUE LATINE	**1,7**	**1,9**	**2,7**	**2,8**
AFRIQUE	**0,5**	**0,4**	**0,9**	**0,6**
ASIE-OCÉANIE	**11,1**	**10,6**	**7,6**	**8,6**
dont :				
Japon	4,9	4,0	2,1	2,4
Hong Kong	1,9	1,9	2,4	2,1
Australie	1,8	1,6	1,1	0,9
Singapour	0,8	1,6	0,5	1,8
PROCHE-ORIENT	**1,2**	**1,3**	**1,5**	**1,4**

(*) Y compris les crédits financiers.

RISQUES DE MARCHE

La gestion de l'exposition de la BNP aux risques de marché repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle de ces risques qui couvre à la fois la maison mère en France, les filiales métropolitaines et les succursales et filiales du réseau international.

En ce qui concerne les positions de trading, des limites strictes sont imposées à chaque centre de gestion et à l'intérieur de chaque centre, par opérateur, voire par livre.

Ces limites sont exprimées en risques de pertes notionnelles selon une méthode fondée sur l'observation des écarts de prix pouvant se produire pendant la durée de maintien des positions.

Des obligations de compte-rendu de pertes à partir d'un seuil très inférieur aux limites viennent compléter ce dispositif et permettent une action rapide.

En ce qui concerne les positions globales de taux, de liquidité et de change, le Comité de gestion actif-passif propose à la Direction Générale les orientations à prendre et en assure le suivi. L'importance attachée à une bonne gestion du bilan a amené à créer, début 1994, une Direction de la Gestion Actif-Passif chargée de regrouper l'ensemble des moyens nécessaires à cette activité, et de perfectionner les instruments d'information, d'analyse et de décision.

GESTION DE LA LIQUIDITE

Toutes monnaies confondues, les dépôts de la clientèle représentent 94 % du total des prêts à la clientèle nets de provisions. Le solde entre les ressources collectées par le groupe auprès de la clientèle et les prêts qui sont consentis à celle-ci est très largement couvert par l'excédent des fonds propres sur les actifs immobilisés et par les emprunts obligataires.

Cet équilibre d'ensemble est conforté par la grande stabilité des ressources. L'ensemble des dépôts à vue, d'épargne et à terme de la BNP en France provient d'un peu plus de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises.

La collecte des ressources interbancaires est réalisée auprès de nombreux établissements. Le marché obligataire fournit un complément important de ressources. Conformément à sa politique traditionnelle d'adossement et de limitation de la transformation, la BNP a procédé à d'importantes émissions d'obligations et titres assimilés (13,2 milliards de francs en 1993, dont 4,2 milliards en devises).

La BNP dispose, en outre, de larges sources potentielles de liquidité, sous la forme d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'Etat et titres à revenu fixe ou variable. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaire et financier dans de très bonnes conditions.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

L'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux.

La position de taux résultant des opérations libellées en devises est de faible ampleur. Les variations de taux jouent en effet de façon parallèle sur les emplois et les ressources, pour l'essentiel indexés sur les mêmes taux directeurs. Pour éliminer le risque de taux, lorsqu'elles sont à taux fixe, les émissions obligataires en devises font, en général, l'objet d'opérations de swap.

La position de taux née des opérations en francs du réseau métropolitain revêt, en revanche, un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme aux entreprises et aux particuliers. L'objectif est de maintenir une position résiduelle de taux limitée grâce à une politique d'adossement des emplois et des ressources.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La position opérationnelle de change est maintenue dans des limites strictes. Son montant global est faible au regard des résultats et des fonds propres du groupe.

Dans le cas d'une variation du cours du franc français de 5 % contre toute devise, l'impact sur les résultats de la BNP S.A. serait de l'ordre de 150 millions de francs.

RISQUE LIE A LA VARIATION DES COURS BOURSIERS

Au 31 décembre 1993, la valeur nette comptable des titres à revenu variable cotés détenus dans les portefeuilles de titres de transaction et de placement, ainsi que celle des titres cotés classés en activité de portefeuille et en titres de participation, ressortait à 18,7 milliards de francs. Le montant des plus-values latentes, calculé sur la base des cours au 31 décembre 1993, atteint 2,8 milliards de francs. Ce montant, même si toutes les lignes de titres ne sont pas concernées, constitue un amortisseur en cas de baisse des cours boursiers.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITE

Après répartition, les fonds propres part du groupe représentent 46,8 milliards de francs, contre 43,7 milliards au 31 décembre 1992. Ce renforcement est la résultante de deux mouvements de sens inverse : d'un côté, de l'exercice en quasi-totalité des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en avril 1990 et en octobre 1993 et la mise en réserve d'une partie des résultats de l'exercice ; d'un autre côté, du prélèvement opéré sur les réserves à l'occasion de la constitution du fonds pour risques bancaires généraux. Y compris les intérêts minoritaires, les fonds propres du groupe s'élèvent à 48,9 milliards de francs.

En application de la réglementation bancaire, la BNP a constitué au 30 juin 1993 un "Fonds pour risques bancaires généraux". Au 31 décembre 1993, son montant est de 10,8 milliards de francs. Dans ce fonds, ont été affectées la fraction non destinée à couvrir des risques spécifiques identifiés des provisions pour risques généraux antérieurement incluses dans les comptes de régularisation passif du bilan, les provisions précédemment constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain, et une dotation d'un montant significatif qui a été enregistrée, par souci de prudence, afin de tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la Banque ; prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs, cette dotation a été prélevée sur les réserves consolidées.

En outre, 36 milliards de francs de dettes subordonnées, dont 2,3 milliards de francs de titres participatifs et 3,9 milliards de francs de titres à durée indéterminée viennent conforter la solvabilité du groupe.

Le ratio de solvabilité du groupe BNP a été renforcé en 1993 : il ressort à 9,5 % au 31 décembre 1993, contre 8,7 % au 31 décembre 1992. Le noyau dur représente 5,6 % à la fin de 1993, contre 5 % à la fin de 1992.

3. EVOLUTION DES RESULTATS CONSOLIDES

En millions de francs	1993	1992	%
PRODUIT NET BANCAIRE	**41 675**	**39 714**	**4,9**
dont commissions et divers	12 674	11 245	12,7
FRAIS DE GESTION	**(29 218)**	**(28 234)**	**3,5**
Charges de personnel	(17 946)	(17 348)	3,4
Autres frais administratifs	(8 964)	(8 726)	2,7
Amortissements et provisions sur immobilisations	(2 308)	(2 160)	6,9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**12 457**	**11 480**	**8,5**
Provisions pour engagements douteux	(10 808)	(7 518)	43,8
Eléments exceptionnels et divers	(511)	(547)	- 6,6
Impôt sur les sociétés	(580)	(1 145)	- 49,3
Résultat des sociétés mises en équivalence	619	473	30,9
Amortissement des écarts d'acquisition	(205)	(356)	- 42,4
RESULTAT NET D'ENSEMBLE	**972**	**2 387**	**- 59,3**
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	**1 018**	**2 168**	**- 53,0**

Les résultats du groupe BNP ont été affectés, en 1993, par la récession économique enregistrée en France. Le fléchissement de la demande de crédit et surtout l'accroissement du nombre de défaillances des entreprises ont pesé fortement sur le résultat net du fait de l'importance de la part de marché en France de la BNP dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Le résultat brut d'exploitation a augmenté de 8,5 % par rapport à 1992, pour ressortir à 12 457 millions de francs. Cette évolution est liée au développement continu des commissions, aux bonnes performances des salles de marché du groupe dans un contexte de forte volatilité des taux et des changes et de croissance des opérations de couverture émanant de la clientèle ainsi qu'à la maîtrise des frais de gestion.

Les diverses modifications du périmètre de consolidation opérées en 1993 n'ont pas eu d'incidence majeure sur la comparaison d'un exercice à l'autre, puisque, à périmètre identique, le résultat d'exploitation a progressé de 8,6 %.

Les provisions pour engagements douteux, ont été accrues de 43,8 %, pour atteindre 10 808 millions de francs. L'augmentation de près de 3,3 milliards de francs de la charge d'un exercice à l'autre provient de l'effort consenti en 1993 pour la couverture des risques spécifiques et de l'importante reprise qui avait été réalisée en 1992 au titre des risques souverains.

Le résultat net, part du groupe, a baissé de 53 % par rapport à 1992 et s'élève à 1 018 millions de francs.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 41 675 millions de francs, en hausse de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent.

La progression limitée du net des intérêts est imputable pour une large part aux gains importants réalisés sur les opérations financières grâce aux performances des salles de marché qui ont su tirer profit de la forte activité des marchés de taux d'intérêt et de change qui a marqué toute l'année. Cette progression a permis de compenser une évolution peu favorable de l'activité d'intermédiation liée à l'atonie de la demande de crédit.

Le montant des commissions et produits divers a progressé de 12,7 %, pour atteindre 12 674 millions de francs (cf. note annexe aux comptes consolidés n° 31). Cette hausse s'explique principalement par le développement des commissions financières entraîné par l'évolution favorable qu'a connu le marché des actions en 1993, du fait d'une progression importante des émissions d'actions, d'un regain d'activité au niveau des introductions en Bourse et de la première vague de privatisations. Cette situation a permis à la BNP de tirer profit de sa position prépondérante parmi les grandes banques dans le secteur des opérations financières. Les commissions liées aux placements des produits d'assurance-vie ont aussi fortement progressé, passant de 253 millions de francs en 1992 à 417 millions de francs. Au total, la part des commissions et assimilés dans le produit net bancaire s'est accrue de près de deux points, pour ressortir à 30,4 %, contre 28,3 % en 1992.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion du groupe BNP atteignent 29 218 millions de francs, soit une augmentation de 3,5 % (à périmètre identique, cet accroissement est de 3,7 %) ; les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

• Les charges de personnel, qui incluent désormais la participation des salariés, ont progressé de 3,4 % ; la hausse a été plus marquée dans le réseau international, la progression étant restée limitée à 2,6 % en France. Les effectifs du groupe ont diminué de 1,9 % ; ceux de la maison mère en France ont baissé de 952 personnes, soit de 2,3 %.

• Les autres frais administratifs progressent de 2,7 % malgré une stabilisation en France, du fait de leur progression à l'étranger.

• Les amortissements et provisions sur immobilisations augmentent de 6,9 %. Cette progression est plus sensible en BNP métropole sous l'effet des importants investissements informatiques engagés avant 1993.

En raison de ces évolutions, le coefficient d'exploitation - rapport des frais de gestion au produit net bancaire - atteint 70,1 % en 1993, contre 71,1 % en 1992.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

CONTRIBUTION DES RESEAUX AU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DU GROUPE

En millions de francs	Métropole BNP	Métropole Filiales	Hors Métropole	Groupe Total *	Groupe 93/92 en %
PRODUIT NET BANCAIRE	**27 522**	**3 277**	**10 898**	**41 675**	**4,9**
Frais de personnel	(13 500)	(948)	(3 498)	(17 946)	3,4
Autres frais administratifs	(5 813)	(638)	(2 606)	(8 964)	2,7
Amortissements et provisions sur immobilisations	(1 742)	(104)	(391)	(2 308)	6,9
FRAIS DE GESTION	**(21 055)**	**(1 690)**	**(6 495)**	**(29 218)**	**3,5**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**6 467**	**1 587**	**4 403**	**12 457**	**8,5**

(*) Après annulation des comptes réciproques.

La progression de 8,5 % du résultat brut d'exploitation provient :

• d'une augmentation de 5,9 % pour la BNP métropole, dont la part atteint 52 % du résultat brut d'exploitation du groupe ;

• d'une diminution de 4,3 % pour les filiales métropolitaines, dont la contribution ressort à 13 % ;

Cette baisse reflète principalement l'évolution enregistrée par le groupe BNP Bail dans un marché difficile et le recul enregistré par le groupe Banexi en raison de la réduction programmée et continue de ses activités immobilières. En revanche, l'évolution a été favorable pour d'autres importantes filiales. Le groupe du Crédit Universel a amélioré ses marges ; la B.A.I.I., désormais recentrée sur l'activité de gestion de patrimoine a enregistré un fort développement de ses commissions ; la Compagnie d'Investissement de Paris a réalisé des plus-values de cessions de titres de placement en hausse.

• d'une croissance de 18,6 % pour le réseau international et de 17,1 % à cours de change constant. Le réseau international contribue pour 35 % au résultat brut d'exploitation.

REPARTITION DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DU RESEAU INTERNATIONAL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

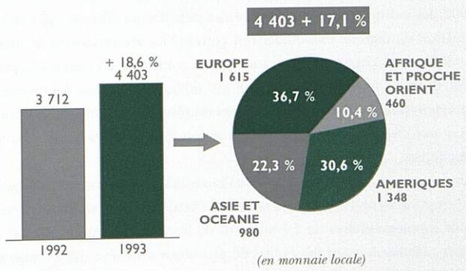

(en millions de francs)

L'analyse par zone géographique, en monnaie locale, met en évidence une progression, plus ou moins forte, du résultat brut d'exploitation de l'ensemble des zones :

• en Europe, la hausse atteint 30,6 % sous l'effet du redressement d'un certain nombre d'entités, notamment en Irlande et en Suisse et de BNP Mortgages, ainsi que d'une évolution généralement satisfaisante de la plupart des entités en raison notamment d'une meilleure maîtrise des frais de gestion,

• dans la zone Amériques, la progression est de 22 %. L'amélioration des marges commerciales, le développement des commissions et les activités de marché ont contribué aux performances réalisées par le groupe de New York et, en Californie, par la Bank of the West,

• en Asie-Océanie, l'augmentation de 1,1 % intervient après plusieurs années de croissance exceptionnelle qui ont permis de porter la contribution relative de cette zone à plus du cinquième du total du résultat d'exploitation dégagé par le réseau international,

• la zone Afrique et Proche-Orient affiche une progression de 2,7 % dans un contexte économique généralement difficile.

CHARGE NETTE DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX

En millions de francs	1993	1992	%
Risques spécifiques	10 632	9 108	16,7
Risques pays	176	(1 590)	n s
TOTAL GROUPE	**10 808**	**7 518**	**43,8**

Le montant de la charge nette des provisions pour engagements douteux a été porté à 10.808 millions de francs au titre de l'exercice 1993, soit une augmentation de 43,8 % par rapport à 1992. Cet accroissement de 3.290 millions de francs s'explique par la progression des dotations pour risques spécifiques en 1993, et par la reprise de provisions au titre des risques souverains effectuée en 1992.

• La dotation nette aux provisions pour risques spécifiques augmente de 1.524 millions de francs, soit de 16,7 %. La charge s'élève à 10.632 millions de francs, soit 1,33 % des prêts bruts à la clientèle, après 1,14 % en 1992. La multiplication du nombre des défaillances d'entreprises et la situation du marché immobilier ont entraîné un accroissement de près de 30 % de la charge de provisionnement constituée en métropole par la BNP et ses filiales ; elle atteint 8.110 millions de francs. A l'inverse, l'amélioration de la qualité des risques du réseau international s'est traduite par une baisse de 11,1 % de la charge de provisions pour risques spécifiques.

Les risques sur les professionnels de l'immobilier, en France et à l'étranger, représentent 4% des prêts bruts à la clientèle. Un montant de provisions supplémentaires de 2,4 milliards de francs a été réalisé en 1993 ; les engagements ayant fait l'objet de provisions sont couverts à hauteur de 44 %.

• Une dotation aux provisions pour risques pays de 176 millions de francs a été constituée en 1993, alors qu'en 1992 une reprise d'un montant exceptionnel de 1.590 millions de francs avait été réalisée. D'une année sur l'autre, le mouvement constaté sur ces dotations a atteint 1.766 millions de francs. Le taux de couverture des risques pays dont le remboursement du principal n'est pas garanti par le nantissement de bons émis par les Trésors français et américain s'élève à 55 % au 31 décembre 1993. Un important programme de cessions de créances souveraines, portant sur 6,6 milliards de francs, a permis de réduire l'exposition globale sans dégrader la qualité du portefeuille résiduel. Cette politique de cession s'est inscrite dans un environnement général de progression des cours de la dette souveraine sur le marché secondaire.

RESULTAT NET CONSOLIDE

• L'ensemble des éléments exceptionnels et divers (1) constitue une charge nette de 511 millions de francs, en léger retrait par rapport au montant de 547 millions enregistré à ce titre en 1992.

La charge nette liée aux éléments exceptionnels a baissé, pour revenir à 23 millions de francs contre 481 millions en 1992 ; cette diminution provient notamment de l'allégement d'un exercice à l'autre de l'effort réalisé au titre de la B.A.I.I. et de ses filiales. En sens inverse, la charge nette liée aux éléments divers s'est accrue, pour atteindre 488 millions de francs, contre 242 millions de francs en 1992 ; cette évolution est liée à celle du solde des résultats sur cessions et des provisions sur immobilisations financières et à l'absence, contrairement à 1992, de reprise de fonds pour risques bancaires généraux.

• La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'est établie à 580 millions de francs, contre 1 145 millions en 1992. Le niveau et l'évolution de la charge d'impôt par rapport au résultat avant impôt dégagé par le groupe sont influencés par l'impossibilité de compenser sur le plan fiscal les pertes et les profits réalisés par l'ensemble des entités du groupe au niveau mondial.

• La contribution au résultat net des sociétés mises en équivalence a été de 619 millions de francs en 1993, contre 473 millions l'exercice précédent. Cette augmentation globale des résultats est le reflet de l'amélioration des résultats de la plupart des sociétés concernées, les filiales spécialisées dans le domaine de l'immobilier continuant toutefois de subir l'évolution défavorable de ce marché.

• La charge liée à l'amortissement des écarts d'acquisition a baissé à 205 millions de francs, contre 356 millions de francs pour 1992, exercice au cours duquel des amortissements exceptionnels avaient été effectués.

• Au total, le résultat net d'ensemble du groupe BNP a atteint 972 millions de francs, après 2.387 millions en 1992, soit une baisse de 59,3 %. Le résultat net part du groupe s'est élevé à 1.018 millions de francs, en diminution de 53 %.

(1) Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières et provisions pour risques bancaires généraux et risques divers.

COMPTES CONSOLIDES

Bilan 16

Compte de résultats 18

Comptes en écus 20

Tableau de financement 22

Evolution des fonds propres 23

Notes annexes 25

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 65

ORGANIGRAMME 66

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

Notes	En milliers de francs, au 31 décembre	1993	1992
3,6	**OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES**	**459 653 957**	**524 589 177**
	Caisse, banques centrales, CCP	7 811 266	6 766 754
7	Effets publics et valeurs assimilées	22 788 958	36 779 210
	Créances sur les établissements de crédit	429 053 733	481 043 213
4,6	**OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**	**761 177 089**	**765 933 705**
	Créances sur la clientèle	711 660 355	714 054 165
	Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	49 516 734	51 879 540
7,6	**OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE**	**91 428 993**	**85 728 917**
7	**ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE**	**11 326 972**	**7 320 171**
8	**TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES NON CONSOLIDEES**	**15 410 817**	**14 317 749**
10	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 874 599	5 497 793
10	Participations et parts dans les entreprises liées	10 536 218	8 819 956
9,10	**PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE**	**13 837 134**	**14 031 287**
	Financières	940 551	1 128 173
	Non financières	12 896 583	12 903 114
11	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**	**17 416 141**	**17 940 676**
12	**COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS**	**105 987 005**	**85 604 106**
13	**ECARTS D'ACQUISITION**	**245 954**	**366 479**
	TOTAL DE L'ACTIF	**1 476 484 062**	**1 515 832 267**
	HORS-BILAN		
22	Engagements de financement donnés	258 795 149	213 907 381
23	Engagements de garantie donnés	130 049 961	168 062 605
24	Engagements sur titres	16 656 804	15 588 565
25	Contrats d'échange de taux d'intérêt	1 473 791 058	1 224 663 902
25	Autres opérations sur instruments financiers à terme	1 117 882 641	739 317 858
	Devises à recevoir	1 777 852 433	1 602 831 298

PASSIF

Notes	En milliers de francs, au 31 décembre	1993 Avant affectation du résultat	1992 Avant affectation du résultat	1993 Après affectation du résultat	1992 Après affectation du résultat
14	**OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES**	**461 605 534**	**459 764 130**	**461 605 534**	**459 764 130**
	Banques centrales, CCP	8 375 857	6 089 926	8 375 857	6 089 926
	Dettes envers les établissements de crédit	453 229 677	453 674 204	453 229 677	453 674 204
15	**COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**	**510 611 962**	**514 624 463**	**510 611 962**	**514 624 463**
	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**283 236 052**	**345 907 365**	**283 236 052**	**345 907 365**
15	Bons de caisse	19 238 656	21 516 444	19 238 656	21 516 444
14	Titres du marché interbancaire	5 968 874	9 617 257	5 968 874	9 617 257
15	Titres de créances négociables	183 817 041	242 226 844	183 817 041	242 226 844
16	Emprunts obligataires	73 896 084	72 261 620	73 896 084	72 261 620
	Autres dettes représentées par un titre	315 397	285 200	315 397	285 200
17	**COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS**	**114 894 959**	**101 359 235**	**115 496 309**	**102 019 558**
18	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**9 784 823**	**8 947 968**	**9 784 823**	**8 947 968**
19	**DETTES SUBORDONNEES**	**36 000 639**	**33 284 869**	**36 000 639**	**33 284 869**
20	**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**10 760 587**	**-**	**10 760 587**	**-**
21	**FONDS PROPRES**	**48 617 562**	**49 557 370**	**48 988 156**	**51 283 914**
	Capital souscrit	4 529 475	3 501 602	4 529 475	3 501 602
	Primes d'émission	16 210 500	10 883 786	15 694 914	10 883 786
	Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence	27 877 587	35 171 982	28 763 767	36 898 526
	- Part du groupe	25 627 057	27 685 201	26 608 889	29 328 884
	- Part des intérêts minoritaires .	2 250 530	7 486 781	2 154 878	7 569 642
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**971 944**	**2 386 867**		
	Part du groupe	1 018 272	2 167 982		
	Part des intérêts minoritaires	< 46 328 >	218 885		
	TOTAL DU PASSIF	**1 476 484 062**	**1 515 832 267**	**1 476 484 062**	**1 515 832 267**
	HORS BILAN				
22	Engagements de financement reçus	7 307 171	3 695 088		
23	Engagements de garantie reçus	101 474 069	84 007 544		
24	Engagements sur titres	12 861 810	13 281 613		
	Devises à livrer	1 781 232 129	1 597 386 501		

* L'affectation du résultat a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis aux assemblées générales de la BNP et des filiales consolidées.

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

Débit 1993	Débit 1992	En milliers de francs	Crédit 1993	Crédit 1992
102 891 356	111 363 311		130 388 279	139 837 622
41 998 215	46 663 122		42 709 370	46 902 053
21 930 838	25 831 615		63 129 955	67 556 793
10 996 738	11 373 342		15 863 483	16 723 680
27 965 565	27 495 232			
-	-		8 025 149	8 017 853
-	-		660 322	637 243
1 684 359	1 319 007		9 893 363	7 990 124
15 767 430	11 204 725		21 046 019	14 614 989
455 399	460 008		3 684 381	2 524 519
-	-		936 714	180 610
3 982 247	1 995 766		5 163 725	3 498 779
11 329 784	8 748 951		11 261 199	8 411 081
2 480 810	2 067 225		3 170 837	3 225 734
122 823 955	**125 954 268**		**164 498 498**	**165 668 469**
26 910 090	26 073 821			
17 945 825	17 348 337			
8 964 265	8 725 484			
2 307 505	2 159 924			
152 041 550	**154 188 013**		**164 498 498**	**165 668 469**
10 808 042	7 518 292			
162 849 592	**161 706 305**		**164 498 498**	**165 668 469**
487 528	241 996			
636	-		-	176 476
1 332 561	2 016 133		1 309 587	1 534 882
164 670 317	**163 964 434**		**165 808 085**	**167 379 827**
579 987	1 145 371			
-	-		618 907	472 670
204 744	355 825			
971 944	**2 386 867**			
1 018 272	2 167 982			
- 46 328	218 885			
166 426 992	**167 852 497**		**166 426 992**	**167 852 497**

	Solde 1993	Solde 1992	Notes
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits (charges) assimilés	27 496 923	28 474 311	
Opérations avec les établissements de crédit	711 155	238 931	27
Opérations avec la clientèle	41 199 117	41 725 178	28
Opérations de crédit-bail et assimilés	4 866 745	5 350 338	
Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	- 27 965 565	- 27 495 232	
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 025 149	8 017 853	29
Revenus de titres à revenu variable	660 322	637 243	29
Commissions : produits (charges)	8 209 004	6 671 117	31
Gains (pertes) sur opérations financières	5 278 589	3 410 264	
Titres de transaction	3 228 982	2 064 511	29
Titres de placement	936 714	180 610	29
Opérations de change	1 181 478	1 503 013	
Instruments financiers	- 68 585	- 337 870	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	690 027	1 158 509	
PRODUIT NET BANCAIRE	**41 674 543**	**39 714 201**	**26,34**
Charges générales d'exploitation	- 26 910 090	- 26 073 821	
Frais de personnel	- 17 945 825	- 17 348 337	30
Autres frais administratifs	- 8 964 265	- 8 725 484	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 2 307 505	- 2 159 924	11
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**12 456 948**	**11 480 456**	
Provisions pour engagements douteux	- 10 808 042	- 7 518 292	5
RESULTAT COURANT	**1 648 906**	**3 962 164**	
Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	- 487 528	- 241 996	32
Provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	- 636	176 476	
Produits (charges) exceptionnels	- 22 974	- 481 251	33
RESULTAT NET AVANT IMPOT, RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION	**1 137 768**	**3 415 393**	
Impôt sur les bénéfices	- 579 987	- 1 145 371	35
Résultat des sociétés mises en équivalence	618 907	472 670	
Amortissement des écarts d'acquisition	- 204 744	- 355 825	
RESULTAT NET	**971 944**	**2 386 867**	
Part du groupe	1 018 272	2 167 982	
Part des intérêts minoritaires	- 46 328	218 885	
TOTAL			

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN ECUS

La création d'un espace financier européen unifié, la volonté de promouvoir l'unité monétaire européenne, associées à la nécessité de faciliter les comparaisons entre établissements financiers européens, conduisent la BNP à présenter des états financiers consolidés en écus.

Les principes de consolidation appliqués sont ceux énoncés dans la note annexe n°1 relative aux principes comptables et de présentation des états financiers consolidés, établis en francs français.

La méthode du taux de clôture a été retenue pour procéder à la conversion de l'ensemble des comptes de bilan, à l'exception des éléments constituant les fonds propres, et les composantes du compte de résultat 1992. En 1993, le compte de résultat a été converti sur la base du cours moyen de l'exercice conformément au changement de méthode comptable imposé par la règlementation sans que l'incidence qui en résulte ait un effet significatif sur la comparaison des deux exercices 1992 et 1993.

Les cours de l'écu en francs français utilisé au 31 décembre 1991, 1992 et 1993 sont respectivement de 6,94, 6,65 et 6,58. Le cours moyen de l'écu en francs français s'est établi en 1993 à 6,61.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF 1993	ACTIF 1992	En milliers d'écus, au 31 décembre	PASSIF Après affectation du résultat 1993	PASSIF Après affectation du résultat 1992
69 829 693	78 832 245	Opérations interbancaires et assimilées	70 126 173	69 090 710
115 636 474	115 100 113	Opérations avec la clientèle		
		Comptes créditeurs de la clientèle	77 571 130	77 334 805
13 889 706	12 882 849	Obligations et autres titres à revenu fixe		
1 720 771	1 100 033	Actions et autres titres à revenu variable		
2 341 180	2 151 589	Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées		
2 102 109	2 108 541	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence		
		Dettes représentées par un titre	43 028 644	51 980 970
16 101 330	12 864 093	Comptes de régularisation et autres actifs, passifs	17 545 964	15 330 913
		Provisions pour risques et charges	1 486 490	1 344 649
2 645 825	2 696 022	Immobilisations corporelles et incorporelles		
		Dettes subordonnées	5 469 144	5 001 859
		Fonds pour risques bancaires généraux	1 634 727	
37 365	55 073	Fonds propres	7 442 181	7 706 652
224 304 453	**227 790 558**	**TOTAL**	**224 304 453**	**227 790 558**

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

En milliers d'écus	1993	1992
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts et produits (charges) assimilés	4 162 338	4 278 956
Commissions : produits (charges)	1 242 635	1 002 497
Gains (pertes) sur opérations financières	799 045	512 475
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	104 452	174 094
PRODUIT NET BANCAIRE	**6 308 470**	**5 968 022**
Charges générales d'exploitation	- 4 073 506	- 3 918 224
Frais de personnel	- 2 716 543	- 2 607 008
Autres frais administratifs	- 1 356 963	- 1 311 216
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 349 298	- 324 581
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1 885 666**	**1 725 217**
Provisions pour engagements douteux	- 1 636 064	- 1 129 806
RESULTAT COURANT	**249 602**	**595 411**
Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	- 73 799	- 36 366
Provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	- 96	26 520
Produits (charges) exceptionnels	- 3 478	- 72 319
RESULTAT NET AVANT IMPOT, RESULTAT DE SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE ET AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION	**172 229**	**513 246**
Impôt sur les bénéfices	- 87 795	-172 120
Résultat des sociétés mises en équivalence	93 687	71 030
Amortissement des écarts d'acquisition	- 30 993	- 53 471
RESULTAT NET	**147 128**	**358 685**
Part du groupe	154 141	325 792
Part des intérêts minoritaires	- 7 013	32 893

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions de francs	1993
RESSOURCES EN FONDS PROPRES ET ASSIMILES	
FONDS PROPRES	
Résultat net consolidé	972
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	2 308
Dotations nettes aux comptes de provisions	11 278
Résultats des sociétés mises en équivalence	(619)
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	**13 939**
Distribution externe	(601)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :	
Sur la part du groupe	2 773
Sur les intérêts hors groupe	(5 319)
Augmentation des ressources en fonds propres	**10 792**
Augmentation des fonds pour risques bancaires généraux	**10 761**
Augmentation des dettes subordonnées	**2 716**
AUTRES RESSOURCES	
Augmentation des opérations interbancaires	1 841
Diminution des dépôts de la clientèle	(4 013)
Diminution des dettes représentées par un titre	(62 671)
Diminution des autres comptes financiers	(7 825)
Diminution des autres ressources	**(72 668)**
DIMINUTION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES	**(48 399)**
EMPLOIS	
Diminution des prêts interbancaires	(53 372)
Augmentation des prêts consentis à la clientèle	6 841
Diminution des opérations sur titres	(13 540)
Augmentation des immobilisations financières	9 889
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 783
DIMINUTION DE L'ENSEMBLE DES EMPLOIS	**(48 399)**

EVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées et report à nouveau	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts hors Groupe	TOTAL
FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 1991 APRES AFFECTATION DU RESULTAT	**3 502**	**10 884**	**4 311**	**98**	**22 042**	**40 837**	**7 682**	**48 519**
Bénéfice consolidé 1992					2 168	2 168	219	2 387
Distribution externe					(524)	(524)	(136)	(660)
Effet de la restructuration du patrimoine immobilier et des réévaluations libres			1 376	138		1 514		1 514
Effet de la variation des parités monétaires en 1992					(235)	(235)	(54)	(289)
Amortissement des actifs réévalués				(78)		(78)		(78)
Reprise de titres à des actionnaires minoritaires de filiales du Groupe							(125)	(125)
Autres variations					32	32	(16)	16
FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 1992 APRES AFFECTATION DU RESULTAT	**3 502**	**10 884**	**5 687**	**158**	**23 483**	**43 714**	**7 570**	**51 284**
Bénéfice consolidé 1993					1 018	1 018	(46)	972
Distribution externe		(516)			(36)	(552)	(49)	(601)
Incidence du retraitement de la provision pour investissement					(114)	(114)		(114)
Opérations sur le capital réalisées en 1993 (note n°21) :								
Exercice des bons de souscription des certificats d'investissement :								
émis en 1990	301	2 711				3 012		3 012
émis en 1993	176	1 475				1 651		1 651
Exercice des bons de souscription d'actions	586	5 043				5 629		5 629
Imputation des frais d'augmentation de capital (1)		(165)				(165)		(165)
Effet du rachat des titres de la Financière BNP détenus par l'Etat	(35)				35		(5 424)	(5 424)
Transfert aux fonds pour risques bancaires généraux (note n°20)		(3 737)			(3 889)	(7 626)	(11)	(7 637)
Augmentation de capital souscrite par des actionnaires minoritaires de filiales du groupe							141	141
Effets de la variation des parités monétaires en 1993					156	156	14	170
Autres variations				23	87	110	(40)	70
FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 1993 APRES AFFECTATION DU RESULTAT	**4 530**	**15 695**	**5 687**	**181**	**20 740**	**46 833**	**2 155**	**48 988**

(1) En application de la résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 1993 conformément à l'article 343 de la loi du 24 juillet 1966.

NOTE N° 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultat consolidés suivent les principes de présentation du nouveau plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidés, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation du Groupe.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

La mise en conformité de la réglementation française aux dispositions de la Directive Européenne n° 86.635 sur les comptes annuels et les comptes consolidés a conduit les autorités françaises à modifier la présentation des états financiers des établissements de crédit, pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 1992. Le bilan et le compte de résultat publiés au 31 décembre 1992 ont été retraités afin de les rendre comparables avec ceux du présent exercice clos au 31 décembre 1993. Les notes n°38, pour le compte de résultat, et n°39 pour le bilan, mettent en évidence les éléments en différence les plus significatifs.

La BNP a, au 31 décembre 1993, procédé à la conversion des états financiers en devises des succursales et filiales à l'étranger au taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat, au lieu du cours de clôture qui continue a être appliqué pour le bilan. Si elle avait été appliquée au 31 décembre 1992, cette disposition n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat consolidé.

Conformément aux règlements n° 90-02 et 92-05, la BNP métropole a constitué des "Fonds pour Risques Bancaires Généraux" et affecté à ces fonds :

- les provisions pour risques généraux, antérieurement incluses dans les comptes de régularisation passif (note n°17) qui sont désormais inscrites aux FRBG, pour la fraction non destinée à couvrir des risques spécifiques identifiés en métropole comme à l'étranger,
- une dotation d'un montant significatif, par souci de prudence, afin de tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque. Prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs, cette dotation a été prélevée sur les réserves,
- les provisions, antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.

Hormis ces modifications, les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan et du compte de résultat présentés.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il a été tenu compte, dans l'évaluation au 31 décembre 1993 des portefeuilles-titres exprimés en francs CFA, de la dépréciation liée au changement de parité de cette devise intervenue le 12 janvier 1994. Les résultats des sociétés situées dans la zone CFA intégrées globalement ont été convertis au cours du franc CFA reconnu au 31 décembre 1993 ; une provision a cependant été constituée pour tenir compte de l'effet sur les résultats consolidés de la dévaluation de cette devise postérieurement à la clôture de l'exercice. L'effet de cette dévaluation sur le résultat net du Groupe n'est pas significatif.

PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

■ Methodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'écus et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Sociétés intégrées globalement

Afin de conserver l'image la plus représentative de l'activité bancaire du Groupe, seuls les établissements de crédit, les établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le Groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 100 millions de francs (environ 15 millions d'écus).

• Sociétés intégrées proportionnellement

Les comptes des sociétés que le Groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. En l'absence de contrôle exclusif, une société est considérée comme contrôlée de manière conjointe lorsque son capital est détenu par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires qui désignent conjointement les organes de Direction dans la perspective de définir et de mener une politique commune.

• Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 %, sont mises en équivalence, sauf dans les cas d'influence dominante ou de contrôle conjoint cités dans les rubriques précédentes "sociétés intégrées globalement et proportionnellement". Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris

NOTE N° 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – *(SUITE)*

entre 10 et 14 millions d'écus ainsi que des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires).

• Exclusions

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du Groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

■ Conversion des comptes en devises etrangeres

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, les actifs, passifs et engagements hors-bilan des sociétés et succursales étrangères, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine et de la filiale brésilienne dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ces pays.
Les éléments du compte de résultat des sociétés et succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf dans les pays à forte inflation (Argentine et Brésil) où ils sont convertis aux taux de clôture.
Les écarts de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui proviennent de l'évolution des cours des devises sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "écart de conversion". Ceux résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères sont également portés en variation des réserves consolidées dans cette même rubrique.

■ Principaux retraitements effectues dans des comptes consolides

• Survaleur

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au Groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période maximale de 7 ans, et la fraction de la survaleur affectée traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.
Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique "Ecarts d'acquisition". La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

• Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du Groupe BNP rachetés par le Groupe et détenus durablement par celui-ci font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion des certificats d'investissement émis par la BNP et détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du Groupe. Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

• Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature économique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit-bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique "Produits et charges des opérations de crédit-bail". Un effet d'impôt différé n'est calculé que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

PRINCIPES COMPTABLES

■ Principe de specialisation des exercices

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices, à l'exception de certains produits et de certaines charges qui sont comptabilisés lors de leur encaissement ou de leur paiement, en particulier les commissions. Toutefois les commissions de participation sur les crédits financiers en devises sont réparties sur la durée de vie de ces crédits.

■ Operations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

■ Emprunts obligataires

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont en principe considérés comme une charge de l'exercice au cours duquel l'émission a lieu. Ils sont toutefois répartis sur la durée de l'emprunt lorsque celui-ci est lié à une opération d'échange de taux d'intérêt assortie d'une prime.

■ Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe — c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables —, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.
Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) et du cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts, et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".
Les actions cotées sont valorisées individuellement au plus bas du prix d'acquisition et du cours de bourse, les actions non cotées au plus bas du prix d'acquisition et de la part de l'actif net revenant au Groupe BNP, calculée à partir des états financiers disponibles les plus récents.
Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Résultats de titres à revenu variable".
Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières" du compte de résultat. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultat sont enregistrées dans cette même rubrique.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.
L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.
Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices. Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.
Pour les titres cotés la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

• Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations égales à 10 % au moins du capital des sociétés émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices.
Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.
Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.
Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats de cession et provisions sur immobilisations financières" du compte de résultat.

• Titres mis en équivalence

Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments des bilans des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au Groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

■ Instruments financiers de taux et de change

Le Groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt et de change, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs de certaines des sociétés du Groupe et du Groupe dans son ensemble. Le Groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• Instruments de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix de marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice et inclus dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières".

NOTE N° 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – *(SUITE)*

Les résultats des contrats de taux d'intérêt à terme, dénoués et identifiés comme étant des opérations de couverture liées à la gestion de la position de taux des actifs et des passifs sont considérés comme un ajustement aux produits et aux charges d'intérêts des rubriques concernées et, par conséquent, généralement différés et rapportés aux résultats sur la durée de vie des éléments couverts. Les résultats sont enregistrés dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés" en fonction de la nature de l'élément couvert.

• Autres instruments de taux d'intérêt à terme

Les résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt en FRF et en devises, swaps et FRA, sont enregistrés selon le principe de spécialisation des exercices, les produits et les charges d'intérêt étant constatés prorata temporis au compte de résultat.

Toutefois, lorsqu'elles sont effectuées dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de transaction, les opérations d'échange de taux d'intérêt et assimilées ainsi que les opérations d'échange de devises font l'objet d'une évaluation aux conditions du marché prévalant à chaque fin de période, ajustée d'une marge forfaitaire couvrant le risque de contrepartie et la rémunération des fonds propres correspondants qui est rapportée aux résultats sur la durée du contrat. Les écarts d'évaluation résultant des variations de taux d'intérêt et des cours des devises sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Sont considérés comme des opérations d'échange de taux d'intérêt assimilées, les accords de taux futurs et les autres contrats analogues conclus de gré à gré par lesquels les parties se garantissent un taux d'intérêt portant sur un montant notionnel, une durée et une ou plusieurs échéances futures. Les résultats produits par la gestion de ces instruments sont inclus dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières".

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading" ; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

■ Credits a la clientele

Conformément à la nouvelle réglementation française qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1993, les crédits à la clientèle comprennent désormais les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses qui viennent en déduction des postes correspondants de l'actif.

Les provisions relatives aux engagements pour signature sont incorporées dans la rubrique "Provisions pour risques et charges" figurant au passif du bilan.

Dans les implantations françaises du Groupe BNP, la valeur des créances compromises est corrigée dès qu'il devient possible d'estimer avec une certaine précision le montant des pertes qui seront en définitive supportées. Dans les implantations étrangères du Groupe BNP, cette correction de valeur peut s'effectuer plus rapidement conformément aux pratiques locales.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Provisions pour engagements douteux".

■ Immobilisations

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par une autre de ses filiales, la société NATIOBAIL. Aucun de ces immeubles n'est destiné à être cédé à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales de crédit-bail comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements".

■ Reevaluation legale

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

■ Impots sur les societes

Les sociétés du Groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 %. Il était de 34 % en 1992. Les plus-values à long terme sont toutefois imposées à 18 % en 1993 comme en 1992 et certains revenus sont exonérés d'impôt, totalement en 1993 et dans la limite de 92,50 % en 1992, s'agissant des dividendes reçus de sociétés dont la détention est supérieure à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieure à 150 millions de francs.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, les sociétés du Groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

Les impôts différés actif ne sont constatés que dans la limite des impôts différés passif existants dans une entité ou dans l'ensemble des entités constitutives d'un même groupe fiscal.

Les incidences venant de l'application de la méthode du report variable au changement de taux d'imposition sont enregistrées dans la rubrique "Charges et produits exceptionnels" du compte de résultat.

■ Participation des salaries

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises provisionnent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation ainsi constituée est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel". Elle est reprise et portée sous la rubrique "Participation des salariés" au cours de l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires.

■ Regimes des pensions de retraites allouees aux anciens salaries

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du Groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du Groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

• Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

• La Caisse de retraites de la BNP et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

■ Engagements sociaux

La BNP SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service. Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

NOTE N° 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	contrôle %	intérêt %
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
Banexi	100,00	100,00
Banque de Bretagne	100,00	100,00
BNP Bail	100,00	100,00
BNP Factor (France)	100,00	100,00
BNP Finance	100,00	100,00
BNP Nouvelle Calédonie	100,00	100,00
Intercomi	100,00	100,00
Locafinance	100,00	100,00
Natiocrédibail	100,00	100,00
Natiocrédimurs	100,00	100,00
Natioénergie	100,00	100,00
Natiolocation	100,00	100,00
Société Financière Auxiliaire "SFA"	100,00	100,00
Compagnie du Crédit Universel (Groupe)	98,84	98,84
Banque Arabe et Internationale d'Investissements "BAII"	94,52	94,52
BNP Guyane	81,93	81,93
Banque de la Cité	81,05	81,05
BNP "I"	70,42	70,42
Natiobail	58,69	58,69
Banque de Wallis et Futuna	51,00	51,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Banexi Communication SA	100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque	100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Immobilier	100,00	100,00
Compagnie Rhodanienne de Participation	100,00	100,00
DGC Participation	100,00	100,00
Financière BNP	100,00	100,00
Immopart BNP	100,00	100,00
Natiocrédit	100,00	100,00
Natioinformatique	100,00	100,00
Promopart BNP	100,00	100,00
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion "SAPEG"	100,00	100,00
Société Bridoise de Participation	100,00	84,48
Société Briotine de Participation	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participation	100,00	100,00
Société Delloise de Participation	100,00	100,00
BNP-DB3A	95,80	82,49
Compagnie d'investissement de Paris "CIP"	84,48	84,48
Patrick Du Bouzet SA	74,02	73,42
Autres entreprises à caractère financier		
Compagnie Immobilière de France "CIF"	100,00	100,00
Négocéquip	100,00	100,00
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
EUROPE		
BNP Bank NV (Pays-bas)	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd	100,00	100,00
BNP Luxembourg	100,00	86,54
BNP Mortgages (groupe) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP SA & Co Deutschland OHG (Allemagne)	100,00	100,00
Nagelmackers (Luxembourg)	100,00	74,32
BNP Suisse	96,89	87,46
BNP KB Norge (Norvège)	93,20	93,20
BNP Espana (Espagne)	76,80	76,80
Banque Nagelmackers 1747 SA (Belgique)	74,32	74,32

Entreprises financières	contrôle %	intérêt %
AMÉRIQUE		
Bank of the West (EU)	100,00	100,00
BNP (Canada)	100,00	94,08
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP (Panama) SA	91,80	80,30
AFRIQUE		
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI	55,64	44,54
Banque pour l'Industrie et le Commerce (Comores)	51,00	35,91
BCI Mer Rouge (République de Djibouti)	51,00	35,91
BMCI (Maroc)	50,00	35,21
UBCI (Tunisie)	50,00	35,21
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
EUROPE		
BAII Asset Management Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	94,52
BNP Ardilaun Ltd (Irlande)	100,00	86,54
BNP Asset Finance BV (Pays-Bas) (et Air Partner par sous consolidation)	100,00	92,59
BNP Capital Markets Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Jersey Trust Ltd	100,00	100,00
BNP Lease SA (Belgique)	100,00	100,00
BNP Leasing Limited - Londres	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	70,42
Promonegocios SA ex Promoleasing (Espagne)	100,00	97,68
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
Capital Leasing (Irlande)	93,35	93,35
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	50,00	50,00
AMÉRIQUE		
BAII Securities Inc. (Panama)	100,00	94,52
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP US Finance Corporation (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU)	100,00	100,00
ASIE - OCÉANIE		
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific (Australie) Ltd	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonésia (Indonésie)	75,00	75,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	70,00	52,50
AFRIQUE		
Interleasing Maroc	64,21	25,67
Union Tunisienne de leasing - Tunis	56,64	27,99
Autres entreprises à caractère financier		
ASIE - OCÉANIE		
12 Castlereagh Street Pty (Australie)	100,00	100,00
90 William Street Pty (Australie)	100,00	100,00

NOTE N° 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION – *(SUITE)*

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	contrôle %	intérêt %
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
EUROPE		
Société de Banque et d'investissement SOBI (Principauté de Monaco)	93,00	46,50
BNP Dresdner Bank (CR) a.s. (République Tchèque)	50,00	50,00
United Overseas Bank (Groupe) (Suisse)	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie)	37,00	37,00
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	25,86
ASIE - OCÉANIE		
International Bank of Paris and Shangaï (République populaire de Chine)	50,00	50,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
EUROPE		
Société Financière pour les Pays d'Outre Mer SFOM (Suisse)	48,36	48,36

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières	contrôle %	intérêt %
SOCIETES FRANÇAISES		
Etablissements de crédit		
Sorefi	33,76	23,77
Sorebail	27,23	19,18
Firem	22,50	15,84
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Orgepro	100,00	100,00
Europcar Lease	50,00	50,00
Financière SAARI	35,00	35,00
Euromezzanine SCA	28,29	28,29
SOCIETES ETRANGERES		
Etablissements de crédit		
EUROPE		
BNP Finans A/S Norge (Norvège)	100,00	93,20
BNP Dresdner Bank Saint-Pétersbourg (Russie)	50,00	50,00
AFRIQUE		
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	49,00	49,00
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud)	39,46	39,46
BTCI Togo	35,75	35,75
BICI du Sénégal	35,69	35,69
BICI du Gabon	34,86	34,86
BICI Côte-d'Ivoire (BICI Bail et Cofinci par sous-consolidation)	34,54	34,54
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)	21,20	21,20
AMÉRIQUE		
Banco Cidade SA (Brésil)	45,00	45,00

Entreprises financières	contrôle %	intérêt %
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
AFRIQUE		
Mauritius Leasing Company (Ile Maurice)	25,00	17,61
AMÉRIQUE		
Natioleasing Overseas Corp. (Panama)	100,00	100,00
ASIE - OCÉANIE		
ABS White Holdings Ltd (Australie)	81,75	81,75
Autres entreprises à caractère financier		
EUROPE		
Compagnie Nagelmackers (Belgique)	74,32	74,32

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises non financières	contrôle %	intérêt %
SOCIETES FRANÇAISES		
ASSURANCE		
Natio-vie et Assuvie (par sous-consolidation)	100,00	100,00
UAP (Groupe)	20,00	20,00
IMMOBILIER		
Cimoxi	100,00	100,00
Meunier Promotion (Groupe)	100,00	100,00
SERVICES		
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
SOCIETES ETRANGERES		
ASSURANCE		
BNP Re Luxembourg	100,00	98,65

COMPARÉ AU 31 DÉCEMBRE 1992, LE PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION A ÉVOLUÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

• une société nouvellement créée, DGC Participations, quatre sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, la société Delloise de Participation, BNP Leasing Limited (Grande-Bretagne), BNP Jersey Trust Ltd (Jersey), l'Union Tunisienne de Leasing (Tunisie) sont consolidées par intégration globale.

• quatre sociétés antérieurement consolidées par mise en équivalence, Négocequip, la Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar), Interleasing (Maroc) et BNP Asset Finance BV (Pays-Bas) sont désormais consolidées par intégration globale.

• une société nouvellement créée, BNP Dresdner Bank Saint-Pétersbourg (Russie), et trois sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, Mauritius Leasing Company (Ile Maurice), SOREBAIL et BICI Bail (Côte-d'Ivoire) par sous-consolidation dans les états financiers de la BICI Côte-d'Ivoire sont désormais consolidées par équivalence.

• ne sont plus consolidées par intégration globale, la Banque Multicommerciale (Suisse) cédée en février 1993 et la Société GIVECO (Suisse) société mère de la Banque Multicommerciale mise en liquidation après la cession de sa filiale, de même ne sont plus consolidées deux sociétés, cédées au cours du deuxième semestre 1993, Eurolease (Grèce) et Banca Cassany (Principauté d'Andorre) respectivement intégrée globalement et mise en équivalence.

• ne sont plus consolidées deux sociétés, BNP Securities Ltd (Grande-Bretagne) et AIM Holding SAH, respectivement intégrée globalement et mise en équivalence ne répondant plus aux critères de seuil de consolidation.

• les sociétés Rainbow Financial Corp. (Panama), BAII Properties, BNP Leasimo SpA (Italie) fusionnées le 1er janvier 1993 respectivement avec la société BAII Securities inc. (Panama), la Banque Arabe et Internationale d'Investissements "BAII" et BNP Leasing SpA (Italie) sont dorénavant incluses dans les comptes des sociétés absorbantes.

NOTE N° 3 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Montant brut	1993 Provisions	1993 Montant net	1992 Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	**7 874**	**(63)**	**7 811**	**6 767**
Effets publics et valeurs assimilées	**22 789**		**22 789**	**36 779**
Créances sur les établissements de crédit	**440 513**	**(11 459)**	**429 054**	**481 043**
Comptes ordinaires	17 733	(100)	17 633	20 313
Comptes et prêts (1)	373 118	(11 295)	361 823	419 132
Opérations de pension :				
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	34 642		34 642	28 318
Titres reçus en pension livrée	14 747		14 747	12 894
Prêts subordonnés	273	(64)	209	386
TOTAL DES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	**471 176**	**(11 522)**	**459 654**	**524 589**

(1) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier ; ces crédits étaient précédemment assimilés à des prêts à la clientèle. La référence au 31 décembre 1992 a été modifiée en conséquence.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations interbancaires et assimilées portent principalement sur les créances sur les établissements de crédit :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Créances sur les établissements de crédit	**6 166**	8 787
Banques Centrales, CCP	**7**	257
Effets publics et valeurs assimilées	**64**	59
Total des intérêts courus non échus, net des provisions :	**6 237**	9 103

NOTE N° 4 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Montant brut	1993 Provisions	1993 Montant net	1992 Montant net
Crédits à la clientèle				
Créances commerciales	39 030	(2 088)	36 942	40 305
Comptes débiteurs de la clientèle	82 744	(3 078)	79 666	85 052
Autres crédits	625 633	(32 202)	593 431	587 818
Opérations de pension				
Titres reçus en pension livrée	313		313	55
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	13		13	14
Prêts subordonnés (1)	1 295		1 295	810
Créances sur la clientèle (2)	**749 028**	**(37 368)**	**711 660**	**714 054**
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	**50 898**	**(1 381)**	**49 517**	**51 880**
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**799 926**	**(38 749)**	**761 177**	**765 934**

(1) Les prêts participatifs consentis à la clientèle par la BNP en métropole inclus sous la rubrique "prêts subordonnés" s'élèvent au 31 décembre 1993 à 1 122 millions de francs contre 761 millions de francs au 31 décembre 1992.

(2) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent au 31 décembre 1993 à 92 129 millions de francs contre 93 332 millions de francs au 31 décembre 1992.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations effectuées avec la clientèle se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Créances commerciales	**454**	545
Comptes ordinaires débiteurs	**1 752**	1 504
Autres concours à la clientèle	**3 117**	4 034
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	**599**	781
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	**5 922**	**6 864**

Au 31 décembre 1993, les prêts à la clientèle comprennent 31,3 milliards de francs (31,5 milliards de francs au 31 décembre 1992) de crédits consentis à des professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens) dont 18,6 milliards de francs (19,2 milliards de francs au 31 décembre 1992) en métropole, auxquels il faut ajouter 1,6 milliard de francs (1,1 milliard de francs au 31 décembre 1992) de titres à revenu fixe ou variable souscrits pour le financement d'opérations immobilières. Les engagements par signature s'élèvent à 7,4 milliards de francs (9 milliards de francs au 31 décembre 1992).

Les difficultés, variables selon les secteurs (bureau, habitation) du marché immobilier, la dispersion géographique et unitaire des encours, la diversité des situations tant en métropole qu'à l'étranger introduisent une multiplicité de facteurs, dont certains sont subjectifs, dans l'appréciation du risque. Compte tenu de ces conditions la Banque a affecté à la couverture de ces risques une enveloppe de 5,1 milliards de francs au 31 décembre 1993 (4,2 milliards de francs au 31 décembre 1992) qui se décomposent ainsi :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Provisions relatives aux encours de prêts consentis et jugés préoccupants ou douteux	**4 575**	3 592
Provisions sur risques non spécifiquement identifiés propres à l'immobilier	**574**	374
Provisions pour risques généraux affectées aux risques immobiliers	**-**	250

Les provisions ainsi affectées aux risques immobiliers couvrent à hauteur de 44 % (45 % au 31 décembre 1992) les encours considérés comme préoccupants ou douteux ayant fait l'objet d'une provision, et représentent 16 % de l'ensemble des engagements octroyés par caisse (13 % au 31 décembre 1992).

NOTE N° 5 – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1992	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations (a)	Encours de provisions au 31 décembre 1993
Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif					
Sur créances aux établissements de crédit (c)	12 924	209	(2 584)	973	11 522
Sur opérations avec la clientèle (note n°4)	33 544	8 209	(2 738)	(266)	38 749
Sur titres (c)	3 290	75	(225)	(2 314)	826
Total des provisions déduites de l'actif	**49 758**	**8 493**	**(5 547)**	**(1 607)**	**51 097**
Au titre des risques-pays	22 791	(646)	(3 092)	(1 269)	17 784
Au titre des risques spécifiques	26 967	9 139	(2 455)	(338)	33 313
Provisions inscrites au passif					
Sur les engagements par signature	1 344	583	(1)	(117)	1 809
Pour risques et charges	1 199	1 206		(161)	2 244
Total des provisions inscrites au passif	**2 543**	**1 789**	**(1)**	**(278)**	**4 053**
Au titre des risques-pays	515	(1)		(149)	365
Au titre des risques spécifiques et bancaires	2 028	1 790	(1)	(129)	3 688
TOTAL DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	**52 301**	**10 282**	**(5 548)**	**(1 885)**	**55 150**

(a) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à 997 millions de francs.

(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(c) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note n° 3) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres (note n° 7) reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

NOTE N° 5 – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS *(SUITE)*

Conformément au principe retenu dans la note relative aux principes comptables et de présentation, les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour procès et autres préjudices et des provisions pour risques bancaires destinées à couvrir les risques liés au refinancement des créances souveraines portées par des sociétés extérieures au Groupe.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 18 149 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 23 306 millions de francs au 31 décembre 1992 du fait de la réduction des encours liée au programme de cessions de créances sur le marché secondaire engagé en 1992 et amplifié en 1993 et de la conversion de dettes souveraines en titres (note n°7). Le taux de couverture des risques souverains, hors intérêts impayés, conservés sous forme de créances ou de titres qualifiés de placement ressort économiquement sur la base des cours de change au 31 décembre 1993 à 55 % contre 57 % au 31 décembre 1992.

En millions de francs	1993	1992
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	**10 282**	**7 014**
Reprise nette de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	(65)	(70)
Pertes sur créances et abandons de créances	6 599	6 032
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(5 548)	(5 093)
Récupérations sur créances amorties	(460)	(365)
CHARGE NETTE DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	**10 808**	**7 518**

NOTE N° 6 – REPARTITION DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET INTERBANCAIRES AINSI QUE DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES

Durée résiduelle	< ou = à 3 mois	> 3 mois et < ou = à 1 an	> à 1 an et < ou = à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	**383 606**	**60 686**	**9 396**	**5 966**	**459 654**
Comptes ordinaires	48 233				48 233
Comptes et prêts	293 304	55 025	7 913	5 581	361 823
Opérations de pension	41 983	5 648	1 409	349	49 389
Prêts subordonnés	86	13	74	36	209
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**289 478**	**100 525**	**217 196**	**153 978**	**761 177**
Créances sur la clientèle	282 446	93 495	195 468	140 251	711 660
Comptes débiteurs et créances commerciales	116 608				116 608
Autres crédits	165 386	93 374	194 763	139 908	593 431
Opérations de pension	326				326
Prêts subordonnés	126	121	705	343	1 295
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	7 032	7 030	21 728	13 727	49 517
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**56 777**	**5 677**	**14 076**	**14 899**	**91 429**

Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent à 11 406 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 13 403 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 7 – OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Valeur brute	1993 Provisions	1993 Valeur nette	1993 Valeur de marché	1992 Valeur nette	1992 Valeur de marché
Effets publics et valeurs assimilées	8 486	-	8 486	8 486	16 419	16 419
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 770	-	28 770	28 771	26 521	26 521
Actions et autres titres à revenu variable	9 164	-	9 164	9 164	4 752	4 752
Total des titres de transaction	**46 420**	**-**	**46 420**	**46 421**	**47 692**	**47 692**
Dont titres non cotés	*1 698*		*1 698*	*1 698*	*620*	*620*
Effets publics et valeurs assimilées	6 185	-	6 185	6 200	12 010	11 930
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 638	977	28 661	29 632	34 201	34 488
émis par les organismes publics	10 544	73	10 471			
émis par les autres émetteurs	19 094	904	18 190			
Actions et autres titres à revenu variable	2 311	148	2 163	2 541	2 568	2 722
Total des titres de placement	**38 134**	**1 125**	**37 009**	**38 373**	**48 779**	**49 140**
Dont titres non cotés	*3 052*	*113*	*2 939*	*3 010*	*2 049*	*2 124*
Effets publics et valeurs assimilées	8 118	-	8 118	8 196	8 350	8 346
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 850	852	33 998	32 864	25 007	25 417
émis par les organismes publics	13 904	-	13 904			
émis par les autres émetteurs	20 946	852	20 094			
Total des titres d'investissement	**42 968**	**852**	**42 116**	**41 060**	**33 357**	**33 763**
Dont titres non cotés	*4 106*	*799*	*3 307*	*3 321*	*10 086*	*10 570*
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT (1)	**127 522**	**1 977**	**125 545**	**125 854**	**129 828**	**130 595**
Effets publics et valeurs assimilées	22 789	-	22 789	22 882	36 779	36 695
Obligations et autres titres à revenu fixe	93 258	1 829	91 429	91 267	85 729	86 426
Dont titres non cotés	*8 145*	*811*	*7 334*	*7 373*	*12 330*	*12 827*
Actions et autres titres à revenu variable	11 475	148	11 327	11 705	7 320	7 474
Dont titres non cotés	*711*	*101*	*610*	*656*	*425*	*487*

(1) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 1 376 millions de francs au 31 décembre 1993 (885 millions au 31 décembre 1992). Elles comprennent en France des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 622 millions de francs (371 millions de francs en 1992).

NOTE N° 7 – OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT – *(SUITE)*

Au cours de l'exercice, 377 millions de francs de titres de transaction ont été reclassés en titres de placement (1 050 millions de francs en 1992), 4 913 millions de francs de titres de placement principalement composés de titres dit "brady bonds" (cf. infra) ont été reclassés en titres d'investissement (317 millions de francs en 1992) tandis que 1 495 millions de francs de titres d'investissement ont été repris dans le portefeuille de titres de placement (2 522 millions de francs en 1992).

Les écarts d'acquisition sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1993 à 935 millions de francs (805 millions de francs au 31 décembre 1992) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.
Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1993 à 3 232 millions de francs (3 553 millions de francs au 31 décembre 1992) et se répartissent entre les instruments suivants :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Effets publics et valeurs assimilées	-	1 189
Actions et autres titres à revenu variable	3 232	2 022
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	342

Les interêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe et variable se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Effets publics et valeurs assimilées	64	59
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 084	1 782
Actions et autres titres à revenu variable	10	38
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	**1 158**	**1 879**

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe s'inscrivant notamment dans le cadre du "Plan Brady" sur la dette des pays en développement. Le Groupe a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du trésor US et du trésor français et bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours total de ces titres au 31 décembre 1992 et 1993 s'élevait respectivement à 4 812 et 5 116 millions de francs. Au 31 décembre 1993 1 074 millions de francs sont présentés sous la rubrique "Titres de placement" (contre 4 812 millions de francs au 31 décembre 1992) et 4 042 millions de francs ont été reclassés en titres d'investissement. Les provisions antérieurement constituées au titre des créances représentatives de titres qualifiés d'investissement ont été portées aux fonds pour risques bancaires généraux (note n°20).

Le total des plus-values potentielles nettes, calculées par rapport à la valeur nette comptable, liées à l'évaluation au prix de marché des titres de placement et d'investissement s'élève à 308 millions de francs (1 352 millions de francs hors Brady bonds) au 31 décembre 1993 contre 767 millions de francs (666 millions de francs hors Brady bonds) au 31 décembre 1992.

NOTE N° 8 – TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Valeur brute	1993 Valeur nette	1993 Valeur estimative	1992 Valeur brute	1992 Valeur nette	1992 Valeur estimative
Titres non cotés						
Portefeuille évalué d'après la situation nette	467	274	447	892	625	1 033
Portefeuille évalué d'après la situation nette réévaluée	11	6	8	14	9	14
Portefeuille évalué d'après la valeur d'usage	1 572	1 367	1 525	1 566	1 340	1 463
Portefeuille évalué d'après le coût de revient	440	440	443	486	486	487
Titres cotés (1)						
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	627	470	613	314	281	314
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	2 372	2 318	3 128	2 842	2 757	3 671
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	**5 489**	**4 875**	**6 164**	**6 114**	**5 498**	**6 982**
Actions propres détenues par le groupe	30	29	46	81	81	117
Parts dans les entreprises liées non consolidées (2)	1 537	1 110	1 136	1 295	922	1 181
Titres de participation :						
Titres non cotés (2)	5 550	4 847	5 563	5 088	4 294	4 242
Titres cotés (1)	5 021	4 550	5 390	3 831	3 523	3 880
portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	689	595	920	131	111	168
portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	4 332	3 955	4 470	3 700	3 412	3 712
Total des titres de participation	10 571	9 397	10 953	8 919	7 817	8 122
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	**12 138**	**10 536**	**12 135**	**10 295**	**8 820**	**9 420**
TOTAL DES TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, DES PARTICIPATIONS ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES	**17 627**	**15 411**	**18 299**	**16 409**	**14 318**	**16 402**

(1) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

(2) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le Groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues dans les établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 723 millions de francs et 150 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 1 351 millions de francs et 182 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 8 – TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES – *(SUITE)*

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant le groupe BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur les certificats d'investissement avec un prix maximum d'achat de 700 francs avant division par deux du nominal du titre et un prix minimum de vente de 300 francs avant division par deux du nominal du titre, la BNP SA a en 1993 vendu 235 345 titres au cours moyen de 318,55 francs (59 340 titres au cours moyen de 365,06 francs en 1992) avant le 4 octobre 1993. Après la date de division du nominal du titre le groupe BNP a acquis 28 495 titres au cours moyen de 276,76 francs et vendu 70 150 titres au cours moyen de 157,54 francs. Au 31 décembre 1993, le groupe BNP détenait 203 555 titres de capital émis par la BNP SA dont 29 995 certificats d'investissement. Une partie des certificats d'investissement et des actions détenus par la Banque est destinée à être attribuée à un certain nombre de collaborateurs dans le cadre de plans d'options.

Les principales participations et parts dans des entreprises liées non consolidées dont la valeur nette comptable dans les livres du Groupe est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

En millions de francs	Siège Social	% du capital détenu	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable dans les livres du Groupe BNP
PECHINEY	La Défense Courbevoie	7,54 %	14 710	1 480	1 390
SAINT-GOBAIN	La Défense Courbevoie	3,62 %	36 326 (a)	2 377 (a)	1 194
HAVAS	Neuilly-sur-Seine	3,92 %	7 084	570	809
CREDITO ROMAGNOLO	Bologna (Italie)	6,82 %	2 397 (a)	-	749
COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Paris	1,10 %	27 766 (a)	2 631 (a)	642
RHONE-POULENC	Courbevoie	2,39 %	17 732	869	612
DRESDNER BANK	Francfort (Allemagne)	0,90 %	34 420 (a)	1 798 (a)	402
ARGENTINA PRIVATE DEV	Cayman Islands	2,50 %	3 123	118	295
ACCOR	Evry	1,74 %	10 052 (a)	1 096 (a)	284
ACEC UNION MINIERE MEXIQUE SCS	Bruxelles (Belgique)	98,05 %	289	-	278

(a) Données consolidées.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse, s'élève à 3 549 millions de francs au 31 décembre 1993 (1 400 millions de francs au 31 décembre 1992).

NOTE N° 9 – PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

RAISON SOCIALE	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Ecart d'acquisition affecté, net des amortissements pratiqués	Part dans les résultats du dernier exercice clos (selon le pourcentage de contrôle) (1)	Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence au bilan consolidé	Valeur nette comptable dans les livres du Groupe BNP des titres détenus
SOCIETES FINANCIERES					
Banco Cidade S.A. (Brésil)	106		35	141	166
B.I.C.I. Côte-d'Ivoire	106		3	109	46
BAII Properties	94		(13)	81	30
B.I.C.I. Gabon	83			83	16
Orgepro	52		1	53	40
Natioleasing Overseas Corp. Panama	51		(3)	48	15
Compagnie Nagelmackers - Belgique	46		2	48	75
Financière SAARI	33		3	36	23
Banque du Caire et de Paris	41		7	48	39
I.B.S.A.	19		(2)	17	28
C.B.O.N.	18		3	21	20
Sociétés déconsolidées	35			35	26
Autres	223		(2)	221	124
Total des sociétés financières	**907**		**34**	**941**	**648**
SOCIETES NON FINANCIERES					
Sociétés d'assurance :					
Union des Assurances de Paris	6 117 (2)	4 352	48	10 517	10 802
Natio-vie	1 210		175	1 385	482
BNP Ré Luxembourg	340		112	452	40
Total des sociétés d'assurance	7 667	4 352	335	12 354	11 324
Sociétés immobilières :					
Meunier Promotion	440		(8)	432	281
Cimoxi	84		-	84	20
Total des sociétés immobilières	524		(8)	516	301
Autres sociétés non financières :					
Société Française du Chèque de Voyage	24		2	26	2
Total des autres sociétés non financières	24		2	26	2
Total des sociétés non financières	**8 215**	**4 352**	**329**	**12 896**	**11627**
TOTAL DES TITRES MIS EN EQUIVALENCE	**9 122**	**4 352**	**363**	**13 837**	**12 275**

(1) Quote part de résultats non distribués.

(2) Après élimination de la participation circulaire.

NOTE N°10 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milllions de francs	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions et autres variations (1)	Remboursements cessions et autres variations (1)	Montant brut a la fin de l'exercice	Montant des provisions au début de l'exercice	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Autres variations (1)	Provisions cumulees	Montant net a la fin de l'exercice
Titres d'investissement (note n° 7)	33 569	28 284	(18 885)	42 968	212	613	(28)	55	852	42 116
Effets publics et valeurs assimilées	8 369	-	(251)	8 118	19	-	-	(19)	-	8118
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 200	28 284	(18 634)	34 850	193	613	(28)	74	852	33 998
Participations et parts dans les entreprises liées (note n° 8)	10 295	3 228	(1 385)	12 138	1 475	598	(322)	(149)	1 602	10 536
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note n°8)	6 114	1 448	(2 073)	5 489	616	263	(273)	8	614	4 875
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note n° 9)	14 031		(194)	13 837						13 837
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**64 009**	**32 960**	**(22 537)**	**74 432**	**2 303**	**1 474**	**(623)**	**(86)**	**3 068**	**71 364**

(1) Les "Autres Variations" recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille.

NOTE N° 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milllions de francs	Montant brut au 1er janvier 1993	Acquisitions	Cessions et autres variations (1)	Montant brut au 31 décembre 1993	Montant des amortissements et provisions au 1er janvier 1993	Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Autres variations (1)	Montant des amortissements et provisions au 31 décembre 1993	Montant net au 31 décembre 1993
Immobilisations incorporelles	**1 786**	**391**	**(406)**	**1 771**	**1 034**	**384**	**(12)**	**(340)**	**1 066**	**705**
Immobilisations corporelles										
Terrains et constructions	12 033	222	(286)	11 969	1 015	281	(14)	1	1 283	10 686
Equipement, mobilier, installation	13 700	1 889	(1 126)	14 463	8 233	1 642	(238)	(720)	8 917	5 546
Immobilisations en cours	704	111	(336)	479	-	-	-	-	-	479
Total des immobilisations corporelles	**26 437**	**2 222**	**(1 748)**	**26 911**	**9 248**	**1 923**	**(252)**	**(719)**	**10 200**	**16 711**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**28 223**	**2 613**	**(2 154)**	**28 682**	**10 282**	**2 307**	**(264)**	**(1 059)**	**11 266**	**17 416**

(1) Les "Autres Variations" recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories d'immobilisations.

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 129 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 595 millions de francs au 31 décembre 1992.

Conformément aux informations mentionnées dans la note relative aux principes comptables, la BNP SA a apporté l'ensemble de ses immeubles centraux et d'exploitation à sa filiale spécialisée, la Compagnie Immobilière de France (CIF). Le montant total des apports s'est élevé à 6 273 millions de francs pour les immeubles en pleine propriété, et à 2 243 millions de francs pour les droits relatifs aux contrats de crédit-bail immobilier. L'augmentation des immobilisations résultant de cette opération au titre des "Terrains et constructions" est de 7 583 millions de francs.

L'effet sur les capitaux propres consolidés et le traitement de l'impôt différé correspondant sont décrits dans les notes n°21 et n°33.

NOTE N° 12 – COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Comptes d'encaissement	8 621	9 685
Comptes d'ajustement débiteurs (1)	3 479	1 970
Charges à répartir	1 194	912
Produits à recevoir	36 203	35 756
Autres comptes de régularisation débiteurs	14 915	11 465
Total des comptes de régularisation - actif	**64 412**	**59 788**
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	4 174	3 866
Comptes débiteurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	20 229	5 119
Débiteurs divers :		
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	7 763	7 656
Impôt différé-actif	2 318	2 808
Autres débiteurs divers	4 844	3 519
Comptes de stocks et emplois divers	468	482
Intérêts courus non échus sur autres actifs	1 779	2 366
Total des autres actifs	**41 575**	**25 816**
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET DES AUTRES ACTIFS	**105 987**	**85 604**

(1) Produit de la réévaluation des opérations au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme)

NOTE N° 13 – ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993			1992		
	Valeur brute (1)	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute (1)	Amortissements	Valeur nette
Entreprises liées consolidées par intégration globale ou proportionnelle	935	698	237	1 298	942	356
Participations financières mises en équivalence	11	2	9	11	1	10
TOTAL DES ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	**946**	**700**	**246**	**1 309**	**943**	**366**

(1) Seuls les écarts d'acquisition non intégralement amortis au 31 décembre de chacun des exercices sont ici recensés

La charge d'amortissement des survaleurs non affectées s'est élevée pour l'exercice à 142 millions de francs (373 millions de francs en 1992) dont 51 millions de francs sont relatifs à la dépréciation accélérée de l'écart d'acquisition de certaines des entreprises liées consolidées (210 millions de francs en 1992).

NOTE N° 14 – COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1993					1992
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	TOTAL	TOTAL
Comptes ordinaires, banques centrales, CCP	32 764				32 764	31 535
Comptes et emprunts (1)	277 963	54 174	5 597	2 000	339 734	353 557
Opérations de pension	70 255	3 610	1 267	13 976	89 108	74 672
valeurs données en pension ou vendues ferme	61 456	3 232	1 267	13 976	79 931	70 746
titres donnés en pension livrée	8 799	378			9 177	3 926
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	**380 982**	**57 784**	**6 864**	**15 976**	**461 606**	**459 764**
Titres du marché interbancaire	527	1 461	3 570	411	5 969	9 617
Total des dettes envers des établissements de crédit representés par un titre	**527**	**1 461**	**3 570**	**411**	**5 969**	**9 617**
TOTAL DES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES CREDITRICES	**381 509**	**59 245**	**10 434**	**16 387**	**467 575**	**469 381**

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élévent à 18 585 millions de francs au 31 decembre 1993 contre 17 991 millions de francs au 31 decembre 1992.
Les intérêts courus non échus relatifs aux comptes créditeurs interbancaires se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 decembre	1993	1992
Banques centrales, CCP	23	19
Dettes envers les établissements de crédit	7 411	11 041
Total des intérêts courus non échus	**7 434**	**11 060**

NOTE N° 15 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions de francs, au 31 décembre	1993					1992
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	TOTAL	TOTAL
Comptes ordinaires	165 278				165 278	161 990
Comptes à terme	178 592	21 922	3 499	7 088	211 101	230 731
Comptes d'épargne à régime spécial	72 402	18 008	28 053	11 942	130 405	120 812
Opérations de pension	3 730	98			3 828	1 091
valeurs données en pension ou vendues ferme	741	98			839	30
titres donnés en pension livrée	2 989				2 989	1 061
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**420 002**	**40 028**	**31 552**	**19 030**	**510 612**	**514 624**
Bons de caisse	7 358	6 557	5 298	26	19 239	21 516
Titres de créances négociables	115 637	35 645	24 766	7 769	183 817	242 227
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	**122 995**	**42 202**	**30 064**	**7 795**	**203 056**	**263 743**
TOTAL DES DEPOTS DE LA CLIENTELE	**542 997**	**82 230**	**61 616**	**26 825**	**713 668**	**778 367**

NOTE N° 15 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES – *(SUITE)*

Les intérêts courus non échus relatifs aux dépôts de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Comptes créditeurs	5 080	5 278
Bons de caisse et titres de créances négociables	3 095	2 578
Total des intérêts courus non échus	**8 175**	**7 856**

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue (y compris les plans d'épargne populaire à investir) s'élèvent à 46 988 millions de francs au 31 décembre 1993 (45 534 millions de francs au 31 décembre 1992) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 166 636 millions de francs au 31 décembre 1993 (162 488 millions de francs au 31 décembre 1992).

NOTE N° 16 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En millions de francs, au 31 decembre	1993			1992		
	Francs	Devises	TOTAL	Francs	Devises	TOTAL
Echéances inférieures à 3 mois		1 709	1 709	-	1 012	1 012
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	2	3 061	3 063	300	3 436	3 736
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	13 152	16 877	30 029	10 736	20 708	31 444
Echéances supérieures à 5 ans	25 500	7 952	33 452	22 929	7 030	29 959
Total des emprunts émis par la BNP SA	**38 654**	**29 599**	**68 253**	**33 965**	**32 186**	**66 151**
Echéances inférieures à 3 mois	-	9	9	201	50	251
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	-	355	355	654	24	678
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	3 133	189	3 322	3 025	619	3 644
Echéances supérieures à 5 ans	20	102	122	1 195	102	1 297
Total des emprunts émis par les entreprises liées consolidées	**3 153**	**655**	**3 808**	**5 075**	**795**	**5 870**
Obligations émises par le Groupe détenues par des sociétés consolidées	(517)		(517)	(1 669)	-	(1 669)
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RESTANT DUS PAR LE GROUPE	**41 290**	**30 254**	**71 544**	**37 371**	**32 981**	**70 352**
Intérêts courus non échus			2 352			1 910
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES			**73 896**			**72 262**

Ce tableau exclut la dette obligataire subordonnée présentée en note n° 19.

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 300 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 337 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 17 – COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Comptes d'encaissement	5 831	5 949
Comptes d'ajustement créditeurs (1)	1 075	1 124
Charges à payer	36 156	45 504
Autres comptes de régularisation créditeurs	14 761	15 427
Total des comptes de régularisation - Passif	**57 823**	**68 004**
Dettes attachées aux opérations sur titres	16 865	9 871
dettes représentatives de titres empruntés	2 774	3 214
dettes sur titres vendus à découvert	14 091	6 657
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	4 340	3 974
Comptes créditeurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	22 904	4 784
Créditeurs divers	10 302	13 701
Intérêts courus non échus sur autres passifs	3 262	1 659
Ecart d'acquisition créditeur	-	26
Total des autres passifs	**57 673**	**34 015**
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET DES AUTRES PASSIFS	**115 496**	**102 019**

(1) Charge de la réévaluation au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme).

Les créditeurs divers incluent les provisions constituées pour les impôts dont le paiement est différé jusqu'à ce que les produits nets, temporairement non taxés fassent l'objet d'une imposition. Les provisions pour impôts différés s'élèvent à 3 955 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 4 104 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature (note n°5)	1 809	1 344
Provisions pour engagements sociaux	3 442	3 168
Provisions pour risques généraux		1 430
Provisions pour risques et charges pour comptes douteux et assimilés (note n°5)	2 244	1 199
Autres provisions pour risques et charges	2 290	1 807
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**9 785**	**8 948**

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 5 413 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 5 818 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 19 – DETTES SUBORDONNEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Emprunts subordonnés remboursables	29 777	27 908
Emprunts subordonnés perpétuels	7 258	7 063
Titres participatifs	2 310	2 213
Titres subordonnés à durée indéterminée	4 948	4 850
titres en devises	2 948	2 753
titres en francs	2 000	2 097
DETTES SUBORDONNEES CONTRACTEES PAR LE GROUPE	**37 035**	**34 971**
Titres émis par le Groupe et détenus par des sociétés consolidées	(1 058)	(1 743)
TOTAL DES DETTES SUBORDONNEES, RESTANT DUES PAR LE GROUPE	**35 977**	**33 228**
Intérêts courus non échus	24	57
TOTAL DES DETTES SUBORDONNEES	**36 001**	**33 285**

Au 31 décembre 1993, le Groupe détenait des titres subordonnés perpétuels pour une valeur comptable de 1 058 millions de francs (1 700 millions de francs au 31 décembre 1992) et représentant une valeur d'émission de 1 125 millions de francs (1 784 millions de francs au 31 décembre 1992). Par ailleurs les sociétés consolidées détenaient des emprunts subordonnés remboursables émis par le groupe pour une valeur comptable de 43 millions de francs au 31 décembre 1992.

EMPRUNTS SUBORDONNÉS REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs. Les principaux emprunts subordonnés remboursables dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	1993 Capital restant dû	1992 Capital restant dû
Métropole					
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1988	1998	9,60 %	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1988	2000	TIOP	1 500	1 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1991	2003	9,55 %	1 500	1 500
Emprunt de 2,5 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500
Autres émissions				13 834	11 950
Succursales étrangères				1 618	1 499
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES EMIS PAR LA BNP SA				**28 472**	**26 469**
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				1 305	1 439
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES EMIS PAR LE GROUPE				**29 777**	**27 908**

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. L'émission de 1,5 milliard de francs réalisée en 1988 et ayant pour échéance le 31 mars 2000 ne peut être remboursée, à tout moment, qu'à compter du 31 mars 1995.
Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

ECHEANCIER DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES EMIS :

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Francs	1993 Devises	1993 TOTAL	1992 Francs	1992 Devises	1992 TOTAL
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	-	-	-	-	17	17
Echéances comprises entre 1 an et 5 ans	2 192	1 562	3 754	-	-	-
Echéances supérieures à 5 ans	21 831	2 887	24 718	22 245	4 207	26 452
Total du capital restant dû par la BNP SA	**24 023**	**4 449**	**28 472**	**22 245**	**4 224**	**26 469**
Echéances inférieures à 1 an	-	263	263	-	100	100
Echéances comprises entre 1 an et 5 ans	-	559	559	-	540	540
Echéances supérieures à 5 ans	-	483	483	-	799	799
Total du capital restant dû par les entreprises liées consolidées	**-**	**1 305**	**1 305**	**-**	**1 439**	**1 439**
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES RESTANT DUS PAR LE GROUPE	**24 023**	**5 754**	**29 777**	**22 245**	**5 663**	**27 908**

EMPRUNTS SUBORDONNES PERPETUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la Banque à émettre du 1er au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs (note n°21). Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.
En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (T.S.D.I.) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société mais avant celui des titres participatifs émis par la Banque. Le Conseil d'Administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.
Les titres participatifs et les titres subordonnés à durée indéterminée sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE N° 20 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Par application de la réglementation bancaire créant les Fonds pour Risques Bancaires Généraux, la BNP a affecté à ces fonds un montant de 10 761 millions de francs, constitué des provisions pour risques généraux antérieurement classées dans les provisions pour risques et charges (note n°18), d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la Banque et qui, prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs a été prélevée sur les réserves, des provisions antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.

NOTE N° 21 – FONDS PROPRES CONSOLIDES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

En millions de francs, au 31 decembre	1993			1992
	Fonds propres	Elimination participation circulaire	Fonds propres nets	Fonds propres nets
Capital	**4 600**	**(70)**	**4 530**	**3 502**
Réserves de consolidation	21 482	(742)	20 740	23 483
Réserves de la BNP SA (1)	7 899		7 899	12 379
Réserves consolidées	14 442	(742)	13 700	12 005
Amortissements réglementés et amortissements complémentaires des investissements	479		479	479
Provisions pour investissement	-		-	114
Ecart de conversion	(1 338)		(1 338)	(1 494)
Prime d'apport	-		-	287
Primes d'émission	15 695		15 695	10 597
Plus-value d'apport	5 687		5 687	5 687
Ecarts de réévaluation	181		181	158
Total des réserves consolidées	**43 045**	**(742)**	**42 303**	**40 212**
Intérêts minoritaires	2 155		2 155	7 570
FONDS PROPRES CONSOLIDES	**49 800**	**(812)**	**48 988**	**51 284**

(1) Après retraitements de consolidation.

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISÉES EN 1993

Avant élimination de la participation circulaire, le capital de la BNP SA était constitué au 31 décembre 1992 de 70 739 443 titres au nominal de 50 francs répartis entre 58 639 443 actions ordinaires dont 51 564 926 détenues par l'Etat, 7 073 945 par l'UAP, 572 par la Caisse des Dépôts et Consignations et 12 100 000 actions représentées par des certificats d'investissement dont le droit de vote était exercé par l'Etat. Le capital de la BNP SA a fait en 1993 l'objet d'un certain nombre d'opérations liées à la cession des titres détenus par l'Etat conformément à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation, à l'exercice de bons de souscription de certificats d'investissement et d'actions émis par la Banque et à la conversion des certificats d'investissement en actions.

Exercice des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1990 ayant autorisé l'attribution gratuite de 12 100 000 bons de souscription de certificats d'investissement au prix de 500 F, à raison d'un certificat nouveau pour 2 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 octobre 1993, 12 048 924 bons attribués ont été exercés ; il en résulte que 6 024 462 certificats d'investissement ont été souscrits à ce titre (12 048 924 certificats d'investissement après division du nominal des titres composant le capital).

Division du nominal des titres composant le capital.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote ayant décidé le 17 septembre 1993 que toute action ancienne et certificat d'investissement ancien de valeur nominale de 50 francs seraient de plein droit échangés contre deux actions nouvelles et deux nouveaux certificats d'investissement de valeur nominale de 25 francs, cette décision a pris effet le 4 octobre 1993, date de la publication du communiqué annonçant les principes retenus par le Ministre de l'Economie pour la réalisation de la privatisation de la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

Exercice des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote du 17 septembre 1993 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons permettant, isolément ou par regroupement et à leurs titulaires, de souscrire des actions ou des certificats d'investissement de la Société, et afin de permettre aux titulaires des bons d'exercer leurs droits, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum d'un milliard de francs étant précisé que le nombre maximum de certificats d'investissement pouvant être créés en vertu de cette émission serait de 10 000 000 de valeur nominale de 25 francs.

Conformément à cette résolution, le Conseil d'Administration a décidé le 4 octobre 1993, d'une part, l'émission par attribution gratuite aux actionnaires, de 23 455 777 bons de souscription d'action de la BNP, cette attribution étant effectuée à raison de un bon pour cinq actions, un bon de souscription donnant droit de souscrire à une action de la BNP, et d'autre part, l'émission par attribution gratuite aux titulaires de certificats d'investissement, de nouveaux bons de souscription de certificats d'investissement de la BNP, cette attribution ayant notamment bénéficié aux titulaires des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990 exercés avant le 14 octobre 1993. Cette attribution gratuite a été effectuée à raison d'un bon pour un certificat d'investissement. Cinq bons de souscription ont donné droit de souscrire à un certificat d'investissement de la BNP au prix de 235 francs.
Les titulaires des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de certificats d'investissement ont pu exercer leurs droits de souscription du 15 octobre au 22 novembre 1993, veille de la date prévue pour la clôture de l'offre publique d'échange de certificats d'investissement contre des actions de la BNP initiée par l'Etat.

Offre publique d'échange de certificats d'investissement.

Dans le cadre de la privatisation de la BNP, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 6 août 1986, l'Etat a décidé d'initier une offre publique d'échange à l'intention des porteurs de certificats d'investissement, visant la totalité des certificats d'investissement émis par la Société, y compris ceux résultant de l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement attribués en 1990 et en 1993.
A l'issue de la période ouverte à l'échange 42 478 145 certificats d'investissement ont été convertis en actions à raison d'une action pour un certificat d'investissement selon la parité d'échange fixée sur avis de la Commission de la Privatisation et moyennant le versement d'une soulte à l'Etat par le porteur de certificat d'investissement pour chaque titre échangé.
Au 31 décembre 1993, le capital de la BNP SA est constitué, avant élimination de la participation circulaire, de 184 008 556 titres au nominal de 25 francs répartis entre 183 212 579 actions ordinaires et 795 977 certificats d'investissement. Les certificats de droit de vote relatifs aux certificats d'investissement non échangés restent la propriété de l'Etat.

PARTICIPATION CROISEE BNP-UAP

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée. Pour cela la BNP a procédé en avril 1990 à une augmentation de capital réservée à l'Etat afin d'acquérir auprès de l'Etat une participation d'environ 10 % dans l'UAP. Lors de la création en décembre 1990 de la société holding "Financière BNP", l'Etat et la BNP ont apporté chacun 10 % des titres UAP au sein de cette filiale du Groupe dont la BNP SA possédait plus de 50 % des droits de vote. La participation minoritaire de l'Etat dans la Financière BNP a été reprise par la BNP en octobre 1993 à la faveur de l'augmentation de capital souscrite par l'Etat par l'exercice des bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires le 4 octobre 1993. Le Groupe UAP est consolidé par mise en équivalence dans les états financiers de la Financière BNP qui sont intégrés globalement dans ceux de la BNP. Il est procédé, au niveau des fonds propres consolidés, à l'élimination de la participation circulaire de 2 % de la BNP. Ce retraitement correspond à 20 % de la valeur des titres BNP détenus par l'UAP.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUES D'APPORT

Les primes d'émission sont constituées, de la prime (4 785 millions de francs) attachée à la souscription des certificats d'investissement émis en 1986, des primes (23 millions de francs) perçues lors de la souscription de nouveaux titres participatifs par l'exercice du bon attaché à la première tranche émise en 1984, déduction faite des sommes incorporées au capital lors de l'augmentation réalisée en 1987 (227 millions de francs), des primes (6 016 millions de francs) attachées aux augmentations de capital successives réalisées en 1990 dans le cadre de la prise de participation croisée entre la BNP et l'UAP et de l'acquisition par la BNP de titres PECHINEY cédés par l'Etat, et des primes (9 229 millions de francs) attachées à l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement attribuées en 1990 et 1993 et des bons de souscriptions d'actions liées aux opérations sur le capital réalisées en 1993 décrites ci-dessus. La prime d'apport d'un montant de 287 millions de francs représente la différence entre la valeur de l'apport fait par l'Etat français en 1989 de la Banque de Bretagne (310 millions de francs) et la valeur nominale des titres créés pour rémunérer l'Etat de cet apport. La plus-value d'apport, d'un montant de 5 687 millions de francs, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992.

PRELEVEMENT SUR LES RESERVES AU BENEFICE DES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les réserves de la BNP SA, les primes d'apport et d'émission ont fait l'objet dans les comptes au 30 juin 1993 d'un prélèvement pour dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (note n°20) conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement le 16 septembre 1993.

NOTE N° 22 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Engagements de financement donnés :		
aux établissements de crédit	21 268	19 944
à la clientèle	237 527	193 963
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	**258 795**	**213 907**
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :		
des établissements de crédit	6 623	3 439
de la clientèle	684	256
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	**7 307**	**3 695**

NOTE N° 23 – ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre d'établissements de crédit	5 667	6 880
d'ordre de la clientèle	124 383	161 183
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	**130 050**	**168 063**
Engagements de garantie reçus :		
des établissements de crédit	41 021	43 944
de la clientèle	60 453	40 064
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	**101 474**	**84 008**

NOTE N° 24 – OPERATIONS SUR TITRES HORS BILAN

En millions de francs, au 31 décembre	1993		1992	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Titres à recevoir ou à livrer	10 302	11 209	8 068	12 731
Titres vendus à réméré (1)	6 355	1 653	7 520	551
TOTAL DES OPERATIONS SUR TITRES	**16 657**	**12 862**	**15 588**	**13 282**

(1) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE N° 25 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Ces engagements sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions de francs, au 31 décembre	1993					1992				
	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		TOTAL	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		TOTAL
	sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré		sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré	
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	**368 806**		**1 104 985**		**1 473 791**	**297 725**		**926 939**		**1 224 664**
Swap de taux	102 730		866 773		969 503	91 075		792 325		883 400
Future rate agreement	266 076		238 212		504 288	206 650		134 614		341 264
achetés	142 981		112 860		255 841					
vendus	123 095		125 352		248 447					
AUTRES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	**253 000**	**18 240**	**647 076**	**199 566**	**1 117 882**	**214 514**	**8 182**	**257 291**	**259 330**	**739 317**
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme	208 431		315 829		524 260	183 269		2 666		185 935
achetés	46 774		180 516		227 290					
vendus	161 657		135 313		296 970					
Options de taux	4 007		2 301		6 308			105 174	206	105 380
achetées	685		1 959		2 644					
vendues	3 322		342		3 664					
Garanties de taux		2 892		171 745	174 637		783		213 257	214 040
achetées		2 201		78 993	81 194					
vendues		691		92 752	93 443					
Options de change	104	13 835	224 446	6 702	245 087			137 487	45 046	182 533
achetées	53	8 110	105 612	4 282	118 057					
vendues	51	5 725	118 834	2 420	127 030					
Autres options	40 458	1 513	104 500	21 119	167 590	31 245	7 399	11 964	821	51 429
achetées	38 133	1 278	18 835	11 773	70 019					
vendues	2 325	235	85 665	9 346	97 571					

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

NOTE N° 25 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME *(SUITE)*

EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 1993 DE LA BNP AUX RISQUES DE MARCHÉ LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion de l'exposition de la BNP aux risques de marché repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui couvre les risques opérationnels de taux d'intérêt, de change et ainsi que ceux liés à la variation des cours boursiers. Ces risques sont mesurés selon une méthodologie qui repose sur l'évaluation de l'effet sur les résultats de variations normées des conditions de marché. Les hypothèses de sensibilité retenues sont adaptées à chaque activité et déterminées sur la base d'analyses historiques. Au titre de ces risques le résultat de la BNP, en métropole, présente au 31 décembre 1993 une sensibilité modérée de l'ordre de 300 millions de francs (200 millions de francs au 31 décembre 1992) :

NATURE DU RISQUE	HYPOTHESES	ESTIMATIONS (en millions de francs)
RISQUE DE TAUX D'INTERET	**Evolution défavorable de toute la gamme de taux (glissement de 1 %)**	**- 268**
Opérations de trésorerie		
en francs		- 60
en devises		- 76
Autres instruments financiers à terme		
Obligations		- 12
Swaps		- 177
Futures		- 52
Accords de taux futurs (FRA)		- 23
Autres produits de hors-bilan		+ 132
RISQUE DE CHANGE		**- 24**
Position de trading (hors options de change)	Variation défavorable de 5 % du franc contre toutes les autres devises	- 13
Options de change comptant et à terme	Hausse de 5 % par couple de devises par rapport au dollar US	- 11
RISQUE SUR ACTIONS	**Hausse des cours de 10 %**	**- 10**
Opérations de transactions et arbitrage		+ 57
Options sur actions et indices		- 67

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX OPERATIONS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES DU GROUPE BNP

L'évaluation du risque de défaillance des contreparties attaché aux opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises pour le groupe BNP peut être estimée selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios européens et internationaux au 31 décembre 1993 dans les conditions de taux de change prévalant à cette date à environ 12,2 milliards de francs (5,1 milliards de francs au 31 décembre 1992) pour les contrats sur taux d'intérêt et 9,7 milliards de francs (14,5 milliards de francs au 31 décembre 1992) pour les contrats sur taux de change. Ces montants sont appelés à varier d'ici à l'échéance de ces opérations en fonction de la durée restant à courir des contrats, des taux d'intérêt et des cours de change.

NOTE N° 26 – PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	Notes	Intérêts et produits (charges) assimilés 1993		1992	
Opérations avec les établissements de crédit	**27**		**711**		**239**
Opérations avec la clientèle	**28**		**41 199**		**41 725**
Opérations de crédit-bail et assimilées			**4 867**		**5 350**
Charges sur dettes émises par le Groupe représentées par un titre			**(27 965)**		**(27 495)**
Titres du marché interbancaire		(2 078)		(1 177)	
Titres de créances négociables		(15 012)		(15 740)	
Obligations		(5 907)		(5 610)	
Dettes subordonnées et titres participatifs		(2 934)		(2 848)	
Bons de caisse et bons d'épargne		(1 505)		(1 787)	
Autres		(529)		(333)	
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	**29**		**8 025**		**8 018**
Revenus des titres à revenu variable	**29**		**660**		**637**
Gains (pertes) sur opérations financières			**5 279**		**3 410**
Sur portefeuille-titres de transaction	29	3 229		2 064	
Sur portefeuille-titres de placement	29	937		181	
Opérations de change		1 182		1 503	
Instruments financiers		(69)		(338)	
charge des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels		(3 246)		(3 244)	
produit des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels		1 961		3 245	
résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises		1 358		(10)	
résultats sur autres instruments financiers		(142)		(329)	
Autres commissions	**31**		**8 209**		**6 671**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			**40 985**		**38 555**
Autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés			**690**		**1 159**
PRODUIT NET BANCAIRE			**41 675**		**39 714**

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires et principalement les produits des prestations de service liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges ainsi que les quote-parts de résultats sur opérations faites en commun.

Les provisions sur intérêts impayés principalement relatifs aux crédits financiers sont désormais comprises dans le produit net bancaire. Contribuent également à la formation du produit net bancaire sous la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire et assimilés" les provisions pour pertes en capital sur cessions ou dépréciation des immobilisations dont le Groupe est entré ou sur le point d'entrer en possession du fait de la résiliation de contrats de crédit-bail ou de la défaillance du débiteur.

NOTE N° 27 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation 1993	Charges d'exploitation 1992	Produits d'exploitation 1993	Produits d'exploitation 1992	En millions de francs	Produits (charges) Nets 1993	Produits (charges) Nets 1992
(41 444)	(46 034)	41 110	45 786	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(334)	(248)
(554)	(487)	1 150	637	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	596	150
		99	59	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	99	59
	(142)	350	420	Produits (charges) sur opérations de hors bilan	350	278
(41 998)	**(46 663)**	**42 709**	**46 902**	**Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit**	**711**	**239**

Les produits (charges) sur opérations de hors-bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique «Gains (pertes) sur opérations financières» (cf. note n°26).

NOTE N° 28 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation 1993	Charges d'exploitation 1992	Produits d'exploitation 1993	Produits d'exploitation 1992	En millions de francs	Produits (charges) Nets 1993	Produits (charges) Nets 1992
(21 797)	(25 823)	61 688	66 285	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	39 891	40 462
(62)	(9)	3		Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(59)	(9)
		160	105	Intérêts sur prêts subordonnés	160	105
(72)		1 279	1 167	Produits (charges) sur opérations de hors bilan	1 207	1 167
(3)		969	969	produits (charges) sur les engagements de financement	966	969
(69)		310	198	produits (charges) sur les engagements de garantie	241	198
(21 931)	**(25 832)**	**63 130**	**67 557**	**Produits (charges) sur opérations avec la clientèle**	**41 199**	**41 725**

NOTE N° 29 – PRODUITS DES PORTEFEUILLES -TITRES

En millions de francs	1993		1992	
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe		**8 025**		**8 018**
Titres de placement		2 594		3 211
Titres d'investissement		3 340		3 292
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi		680		684
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers		1 411		831
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable		**661**		**637**
Titres de placement		112		65
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		197		195
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées		352		377
Gains (pertes) sur opérations financières liées aux portefeuillles-titres		**4 166**		**2 245**
Gains sur titres de placement		937		181
Gains nets réalisés sur cessions		589		232
plus-values	893		504	
moins-values	(304)		(272)	
Reprise (dotation) nette aux provisions pour dépréciation		348		(51)
dotation aux provisions pour dépréciation	(54)		(418)	
reprise de provisions pour dépréciation	402		367	
Gains sur titres de transaction		3 229		2 064
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note n°32)		**(488)**		**(242)**
Gains nets réalisés sur cessions		363		382
plus-values	909		759	
moins-values	(546)		(377)	
Dotation nette aux provisions pour dépréciation		(851)		(624)
dotation aux provisions pour dépréciation	(1 475)		(992)	
reprise de provisions pour dépréciation	624		368	
TOTAL DES PRODUITS DES PORTEFEUILLES-TITRES		**12 364**		**10 658**

NOTE N° 30 – FRAIS DE PERSONNEL

En millions de francs	1993		1992	
Salaires et traitements		11 142		10 788
Charges sociales		5 649		5 490
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites	1 857			
Autres charges sociales	3 792			
Intéressement et participation des salariés		114		126
Intéressement des salariés	105		89	
Participation des salariés	9		37	
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		1 041		944
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL		**17 946**		**17 348**

NOTE N° 31 – COMMISSIONS

Charges 1993	Charges 1992	Produits 1993	Produits 1992	En millions de francs	Net 1993	Net 1992
(371)	**(417)**	**277**	**251**	**Sur opérations de trésorerie et interbancaires**	**(94)**	**(166)**
(34)	**(30)**	**2 083**	**2 003**	**Sur opérations avec la clientèle**	**2 049**	**1 973**
(452)	**(344)**	**253**	**171**	**Sur opérations sur titres**	**(199)**	**(173)**
(26)	**(19)**	**71**	**76**	**Sur opérations de change et d'arbitrage**	**45**	**57**
(638)	**(399)**	**1 139**	**621**	**Sur engagements sur titres**	**501**	**222**
(163)	**(110)**	**93**	**77**	**Sur instruments financiers à terme**	**(70)**	**(33)**
		5 977	**4 791**	**Sur prestations de services financiers**	**5 977**	**4 791**
		2 359	2 003	Sur titres gérés ou en dépôt	2 359	2 003
		364	322	Droits de garde	364	322
		420	289	Gestion des portefeuilles-titres clientèle	420	289
		1 489	1 331	Gestion des Organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	1 489	1 331
		86	61	Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	86	61
		1 201	752	Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	1 201	752
		650	425	Pour l'achat ou la vente de titres	650	425
		320	113	Pour le placement ou le rachat de titres émis par les Organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	320	113
		231	214	Autres commissions sur titres	231	214
		220	195	Sur activité d'assistance et de conseil	220	195
		1 680	1 534	Sur moyens de paiement	1 680	1 534
		517	307	Sur autres services financiers	517	307
(1 684)	**(1 319)**	**9 893**	**7 990**	**TOTAL DES AUTRES COMMISSIONS**	**8 209**	**6 671**

Aux autres commissions, selon la définition retenue réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire :

En millions de francs	1993	1992
Commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés	**3 327**	**3 276**
Sur engagements par signature	1 557	1 445
Sur opérations de change	1 182	1 503
Commissions diverses	588	328
Commissions comprises dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire	**1 138**	**1 298**
Récupération de frais	512	447
Produits accessoires	321	263
Produits sur opérations diverses de banque	305	588
Autres commissions	**8 209**	**6 671**
TOTAL DES COMMISSIONS	**12 674**	**11 245**

L'ensemble des commissions représente 30,4 % du produit net bancaire en 1993 contre 28,3 % en 1992.

NOTE N° 32 – RESULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	1993	1992
Plus-values de cessions sur immobilisations financières		
Titres d'investissement	35	18
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	113	229
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	215	135
Total des plus-values nettes de cessions	**363**	**382**
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
Titres d'investissement	(585)	(109)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	10	(96)
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	(276)	(419)
Total des dotations aux provisions	**(851)**	**(624)**
RESULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**(488)**	**(242)**

NOTE N° 33 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En millions de francs	1993	1992
Provision pour restructuration et cessation d'activités (1)	(447)	(1 125)
Intérêts de retard et produits rattachés		661
Plus-value nette d'apport des immobilisations corporelles		475
Réévaluation d'instruments financiers à terme	79	
Reprise de provisions pour investissement et Codevi	186	
Autres produits (charges) exceptionnels	159	(492)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	**(23)**	**(481)**

(1) Dont 564 millions de francs relatifs à la dépréciation de créances en 1992.

La BNP a enregistré comme un produit exceptionnel en 1992 le paiement d'intérêts de retard versés par le Brésil, en devises ou en titres, de même que les crédits d'impôt attachés tant à ces intérêts de retard qu'aux arriérés d'intérêts conventionnels impayés et convertis en titres au cours de l'exercice ; il en a été fait de même des intérêts de retard moratoires reconnus par plusieurs pays en développement dans le cadre des accords signés au sein du Club de Paris. L'ensemble de ces éléments a représenté 661 millions de francs.

La plus-value réalisée par la BNP SA à l'occasion de l'opération d'apport des immeubles et des droits relatifs aux contrats de crédit-bail immobilier a été retraitée dans les comptes consolidés. L'effet de ce retraitement et la constatation d'un impôt différé passif annulent le montant de la plus-value enregistrée dans les comptes de la BNP SA comme suit :

En millions de francs	1992
Plus-value enregistrée par la BNP SA	1 947
Plus-value nette de l'effet d'impôt différé ayant fait l'objet d'un retraitement en consolidation	(1 472)
Dotation pour impôt différé passif	(475)
Effet sur le résultat consolidé	-

La BNP ayant pris au cours du 1er semestre 1992 la décision de restructurer ou de cesser certaines des activités de la Banque Arabe Internationale d'Investissement, une provision de 1 125 millions de francs a été constituée au 31 décembre 1992 afin de tenir compte des coûts prévisibles liés à la restructuration conduite depuis lors. Cette provision actualisée au 31 décembre 1993 a été complétée d'une dotation de 447 millions de francs pour tenir compte, notamment, des décisions prises par l'administrateur de la Banque d'Arbitrage et de Crédit relatives à la cessation des activités de cette participation de la Banque Arabe Internationale d'Investissement. Ces coûts ont été évalués conformément aux règles propres à l'absence de continuité de l'exploitation des activités interrompues, en cours de cessation ou cédées.

La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990. La BNP a provisionné les éléments non contestés parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de sa vérification. Cette provision constituée en 1992 est comprise dans les "Autres charges exceptionnelles".

Les provisions pour investissement et pour Codevi réglementairement constituées en BNP SA, n'ayant pas pour objet la couverture d'un risque ont été retraitées dans les comptes consolidés ; les provisions au 31 décembre 1992 s'élevaient à 186 millions de francs.

NOTE N° 34 – REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DE L'ACTIVITE EXERCEE PAR LE GROUPE

En 1993, le produit net bancaire du groupe BNP, représentatif de l'activité exercée par le Groupe dans les différentes zones économiques du globe est pour près de 86 % réalisé dans les pays constitutifs de la Communauté Européenne (87 % en 1992).

En millions de francs	France	Autres pays de la Communauté Européenne	Pays des zones Amérique Asie	Autres pays	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	21 466	2 173	3 111	747	27 497
Commissions	6 570	896	693	50	8 209
Gains sur opérations financières	3 120	1 070	1 038	51	5 279
Autres produits (charges) d'exploitation	621	(113)	30	152	690
PRODUIT NET BANCAIRE	**31 777**	**4 026**	**4 872**	**1 000**	**41 675**

NOTE N° 35 – IMPOT SUR LES SOCIETES

En millions de francs	1993	1992
Charge des impôts courants de l'exercice	1 076	977
(Produit) charge nette des impôts différés de l'exercice	(496)	168
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LES SOCIETES	**580**	**1 145**

L'impôt sur les sociétés à la charge du Groupe s'est élevé à 580 millions de francs pour l'exercice 1993 (1 145 millions en 1992). Le paiement de la marge d'impôt sur les sociétés est partiellement différé.

En pourcentage	1993	1992
Taux normal de l'impôt	33,3	34,0
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme	(4,9)	(4,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(13,3)	(4,6)
Produits non soumis à l'impôt	(29,8)	(20,9)
Charges non déductibles	18,7	15,4
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères et effets des éléments de résultat négatifs	29,6	12,0
Effet des changements de taux d'imposition des résultats	-	(6,1)
Incidence de la constatation d'impôts différés sur la plus-value d'apport des immobilisations corporelles	-	7,5
Divers	(3,8)	-
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	**37,4**	**32,4**

La charge d'impôt s'établit à 37,4% en 1993, contre 32,4% en 1992, alors que le taux normal de l'impôt sur les bénéfices en France est de 33,33% en 1993 et de 34% en 1992.

NOTE N° 35 – IMPOT SUR LES SOCIETES – *(SUITE)*

Au 31 decembre 1993, l'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993			1992
	Sociétés faisant partie du groupe fiscal (1)	Autres filiales	TOTAL	TOTAL
Impôts différés Actif (note n° 12)	2 171	147	2 318	2 808
Impôts différés Passif (note n° 17)	2 712	1 243	3 955	4 104
IMPOTS DIFFERES PASSIF NETS	**541**	**1 096**	**1 637**	**1 296**

(1) Le Groupe fiscal constitué en France rassemble autour de la BNP (Métropole et Antilles), parmi les filiales consolidées par intégration globale, la Société Financière Auxiliaire (SFA), la Société Auxiliaire de Participation et de Gestion (SAPEG), la Banque de Bretagne, BNP Finance, Intercomi, la Compagnie Immobilière de France (CIF), BNP Immobilier, la Société Briotine de Participation, la Compagnie Rhodanienne de Participation, Immopart BNP, la Société Cristolienne de Participation, Banexi et Banexi Communication.

Les exercices 1991 à 1993 sont ouverts à un examen possible de l'administration fiscale en BNP métropole.

NOTE N° 36 – EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1993		1992	
	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres
BNP métropole	40 086	7 059	40 909	6 865
Succursales hors métropole	4 180	699	4 078	587
Filiales métropole	2 745	869	2 851	855
Filiales hors métropole	10 086	1 342	9 830	1 660
GROUPE				
Métropole	42 831	7 928	43 760	7 720
Hors métropole	14 266	2 041	13 908	2 247
TOTAL GROUPE	**57 097**	**9 969**	**57 668**	**9 967**

NOTE N° 37 – AUTRES INFORMATIONS

Le montant global de la contrevaleur en francs de l'actif et du passif en devises est de respectivement 680,7 milliards de francs et 586,2 milliards de francs.

NOTE N° 38 – ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1992 PUBLIE ET RETRAITE

La mise en conformité de la réglementation française aux dispositions de la Directive européenne n° 86-635 sur les comptes annuels et les comptes consolidés a conduit les autorités françaises à modifier la présentation des états financiers de synthèse, et particulièrement du compte de résultat, de l'ensemble des établissements de crédit. La BNP a maintenu dans cette nouvelle présentation les soldes intermédiaires de gestion les plus communément utilisés dans l'appréciation des composantes du résultat net.

Formation du résultat net au 31 décembre 1992 publié	Données publiées	Reclassifications	Données retraitées	Formation du résultat net au 31 décembre 1992 retraité
Net des intérêts	28 672	(198)	28 474	Intérêts et produits assimilés
Commissions et divers	11 404	} (276)	{ 6 671	Commissions
			{ 3 410	Gains sur opérations financières
Produits accessoires	112	}	{ 1 159	Autres produits d'exploitation bancaire
PRODUIT NET BANCAIRE	**40 188**	**(474)**	**39 714**	**PRODUIT NET BANCAIRE**
Frais de gestion	(25 974)	(100)	(26 074)	Charges générales d'exploitation
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(2400)	240	(2 160)	Amortissement et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**11 814**	**(334)**	**11 480**	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	(8 134)	616	(7 518)	Provisions pour engagements douteux
Dotation de l'exercice et reprises de provisions hors exploitation	(660)	660		
Participation des salariés	(108)	108		
		176	176	Fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers
		(242)	(242)	Résultats de cession et provisions sur immobilisations financières
Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	361	(842)	(481)	Produits (charges) exceptionnels
Impôts sur les sociétés	(1 359)	214	(1 145)	Impôts sur les sociétés
Résultat des sociétés mises en équivalence	473	-	473	Résultat des sociétés mises en équivalence
		(356)	(356)	Amortissement des écarts d'acquisition
RESULTAT NET	**2 387**	**-**	**2 387**	**RESULTAT NET**

Le produit net bancaire est principalement affecté de l'amortissement des primes d'émission d'emprunts obligataires, des dotations nettes aux provisions sur titres de placement, intérêts impayés et pour pertes et charges, ainsi que des éléments relatifs aux exercices antérieurs ; ces retraitements représentant respectivement en 1992, 256 millions de francs précédemment considérés comme des amortissements de "Frais de premier établissement", 197 millions de francs classés parmi les dotations aux provisions d'exploitation et 55 millions de francs de charges nettes comprises sous la rubrique "Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs". Les frais de gestion regroupent désormais la provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise (37 millions de francs) ainsi que les éléments de charges sur exercices antérieurs qui leur sont relatifs (34 millions de francs).

Au total le résultat brut d'exploitation retraité est inférieur au résultat brut d'exploitation antérieurement publié de 334 millions de francs principalement du fait du reclassement des dotations nettes aux provisions sur titres de placement, sur intérêts impayés et pour pertes et charges, des charges nettes sur exercices antérieurs et des éléments liés à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Les reprises de provisions pour risques généraux (176 millions de francs) et les provisions constituées au titre des immobilisations financières (624 millions de francs) précédemment reprises sous la rubrique "Excédent des provisions d'exploitation sur les provisions reprises" sont désormais incluses respectivement sous l'intitulé "Fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers" et "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" ; sont également repris sous cette dernière rubrique les résultats de cessions des immobilisations financières antérieurement considérés comme des éléments exceptionnels. Les composantes des dotations nettes aux provisions hors exploitation ont été reclassées en "Amortissement des écarts d'acquisition", en "Charges exceptionnelles" et en "Frais de gestion" pour ce qui concerne les provisions liées à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

NOTE N° 39 – ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES COMPTES DU BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 1992 PUBLIE ET RETRAITE

La mise en conformité de la réglementation française aux dispositions de la Directive européenne n°86.635 sur les comptes annuels et les comptes consolidés a conduit les autorités françaises à modifier la présentation du bilan des établissements de crédit. Les principales modifications ayant affecté la composition des principales rubriques du bilan, à l'actif comme au passif, portent sur les intérêts courus non échus, la définition de la clientèle financière et l'enregistrement des valeurs à l'encaissement.

• Les intérêts courus non échus sont désormais inscrits avec les postes de créances (ou de dettes) correspondant à la catégorie d'opérations à laquelle ils se rapportent (opérations interbancaires, opérations avec la clientèle, opérations sur titres...) au lieu d'être regroupés avec les comptes de régularisation.

• La clientèle financière, composée essentiellement des institutions financières autres que les établissements de crédit, des organismes de placement collectif des valeurs mobilières et des fonds communs de créances est désormais assimilée à la clientèle et n'est donc plus classée avec les établissements de crédit.

• Les opérations d'encaissement et de recouvrement de valeurs ne sont plus enregistrées en comptabilité générale mais en comptabilité auxiliaire et ne figurent donc plus au bilan des établissements de crédit. En raison de cette nouvelle disposition, le total du bilan retraité est inférieur au total du bilan publié au 31 décembre 1992 de 52 247 millions de francs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1993

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Nationale de Paris,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,

- la vérification du rapport sur la gestion du groupe

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1993.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

En accord avec la Commission Bancaire et conformément au CRB 90-02, à l'annexe 5 à l'instruction 91-02 et ainsi qu'il est précisé dans la note sur les règles et méthodes comptables, il a été procédé à un changement de méthode comptable par constitution des fonds pour risques bancaires généraux, dotés par prélèvement sur les réserves et primes et sur des comptes de provisions à caractère général. Le prélèvement sur les réserves et primes a été approuvé par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie extraordinairement qui s'est tenue le 16 septembre 1993.

Ainsi qu'il est précisé dans le rapport de gestion et dans la note n°1 de l'annexe, les comptes ci-joints sont présentés selon les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des établissements de crédit et des maisons de titres.

En conséquence, la présentation des comptes au 31 décembre 1992 a été modifiée afin de la rendre comparable à celle du 31 décembre 1993. Dans les notes n°38 et n°39 de l'annexe figurent les données chiffrées rendant compte de ces modifications. Nous avons vérifié l'exactitude des retraitements effectués.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Paris, le 29 mars 1994

GUY BARBIER & AUTRES
Membre de l'Organisation Mondiale Arthur Andersen
Christian Chiarasini

GUERARD VIALA
Louis Viala
Associé

Régis Léveillé-Nizerolle
Associé

ORGANIGRAMME DU GROUPE

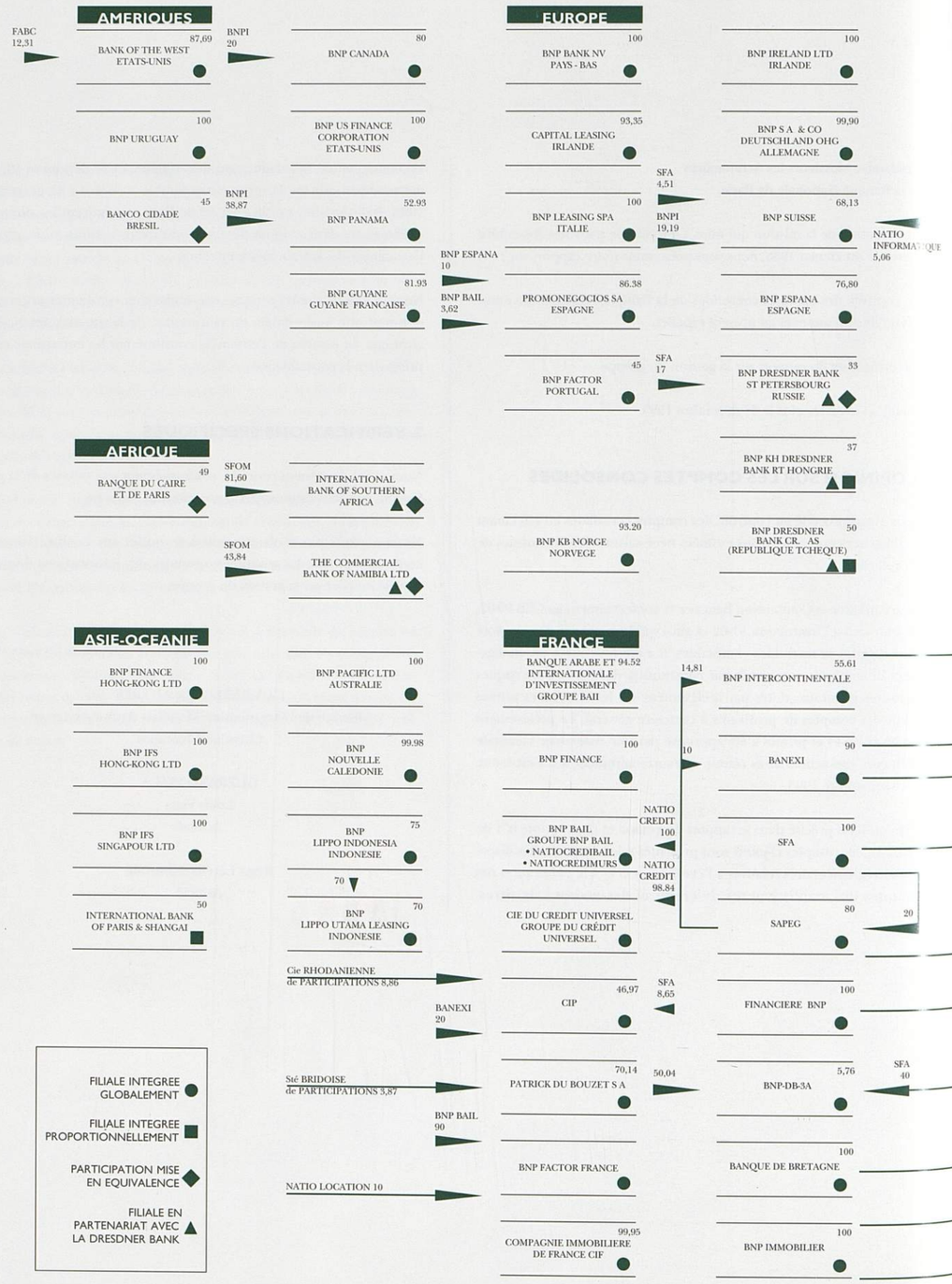

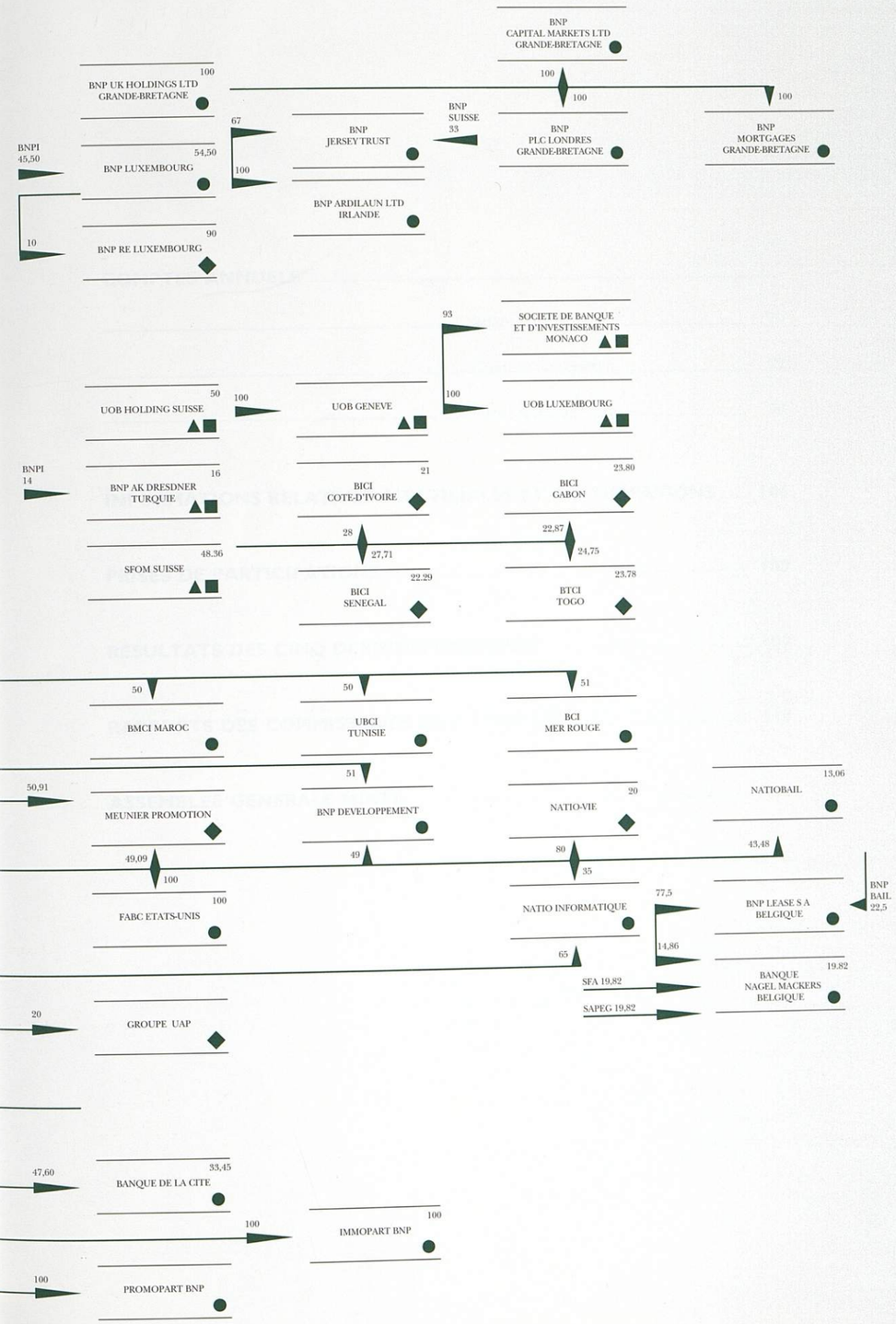

COMPTES ANNUELS

Bilan 70

Compte de résultats 72

Notes annexes 74

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS 106

PRISES DE PARTICIPATIONS 108

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 109

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 110

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE 113

BILAN DE LA BNP SA

ACTIF

Notes	En milliers de francs, au 31 décembre	1993	1992
2,5	**OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES**	**492 446 733**	**548 858 404**
	Caisse, banques centrales, CCP	5 515 422	3 613 400
6	Effets publics et valeurs assimilées	5 305 942	15 442 014
	Créances sur les établissements de crédit	481 625 369	529 802 990
3,5	**OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**	**587 074 318**	**587 931 081**
	Créances sur la clientèle	586 208 486	587 375 980
	Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	865 832	555 101
6	**OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE**	**60 202 536**	**56 965 852**
6	**ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE**	**5 626 787**	**2 933 193**
7,8	**TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**	**31 060 892**	**24 568 391**
	Actions propres	22 732	81 393
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 014 411	1 337 508
	Participations et parts dans les entreprises liées	30 023 749	23 149 490
9	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**	**14 855 918**	**14 751 696**
10	**COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS**	**96 413 643**	**76 300 836**
	TOTAL DE L'ACTIF	**1 287 680 827**	**1 312 309 453**
	HORS-BILAN		
19	Engagements de financement donnés	231 704 561	214 424 351
20	Engagements de garantie donnés	156 049 859	160 015 245
21	Engagements sur titres	10 448 214	7 772 641
22	Contrats d'échange de taux d'intérêt	1 786 771 939	1 565 659 690
22	Autres opérations sur instruments financiers à terme	1 006 114 251	646 679 384
	Devises à recevoir	1 614 973 353	1 462 136 203

PASSIF

Notes	En milliers de francs, au 31 décembre	1993 Avant affectation du résultat	1992 Avant affectation du résultat	1993 Après affectation du résultat	1992 Après affectation du résultat
11	**OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES**	**471 324 383**	**464 669 524**	**471 324 383**	**464 669 524**
	Banques centrales, CCP	8 038 656	5 726 762	8 038 656	5 726 762
	Dettes envers les établissements de crédit	463 285 727	458 942 762	463 285 727	458 942 762
12	**COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**	**403 473 899**	**402 742 568**	**403 473 899**	**402 742 568**
	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**238 195 476**	**300 212 328**	**238 195 476**	**300 212 328**
12	Bons de caisse	10 537 357	12 906 323	10 537 357	12 906 323
11	Titres du marché interbancaire	273 874	1 624 240	273 874	1 624 240
12	Titres de créances négociables	156 907 765	217 897 560	156 907 765	217 897 560
13	Emprunts obligataires	70 427 219	67 784 205	70 427 219	67 784 205
	Autres dettes représentées par un titre	49 261	-	49 261	-
14	**COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS**	**88 090 512**	**72 730 099**	**88 642 713**	**73 260 880**
15	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**7 905 764**	**7 978 944**	**7 905 764**	**7 978 944**
16	**DETTES SUBORDONNEES**	**35 633 357**	**33 444 440**	**35 633 357**	**33 444 440**
17	**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**10 483 822**	**-**	**10 483 822**	**-**
18	**FONDS PROPRES**	**32 515 949**	**27 738 530**	**32 021 413**	**30 000 769**
	Capital souscrit	4 600 214	3 536 972	4 600 214	3 536 972
	Primes d'émission	16 210 500	10 883 786	15 694 914	10 883 786
	Réserves	11 705 235	13 317 772	11 726 285	15 580 011
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**57 665**	**2 793 020**		
	TOTAL DU PASSIF	**1 287 680 827**	**1 312 309 453**	**1 287 680 827**	**1 312 309 453**
	HORS-BILAN				
19	Engagements de financement reçus	11 566 336	6 329 748		
20	Engagements de garantie reçus	89 561 355	38 171 155		
21	Engagements sur titres	6 228 185	2 409 311		
	Devises à livrer	1 614 992 654	1 457 782 331		

* L'affectation du résultat 1993 a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis à l'Assemblée Générale de la BNP.

COMPTE DE RESULTATS DE LA BNP SA

Débit 1993	Débit 1992	En milliers de francs	Crédit 1993	Crédit 1992
81 901 278	85 040 494		104 728 677	107 625 303
41 232 539	41 298 019		45 414 385	45 287 997
16 382 819	19 820 285		52 095 527	56 052 539
24 285 920	23 922 190		-	-
-	-		6 032 814	5 693 092
-	-		1 185 951	591 675
1 380 100	1 051 321		7 784 669	6 298 253
6 861 544	6 267 768		9 430 266	8 280 753
417 300	393 415		1 211 419	1 770 654
-	-		464 422	19 270
3 449 764	1 814 451		4 369 147	3 009 677
2 994 480	4 059 902		3 385 278	3 481 152
1 840 205	1 842 422		2 907 490	2 891 023
91 983 127	**94 202 005**		**124 851 102**	**125 095 332**
21 872 805	21 161 854			
14 690 791	14 184 182			
7 182 014	6 977 672			
1 733 229	1 578 479			
115 589 161	**116 942 338**		**124 851 102**	**125 095 332**
8 141 085	4 426 459			
123 730 246	**121 368 797**		**124 851 102**	**125 095 332**
1 261 613	1 315 837		-	-
-	10 033		2 668	-
1 398 248	2 114 828		1 449 730	3 065 064
- 144 272	557 881			
57 665	2 793 020			
126 303 500	**128 160 396**		**126 303 500**	**128 160 396**

	Solde 1993	Solde 1992	Notes
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits (charges) assimilés	22 827 399	22 584 809	
Opérations avec les établissements de crédit	4 181 846	3 989 978	24
Opérations avec la clientèle	35 712 708	36 232 254	25
Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	- 24 285 920	- 23 922 190	
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 032 814	5 693 092	
Revenus de titres à revenu variable	1 185 951	591 675	
Commissions : produits (charges)	6 404 569	5 246 932	28
Gains (pertes) sur opérations financières	2 568 722	2 012 985	
Titres de transaction	794 119	1 377 239	
Titres de placement	464 422	19 270	
Opérations de change	919 383	1 195 226	
Instruments financiers	390 798	- 578 750	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 067 285	1 048 601	
PRODUIT NET BANCAIRE	**32 867 975**	**30 893 327**	**23,31**
Charges générales d'exploitation	- 21 872 805	- 21 161 854	
Frais de personnel	- 14 690 791	- 14 184 182	27
Autres frais administratifs	- 7 182 014	- 6 977 672	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 733 229	- 1 578 479	9
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**9 261 941**	**8 152 994**	
Provisions pour engagements douteux	- 8 141 085	- 4 426 459	4
RESULTAT COURANT	**1 120 856**	**3 726 535**	
Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	- 1 261 613	- 1 315 837	29
Excédent des reprises sur les dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	2 668	- 10 033	
Produits (charges) exceptionnels	51 482	950 236	30
Impôt sur les bénéfices	144 272	- 557 881	32
RESULTAT NET	**57 665**	**2 793 020**	
TOTAL			

NOTE N° 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS BNP SA

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultat de la BNP SA suivent les principes de présentation du nouveau plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales à l'étranger préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation de la BNP.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

La mise en conformité de la réglementation française aux dispositions de la Directive Européenne n°86.635 sur les comptes annuels a conduit les autorités françaises à modifier la présentation des états financiers des établissements de crédit, pour les exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 1992. Le bilan et le compte de résultat publiés au 31 décembre 1992 ont été retraités afin de les rendre comparables avec ceux du présent exercice clos au 31 décembre 1993.
La BNP a, au 31 décembre 1993, procédé à la conversion des états financiers en devises des succursales à l'étranger au taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat, au lieu du cours de clôture qui continue à être appliqué pour le bilan. Si elle avait été appliquée au 31 décembre 1992, cette disposition n'aurait pas eu d'incidence significative sur le résultat.
Conformément aux règlements n° 90-02 et 92-05, la BNP métropole a constitué des "Fonds pour Risques Bancaires Généraux" et affecté à ces fonds :
• les provisions pour risques généraux, antérieurement incluses dans les comptes de régularisation passif (note n°14) qui sont désormais inscrites aux FRBG, pour la fraction non destinée à couvrir des risques spécifiques identifiés en métropole comme à l'étranger,
• une dotation d'un montant significatif, par souci de prudence, afin de tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la Banque. Prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs, cette dotation a été prélevée sur les réserves,
• les provisions, antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.
Hormis ces modifications, les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan et du compte de résultat présentés.

PRINCIPES COMPTABLES

■ Principe de spécialisation des exercices

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices, à l'exception de certains produits et de certaines charges qui sont comptabilisés lors de leur encaissement ou de leur paiement, en particulier les commissions. Toutefois les commissions de participation sur les crédits financiers en devises sont réparties sur la durée de vie de ces crédits.

■ Operations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

■ Conversion des comptes en devises etrangeres

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, les actifs, passifs et engagements hors-bilan des succursales étrangères sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ce pays. Les éléments du compte de résultat des succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf en Argentine, pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.
Les écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

■ Emprunts obligataires

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont en principe considérés comme une charge de l'exercice au cours duquel l'émission a lieu. Ils sont toutefois répartis sur la durée de l'emprunt lorsque celui-ci est lié à une opération d'échange de taux d'intérêt assortie d'une prime.

■ Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.
Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation.

• Titres de transaction
Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

• Titres de placement
Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.
Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) et du cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".
Les actions cotées sont valorisées individuellement au plus bas du prix d'acquisition et du cours de bourse, les actions non cotées au plus bas du prix d'acquisition et de la part de l'actif net revenant à BNP SA, calculée à partir des états financiers disponibles les plus récents. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Résultats de titres à revenu variable".
Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières" du compte de résultat. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultat sont enregistrées dans cette même rubrique.

• Titres d'investissement
Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.
L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.
Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.
Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.
Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.
L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

• Titres de participation
Les titres de participation sont constitués des participations égales à 10 % au moins du capital des sociétés émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles la BNP SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices.
Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.
Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.
Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" du compte de résultat.

■ Instruments financiers de taux et de change

La BNP SA intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt et de change, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs.
La BNP SA intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• Instruments de taux d'intérêt
échangés sur des marchés organisés ou assimilés
Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix de marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice et inclus dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières".
Les résultats des contrats de taux d'intérêt à terme, dénoués et identifiés comme étant des opérations de couverture liées à la gestion de la position de taux des actifs et des passifs sont considérés comme un ajustement aux produits et aux charges d'intérêts des rubriques concernées et, par conséquent, généralement différés et rapportés aux résultats sur la durée de vie des éléments couverts. Les résultats sont enregistrés dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés" en fonction de la nature de l'élément couvert.

• Autres instruments de taux d'intérêt à terme
Les résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt en FRF et en devises, swaps et FRA, sont enregistrés selon le principe de spécialisation des exercices, les produits et les charges d'intérêt étant constatés prorata temporis au compte de résultat.
Toutefois, lorsqu'elles sont effectuées dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de transaction, les opérations d'échange de taux d'intérêt et assimilées ainsi que les opérations d'échange de devises font l'objet d'une évaluation aux conditions du marché prévalant à chaque fin de période, ajustée d'une marge forfaitaire couvrant le risque de contrepartie et la rémunération des fonds propres correspondants qui est rapportée aux résultats sur la durée du contrat. Les écarts d'évaluation résultant des variations de taux d'intérêt et des cours des devises sont constatés dans le résultat de l'exercice. Sont considérés comme des

opérations d'échange de taux d'intérêt assimilées, les accords de taux futurs et les autres contrats analogues conclus de gré à gré par lesquels les parties se garantissent un taux d'intérêt portant sur un montant notionnel, une durée et une ou plusieurs échéances futures.
Les résultats produits par la gestion de ces instruments sont inclus dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières".

• Instruments de change à terme
Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading" ; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.
Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

■ Credits a la clientele
Conformément à la nouvelle réglementation française qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1993, les crédits à la clientèle comprennent désormais les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.
Les crédits pour lesquels la Banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses qui viennent en déduction des postes correspondants de l'actif.
Les provisions relatives aux engagements pour signature sont incorporées dans la rubrique "Provisions pour risques et charges" figurant au passif du bilan.
Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Provisions pour engagements douteux".

■ Operations de credit-bail
Les opérations de crédit bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

■ Immobilisations
Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP SA a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la Banque par une autre de ses filiales, la société NATIOBAIL.
Aucun de ces immeubles n'est destiné à être cédé à brève échéance.
L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés.
Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines succursales étrangères.
Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, conformément aux règles en usage en France et dans les pays d'implantation des succursales. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) est enregistrée sous la rubrique "Provisions réglementées : amortissements dérogatoires" au passif du bilan, aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

■ Reevaluation legale
En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP SA a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants. A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.
L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

■ Impots sur les societes
En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 %. Il était de 34 % en 1992. Les plus-values à long terme sont toutefois imposées à 18 % en 1993 comme en 1992 et certains revenus sont exonérés d'impôt, totalement en 1993 et dans la limite de 92,50 % en 1992, s'agissant des dividendes reçus de sociétés dont la détention est supérieure à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieure à 150 millions de francs.
L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.
Les impôts différés actif ne sont constatés que dans la limite des impôts différés passif existants dans une entité ou dans l'ensemble des entités constitutives d'un même groupe fiscal.
Les incidences venant de l'application de la méthode du report variable au changement de taux d'imposition sont enregistrées dans la rubrique "Charges et produits exceptionnels" du compte de résultat.

■ Participation des salaries
Conformément à la réglementation française, la BNP SA provisionne le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation ainsi constituée est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel". Elle est reprise et portée sous la rubrique "Participation des salariés" au cours de l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale des actionnaires.

■ Regimes des pensions de retraites allouees aux anciens salaries
Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraites conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.
A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.
En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français de BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :
• Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
• La Caisse de retraites de la BNP SA et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

■ Engagements sociaux
La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.
Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

NOTE N° 2 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Montant brut	1993 Provisions	1993 Montant net	1992 Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	**5 559**	**(44)**	**5 515**	3613
Effets publics et valeurs assimilées	**5 306**	**-**	**5 306**	15 442
Créances sur les établissements de crédit	**492 785**	**(11 159)**	**481 626**	**529 803**
Comptes ordinaires	17 720	(2)	17 718	19 328
Comptes et prêts (1)	424 539	(11 093)	413 446	468 695
Opérations de pension	48 537	-	48 537	39 052
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	32 278	-	32 278	26 158
Titres reçus en pension livrée	16 259	-	16 259	12 894
Prêts subordonnés	1 989	(64)	1 925	2 728
TOTAL DES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	**503 650**	**11 203**	**492 447**	**548 858**

(1) Les "Comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effets ou de titres, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier ; ces crédits étaient précédemment assimilés à des prêts à la clientèle. La référence au 31 décembre 1992 a été modifiée en conséquence.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations interbancaires et assimilées portent principalement sur les créances sur les établissements de crédit :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Banques centrales, CCP	5	10
Effets publics et valeurs assimilées	13	-
Créances sur les établissements de crédit	5 758	7 659
Total des intérêts courus non échus, net des provisions :	**5 776**	7 669

NOTE N° 3 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Montant brut	1993 Provisions	1993 Montant net	1992 Montant net
Crédits à la clientèle	613 398	(28 626)	584 772	586 606
Créances commerciales	25 941	(994)	24 947	28 892
Comptes débiteurs de la clientèle	62 370	(214)	62 156	70 677
Autres crédits	525 087	(27 418)	497 669	487 037
Opérations de pension	314	-	314	9
Titres reçus en pension livrée	314	-	314	
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	-	-	-	9
Prêts subordonnés (1)	1 122	-	1 122	761
Créances sur la clientèle (2)	**614 834**	**(28 626)**	**586 208**	**587 376**
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	**866**	**-**	**866**	**555**
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**615 700**	**(28 626)**	**587 074**	**587 931**

(1) Les prêts participatifs consentis à la clientèle par la BNP en métropole inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent au 31 décembre 1993 à 1 122 milions de francs contre 761 millions de francs au 31 décembre 1992.

(2) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent au 31 décembre 1993 à 20 701 millions de francs contre 34 525 millions de francs au 31 décembre 1992.

Les intérêts courus non échus relatifs aux opérations effectuées avec la clientèle se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Créances commerciales	347	403
Comptes ordinaires débiteurs	1 606	1 358
Autres concours à la clientèle	2 214	2 901
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20	2
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	**4 187**	**4 664**

Au 31 décembre 1993, les prêts à la clientèle comprennent 22,9 milliards de francs (22,1 milliards de francs au 31 décembre 1992) de crédits consentis à des professionnels de l'immobilier (promoteurs et marchands de biens) dont 16,3 milliards de francs (16,5 milliards de francs au 31 décembre 1992) en métropole auxquels il faut ajouter 0,5 milliard de francs (0,2 milliard de francs au 31 décembre 1992) de titres à revenu fixe ou variable souscrits pour le financement d'opérations immobilières. Les engagements par signature s'élèvent à 6,0 milliards de francs (7,6 milliards de francs au 31 décembre 1992).

Les difficultés, variables selon les secteurs (bureau, habitation) du marché immobilier, la dispersion géographique et unitaire des encours, la diversité des situations tant en métropole qu'à l'étranger introduisent une multiplicité de facteurs, dont certains sont subjectifs, dans l'appréciation du risque. Compte tenu de ces conditions, la Banque a affecté à la couverture de ces risques une enveloppe de 3,1 milliards de francs au 31 décembre 1993 (2,2 milliards de francs au 31 décembre 1992) qui se décomposent ainsi :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Provisions relatives aux encours de prêts consentis et jugés préoccupants ou douteux	2 539	1 547
Provisions sur risques non spécifiquement identifiés propres à l'immobilier	574	374
Provisions pour risques généraux affectées aux risques immobiliers	-	250

Les provisions ainsi affectées aux risques immobiliers couvrent à hauteur de 47 % (50 % au 31 décembre 1992) les encours considérés comme préoccupants ou douteux ayant fait l'objet d'une provision, et représentent 13 % de l'ensemble des engagements octroyés par caisse (10 % au 31 décembre 1992).

NOTE N° 4 – PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1992	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations (a)	Encours de provisions au 31 décembre 1993
Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif					
Sur créances aux établissements de crédits (c)	12 690	263	(2 544)	794	11 203
Sur opérations avec la clientèle (note n°4)	24 516	5 439	(1 666)	337	28 626
Sur titres (c)	3 188	(10)	(216)	(2 253)	709
Total provisions déduites de l'actif	**40 394**	**5 692**	**(4 426)**	**(1 122)**	**40 538**
Au titre des risques-pays	22 091	(598)	(3 029)	(1 031)	17 433
Au titre des risques spécifiques	18 303	6 290	(1 397)	(91)	23 105
Provisions inscrites au passif					
Sur les engagements par signature	1 087	405	-	(50)	1 442
Pour risques et charges	686	1 409	-	92	2 187
Total provisions inscrites au passif	**1 773**	**1 814**	**-**	**42**	**3 629**
Au titre des risques-pays	455	-	-	(126)	329
Au titre des risques spécifiques et bancaires	1 318	1 814	-	168	3 300
TOTAL DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	**42 167**	**7 506**	**(4 426)**	**(1 080)**	**44 167**

(a) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à 793 millions de francs.
(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.
(c) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note n°2) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres (note n° 6) reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Conformément au principe retenu dans la note relative aux principes comptables et de présentation, les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour procès et autres préjudices et des provisions pour risques bancaires destinées à couvrir les risques liés au refinancement des créances souveraines portées par des sociétés extérieures au Groupe.

En millions de francs	1993	1992
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	**7 506**	**4 982**
Provisions sur intérêts impayés déduites du produit net bancaire	30	16
Pertes sur créances et abandons de créances	5 390	4 886
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(4 426)	(5 093)
Récupérations sur créances amorties	(359)	(365)
CHARGE NETTE DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	**8 141**	**4 426**

NOTE N° 5 – REPARTITION DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES

Durée résiduelle	< ou = à 3 mois	> 3 mois et <ou = à 1 an	> à 1 an et < ou = à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Caisse, banques centrales, CCP	**5 515**	**-**	**-**	**-**	**5 515**
Effets publics et valeurs assimilées	**5 306**	**-**	**-**	**-**	**5 306**
Créances sur les établissements de crédit	**379 096**	**70 829**	**19 409**	**12 291**	**481 625**
Comptes ordinaires	17 718	-	-	-	17 718
Comptes et prêts	319 908	65 111	17 297	11 130	413 446
Opérations de pension	41 137	5 642	1 409	349	48 537
Prêts subordonnés	333	76	703	812	1 924
Créances sur la clientèle	**223 021**	**74 752**	**167 634**	**120 801**	**586 208**
Comptes débiteurs	62 157	-	-	-	62 157
Créances commerciales	24 947	-	-	-	24 947
Autres crédits	135 543	74 701	167 166	120 259	497 669
Opérations de pension	313	-	-	-	313
Prêts subordonnés	61	51	468	542	1 122
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	**30**	**11**	**247**	**578**	**866**
TOTAL DES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES ET DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**612 968**	**145 592**	**187 290**	**133 670**	**1 079 520**

Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit s'élèvent à 11 522 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 12 795 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 6 – OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions de francs, au 31 décembre	1993 Valeur brute	1993 Provisions	1993 Valeur nette	1993 Valeur de marché	1992 Valeur nette	1992 Valeur de marché
Effets publics et valeurs assimilées	833	-	833	833	4 669	4 669
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 386	-	12 386	12 386	13 894	13 894
Actions et autres titres à revenu variable	5 157	-	5 157	5 157	2 147	2 147
Total des titres de transaction	**18 376**	**-**	**18 376**	**18 376**	**20 710**	**20 710**
Dont titres non cotés	***1 645***	**-**	***1 645***	***1 645***	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	3 738	-	3 738	3 753	9 645	9 644
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 950	704	19 246	20 073	21 934	22 133
émis par les organismes publics	5 783	126	5 657			
émis par les autres émetteurs	14 167	578	13 589			
Actions et autres titres à revenu variable	481	11	470	521	786	848
Total des titres de placement	**24 169**	**715**	**23 454**	**24 347**	**32 365**	**32 625**
Dont titres non cotés	***1 311***	***4***	***1 307***	***1 360***	***348***	***382***
Effets publics et valeurs assimilées	735	-	735	731	1 128	1 127
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 420	849	28 571	27 335	21 138	21 559
émis par les organismes publics	9 442	-	9 442			
émis par les autres émetteurs	19 978	849	19 129			
Total des titres d'investissement	**30 155**	**849**	**29 306**	**28 066**	**22 266**	**22 686**
Dont titres non cotés	***3 316***	***797***	***2 519***	***2 520***	***9 276***	***9 778***
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT (1)	**72 700**	**1 564**	**71 136**	**70 789**	**75 341**	**76 021**
Effets publics et valeurs assimilées	5 306	-	5 306	5 317	15 442	15 440
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 756	1 553	60 203	59 794	56 966	57 586
Dont titres non cotés	***5 873***	***799***	***5 074***	***5 096***	***9 460***	***9 962***
Actions et autres titres à revenu variable	5 638	11	5 627	5 678	2 933	2 995
Dont titres non cotés	***399***	***2***	***397***	***429***	***164***	***198***

(1) Les parts d'OPCVM détenues par la BNP SA s'élèvent à 403 millions de francs au 31 décembre 1993 (467 millions en 1992). Elles comprennent en France des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 102 millions de francs (219 millions en 1992).

Au cours de l'exercice, 23 millions de francs de titres de transaction ont été reclassés en titres de placement (1 031 millions de francs en 1992), 4 913 millions de francs de titres de placement principalement composés de titres dits "Brady bonds" (cf. infra) ont été reclassés en titres d'investissement (33 millions de francs en 1992) tandis que 1 321 millions de francs de titres d'investissement ont été repris dans le portefeuille de titres de placement (2 522 millions de francs en 1992).

Les écarts d'acquisition sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1993 à 927 millions de francs (243 millions de francs au 31 décembre 1992) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1993 à 37 millions de francs (810 millions de francs au 31 décembre 1992) et se répartissent entre les instruments suivants :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Effets publics et valeurs assimilées	-	601
Actions et autres titres à revenu variable	-	4
Obligations et autres titres à revenu fixe	37	205

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe et variable se décomposent de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Effets publics et valeurs assimilées	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	539	871
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Total des intérêts courus non échus, net des provisions	**552**	**871**

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe s'inscrivant notamment dans le cadre du "Plan Brady" sur la dette des pays en développement. La BNP SA a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangé contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du trésor US et du trésor français et bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours total de ces titres aux 31 décembre 1992 et 1993 s'élevait respectivement à 4 812 et 5 116 millions de francs. Au 31 décembre 1993, 1 074 millions de francs sont présentés sous la rubrique "Titres de placement" (contre 4 812 millions de francs au 31 décembre 1992) et 4 042 millions de francs ont été reclassés en titres d'investissement.

Les provisions antérieurement constituées au titre des créances représentatives de titres qualifiés d'investissement ont été portées aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux (note n°17).

Le total des plus-values potentielles nettes liées à l'évaluation au prix de marché des titres de placement et d'investissement s'élève à 347 millions de francs (1 392 millions de francs hors Brady bonds) au 31 décembre 1993 contre 680 millions de francs (579 millions de francs hors Brady bonds) au 31 décembre 1992.

NOTE N° 7 – TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS, ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993			1992		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur estimative	Valeur brute	Valeur nette	Valeur estimative
Titres non cotés (1)						
Portefeuille évalué d'après la situation nette	339	194	349	792	551	916
Portefeuille évalué d'après le coût de revient	336	336	336	361	361	361
Titres cotés (2)						
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	250	115	115	16	7	7
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	380	369	386	439	419	511
Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	**1 305**	**1 014**	**1 186**	**1 608**	**1 338**	**1 795**
Actions propres détenues	23	23	39	81	81	117
Parts dans les entreprises liées	25 969	24 000	33 784	19 569	17 942	25 880
Titres de participation :						
Titres non cotés (1)	4 208	3 584	4 200	3 982	3 320	3 418
Titres cotés (2)	2 824	2 440	2 794	2 140	1 887	1 995
portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	150	65	65	29	26	36
portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	2 674	2 375	2 729	2 111	1 861	1 959
Total des titres de participation	7 032	6 024	6 994	6 122	5 207	5 413
Total des participations et des parts dans les entreprises liées	**33 024**	**30 046**	**40 817**	**25 772**	**23 230**	**31 410**
TOTAL DES TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, DES PARTICIPATIONS ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	**34 329**	**31 060**	**42 003**	**27 380**	**24 568**	**32 205**

(1) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par la BNP.

(2) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élèvent respectivement à 933 millions de francs et 77 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 1 173 millions de francs et 61 millions de francs au 31 décembre 1992.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant la BNP SA à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur les certificats d'investissement avec un prix maximum d'achat de 700 francs avant division par deux du nominal du titre et un prix minimum de vente de 300 francs avant division par deux du nominal du titre, la BNP SA a en 1993 vendu 235 345 titres au cours moyen de 318,55 francs avant le 4 octobre 1993. Après la date de division du nominal du titre, la BNP SA a vendu 70 150 titres au cours moyen de 157,54 francs et détenait au 31 décembre 1993 175 060 titres de capital dont 1 500 certificats d'investissement.

Les principales participations et parts dans des entreprises liées dont la valeur nette comptable dans les livres de la BNP SA est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

En millions de francs	Siège Social	% du capital détenu	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur nette comptable dans les livres de la BNP SA
PECHINEY	La Défense - Courbevoie	7,54 %	14 710	1 480	1 390
SAINT-GOBAIN	La Défense - Courbevoie	1,57 %	36 326(a)	2 377(a)	581
HAVAS	Neuilly-sur-Seine	1,37 %	7 084	570	285
CREDITO ROMAGNOLO	Bologna (Italie)	5,26 %	2 397(a)	-	575
RHONE-POULENC	Courbevoie	2,39 %	17 732	869	612
ARGENTINA PRIVATE DEV	Cayman Islands	2,50 %	3 123	118	291
ACEC UNION MINIERE MEXIQUE SCS	Bruxelles (Belgique)	98,05 %	289	-	278

(a) Données consolidées.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées, et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille évalués pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse, s'élève à 11 090 millions de francs au 31 décembre 1993 (8 183 millions de francs au 31 décembre 1992).

NOTE N° 8 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milllions de francs	Montant brut au début de l'exercice	Acquisitions et autres variations (1)	Remboursements cessions et autres variations (1)	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des provisions au début de l'exercice	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Autres variations (1)	Provisions cumulées	Montant net à la fin de l'exercice
Titres d'investissement (note n° 6)	22 436	19 776	(12 057)	30 155	170	611	(16)	84	849	29 306
Effets publics et valeurs assimilées	1 134		(399)	735	6	-		(6)-	-	735
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 302	19 776	(11 658)	29 420	164	611	(16)	90	849	28 571
Participation et parts dans les entreprises liées (note n° 7)	25 772	8 094	(842)	33 024	2 542	981	(266)	(279)	2 978	30 046
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note n°7)	1 608	710	(1 013)	1 305	270	132	(111)		291	1 014
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**49 816**	**28 580**	**(13 912)**	**64 484**	**2 982**	**1 724**	**(393)**	**(195)**	**4 118**	**60 366**

(1) Les "Autres variations" recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille.

Le montant des titres d'investissement cédés avant échéance au cours de l'exercice 1993 s'est élevé à 2 517 millions de francs (1 822 millions de francs en 1992).

NOTE N° 9 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milllions de francs	Montant brut au 1er janvier 1993	Acquisitions et autres variations (1)	Cessions et autres variations (1)	Montant brut au 31 décembre 1993	Montant des amortissements et provisions au 1er janvier 1993	Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	Reprise de provisions de l'exercice	Autres variations (1)	Montant des amortissements et provisions au 31 décembre 1993	Montant net au 31 décembre 1993
Immobilisations incorporelles	**1 386**	**428**	**(363)**	**1 451**	**834**	**352**	**(2)**	**(301)**	**883**	**568**
Immobilisations corporelles										
Terrains et constructions	871	110	(18)	963	214	19	(8)	7	232	731
Equipement, mobilier, installation	10 667	1 658	(815)	11 510	6 350	1 362	(184)	(529)	6 999	4 511
Immobilisations en cours	614	92	(273)	433		-				433
Titres de sociétés immobilières	8 629	118	(116)	8 631	17	-		1	18	8 613
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**20 781**	**1 978**	**(1 222)**	**21 537**	**6 581**	**1 381**	**(192)**	**(521)**	**7 249**	**14 288**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**22 167**	**2 406**	**(1 586)**	**22 988**	**7 415**	**1 733**	**(194)**	**(822)**	**8 132**	**14 856**

(1) Les "Autres variations" comprennent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille..

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 45 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 30 millions de francs au 31 décembre 1992.

Conformément aux informations mentionnées dans la note relative aux principes comptables, la BNP SA a apporté l'ensemble de ses immeubles centraux et d'exploitation à sa filiale spécialisée, la Compagnie Immobilière de France (CIF). Le montant total des apports s'est élevé à 6 273 millions de francs pour les immeubles en pleine propriété, et à 2 243 millions de francs pour les droits relatifs aux contrats de crédit-bail immobilier. L'augmentation des immobilisations résultant de cette opération traduite dans la valeur des titres des sociétés immobilières est de 7 583 millions de francs.

NOTE N° 10 – COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Comptes d'encaissement	7 929	9 359
Comptes d'ajustement débiteurs (1)	3 042	1 602
Charges à répartir	1 061	599
Produits à recevoir	35 303	36 311
Autres comptes de régularisation débiteurs	12 257	8 959
Total des comptes de régularisation - actif	**59 592**	**56 830**
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	3 982	3 808
Comptes débiteurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	19 900	3 850
Débiteurs divers :		
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	7 559	7 479
Impôt différé-actif	2 074	2 460
Autres débiteurs divers	2 897	1 694
Intérêts courus non échus sur autres actifs	160	135
Ecart de conversion et divers	249	45
Total des autres actifs	**36 821**	**19 471**
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET DES AUTRES ACTIFS	**96 413**	**76 301**

(1) Produit de la réévaluation au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme).

NOTE N° 11 – COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1993					1992
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	TOTAL	TOTAL
Comptes ordinaires, Banques Centrales, CCP	31 407	-	-	-	31 407	31 860
Comptes et emprunts (1)	292 063	54 938	2 597	842	350 440	367 283
Opérations de pension	72 144	2 657	701	13 975	89 477	65 527
Valeurs données en pension ou vendues ferme	57 492	2 657	701	13 975	74 825	61 118
Titres donnés en pension livrée	14 652	-	-	-	14 652	4 409
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	**395 614**	**57 595**	**3 298**	**14 817**	**471 324**	**464 670**
Titres du marché interbancaire	77	142	55	-	274	1 624
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre	**77**	**142**	**55**	**-**	**274**	**1 624**
TOTAL DES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES CREDITRICES	**395 691**	**57 737**	**3 353**	**14 817**	**471 598**	**466 294**

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

Les dettes à vue (sans échéances) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 18 133 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 19 221 millions de francs au 31 décembre 1992.
Les intérêts courus non échus relatifs aux dépôts de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Banques centrales, CCP	22	8
Dettes envers les établissements de crédit	5 887	8 551
Total des intérêts courus non échus	**5 909**	**8 559**

NOTE N° 12 – COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions de francs, au 31 décembre	1993					1992
	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise entre 3 mois et 1 an	Echéance comprise entre 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	TOTAL	TOTAL
Comptes ordinaires	135 665	-	-	-	135 665	135 286
Comptes et emprunts	128 844	12 619	1 969	3 743	147 175	157 977
Comptes d'épargne à régime spécial	63 800	17 801	24 378	11 666	117 645	109 198
Opérations de pension	2 989	-	-	-	2 989	282
Titres donnés en pension livrée	2 989	-	-	-	2 989	282
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**331 298**	**30 420**	**26 347**	**15 409**	**403 474**	**402 743**
Bons de caisse	3 204	3 099	4 234	-	10 537	12 906
Titres de créances négociables	104 028	28 460	17 072	7 348	156 908	217 898
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	**107 232**	**31 559**	**21 306**	**7 348**	**167 445**	**230 804**
TOTAL DES DEPOTS DE LA CLIENTELE	**438 530**	**61 979**	**47 653**	**22 757**	**570 919**	**633 547**

Les intérêts courus non échus relatifs aux dépôts de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Comptes créditeurs	4 271	4 558
Bons de caisse et titres de créances négociables	2 251	1 789
Total des intérêts courus non échus	**6 522**	**6 347**

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue s'élèvent à 42 241 millions de francs au 31 décembre 1993 (41 150 millions de francs au 31 décembre 1992) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 135 993 millions de francs au 31 décembre 1993 (135 280 millions de francs au 31 décembre 1992).

NOTE N° 13 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En millions de francs au 31 décembre	1993 Francs	1993 Devises	1993 TOTAL	1992 Francs	1992 Devises	1992 TOTAL
Echéances inférieures à 3 mois	-	1 709	1 709	-	1 012	1 012
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	2	3 061	3 063	300	3 436	3 736
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	13 152	16 877	30 029	10 736	20 708	31 444
Echéances supérieures à 5 ans	25 500	7 952	33 452	22 929	7 030	29 959
TOTAL DES EMPRUNTS EMIS PAR LA BNP SA	**38 654**	**29 599**	**68 253**	**33 965**	**32 186**	**66 151**
Intérêts courus non échus			2 174			1 633
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RESTANT DUS PAR LA BNP SA			**70 427**			**67 784**

Ce tableau exclut la dette obligataire subordonnée présentée en note n° 16.

Le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élève, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 297 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 334 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 14 – COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Comptes d'encaissement	5 528	5 950
Comptes d'ajustement créditeurs (1)	850	617
Gains à répartir sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	47	165
Charges à payer	35 092	43 991
Autres comptes de régularisation créditeurs	12 600	6 942
Total des comptes de régularisation - passif	**54 117**	**57 665**
Ecart de conversion	-	- 377
Dettes attachées aux opérations sur titres	1 746	2 331
* Dettes sur titres d'intérêt	1 168	2 331
* Autres dettes de titres	578	-
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	4 047	3 880
Comptes créditeurs de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 073	3 100
Créditeurs divers	6 083	5 959
Intérêts courus non échus sur autres passifs	1 577	703
Total des autres passifs	**34 526**	**15 596**
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET DES AUTRES PASSIFS	**88 643**	**73 261**

(1) Charges de réévaluation au prix de marché des engagements hors-bilan (devises et instruments financiers à terme).

Les créditeurs divers incluent les provisions constituées pour les impôts dont le paiement est différé jusqu'à ce que les produits nets, temporairement non taxés, fassent l'objet d'une imposition. Les provisions pour impôts différés s'élèvent à 2 413 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 2 507 millions au 31 décembre 1992.

NOTE N° 15 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	1 442	1 088
Provisions pour engagements sociaux	3 229	2 977
Provisions pour risques généraux	-	1 105
Autres provisions	3 235	2 809
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**7 906**	**7 979**

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 4 792 millions de francs au 31 décembre 1993 contre 5 160 millions de francs au 31 décembre 1992.

NOTE N° 16 – DETTES SUBORDONNEES

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Emprunts subordonnés remboursables	28 472	26 469
Emprunts subordonnés perpétuels :		
Titres participatifs	2 213	2 213
Titres subordonnés à durée indéterminée	4 948	4 753
titres en devises	2 948	2 753
titres en francs	2 000	2 000
Intérêts courus non échus	-	9
DETTES SUBORDONNEES CONTRACTEES PAR LA BNP SA	**35 633**	**33 444**

EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs. Les principaux emprunts subordonnés remboursables dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	1993 Capital restant dû	1992 Capital restant dû
Métropole					
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1988	1998	9,60 %	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1988	2000	TIOP	1 500	1 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1991	2003	9,55 %	1 500	1 500
Emprunt de 2,5 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500
Autres émissions				13 834	11 950
Succursales étrangères				1 618	1 499
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES EMIS PAR LA BNP SA				**28 472**	**26 469**

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. L'émission de 1,5 milliard de francs réalisée en 1988 et ayant pour échéance le 31 mars 2000 ne peut être remboursée, à tout moment, qu'à compter du 31 mars 1995.
Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les succursales étrangères, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications des règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis de 30 à 60 jours selon les cas et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

ECHEANCIER DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES EMIS

En millions de francs, au 31 décembre	1993			1992		
	Francs	Devises	TOTAL	Francs	Devises	TOTAL
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	-	-	-	-	17	17
Echéances comprises entre 1 an et 5 ans	2 192	1 562	3 754	-	-	-
Echéances supérieures à 5 ans	21 831	2 887	24 718	22 245	4 207	26 452
TOTAL DU CAPITAL RESTANT DU PAR LA BNP SA	**24 023**	**4 449**	**28 472**	**22 245**	**4 224**	**26 469**

EMPRUNTS SUBORDONNES PERPETUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP a émis une première tranche de titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi. Ces titres perpétuels sont assimilés à des "fonds propres" par la réglementation européenne.
En octobre 1985, la BNP a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la Société mais avant celui des titres participatifs émis par la Banque. Le Conseil d'Administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

NOTE N° 17 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Par application de la réglementation bancaire créant les Fonds pour Risques Bancaires Généraux, la BNP a affecté à ces fonds un montant de 10 484 millions de francs, constitué des provisions pour risques généraux antérieurement classées dans les provisions pour risques et charges (note n°15), d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la Banque et qui, prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs, a été prélevée sur les réserves, des provisions antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.

NOTE N°18 – FONDS PROPRES SOCIAUX APRES AFFECTATION DU RESULTAT

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Capital	**4 600**	**3 537**
Total des réserves	**27 062**	**25 572**
Réserves légales	354	354
Plus-values long terme	3 865	3 865
Réserves réglementées de réévaluation	10	11
Autres réserves	6 622	10 458
Primes d'apport	-	287
Primes d'émission	16 211	10 597
Report à nouveau	**1**	**1**
Ecart de conversion	**24**	**-**
Provisions réglementées	**829**	**891**
FONDS PROPRES	**32 516**	**30 001**

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES EN 1993

Le capital de la BNP SA était constitué au 31 décembre 1992 de 70 739 443 titres au nominal de 50 francs répartis entre 58 639 443 actions ordinaires dont 51 564 926 détenues par l'Etat, 7 073 945 par l'UAP, 572 par la Caisse des Dépôts et Consignations et 12 100 000 actions représentées par des certificats d'investissement dont le droit de vote était exercé par l'Etat.
Le capital de la BNP SA a fait en 1993 l'objet d'un certain nombre d'opérations liées à la cession des titres détenus par l'Etat conformément à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation, à l'exercice de bons de souscription de certificats d'investissement et d'actions émis par la Banque et à la conversion des certificats d'investissement en actions.

Exercice des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 1990 ayant autorisé l'attribution gratuite de 12 100 000 bons de souscription de certificats d'investissement au prix de 500 F, à raison d'un certificat nouveau pour 2 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 octobre 1993, 12 048 924 bons attribués ont été exercés ; il en résulte que 6 024 462 certificats d'investissement ont été souscrits à ce titre (12 048 924 certificats d'investissement après division du nominal des titres composant le capital).

Division du nominal des titres composant le capital.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote ayant décidé le 17 septembre 1993 que toute action ancienne et tout certificat d'investissement ancien de valeur nominale de 50 francs serait de plein droit échangé contre deux actions nouvelles et deux nouveaux certificats d'investissement de valeur nominale de 25 francs, cette décision a pris effet le 4 octobre 1993, date de la publication du communiqué annonçant les principes retenus par le Ministre de l'Economie pour la réalisation de la privatisation de la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

Exercice des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote du 17 septembre 1993 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons permettant, isolément ou par regroupement, et à leurs titulaires, de souscrire des actions ou des certificats d'investissement de la Société, et afin de permettre aux titulaires des bons d'exercer leurs droits, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum d'un milliard de francs, étant précisé que le nombre maximum de certificats d'investissement pouvant être créé en vertu de cette émission serait de 10 000 000 de valeur nominale de 25 francs.
Conformément à cette résolution, le Conseil d'Administration a décidé le 4 octobre 1993, d'une part, l'émission par attribution gratuite aux actionnaires, de 23 455 777 bons de souscription d'action de la BNP, cette attribution étant effectuée à raison d'un bon pour cinq actions, un bon de souscription donnant droit de souscrire à une action de la BNP, et d'autre part, l'émission par attribution gratuite aux titulaires de certificats d'investissement, de nouveaux bons de souscription de certificats d'investissement de la BNP, cette attribution ayant notamment bénéficié aux titulaires des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990 exercés avant le 14 octobre 1993. Cette attribution gratuite a été effectuée à raison d'un bon pour un certificat d'investissement. Cinq bons de souscription ont donné droit de souscrire à un certificat d'investissement de la BNP au prix de 235 francs.
Les titulaires des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de certificats d'investissement ont pu exercer leurs droits de souscription du 15 octobre au 22 novembre 1993, veille de la date prévue pour la clôture de l'offre publique d'échange de certificats d'investissement contre des actions de la BNP initiée par l'Etat.

Offre publique d'échange de certificats d'investissement.
Dans le cadre de la privatisation de la BNP, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 6 août 1986, l'Etat a décidé d'initier une offre publique d'échange à l'intention des porteurs de certificats d'investissement, visant la totalité des certificats d'investissement émis par la société, y compris ceux résultant de l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement attribués en 1990 et en 1993.
A l'issue de la période ouverte à l'échange, 42 478 145 certificats d'investissement ont été convertis en actions à raison d'une action pour un certificat d'investissement selon la parité d'échange fixée sur avis de la Commission de la Privatisation et moyennant le versement d'une soulte à l'Etat par le porteur de certificats d'investissement pour chaque titre échangé.
Au 31 décembre 1993, le capital de la BNP SA est constitué, avant élimination de la participation circulaire, de 184 008 556 titres au nominal de 25 francs répartis entre 183 212 579 actions ordinaires et 795 977 certificats d'investissement. Les certificats de droit de vote relatifs aux certificats d'investissement non échangés restent la propriété de l'Etat.

NOTE N° 19 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Engagements de financement donnés :		
aux établissements de crédit	22 502	20 494
à la clientèle	209 203	193 930
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	**231 705**	**214 424**
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :		
des établissements de crédits	10 968	6 330
de la clientèle	598	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	**11 566**	**6 330**

NOTE N° 20 – ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Engagements de garantie donnée :		
d'ordre d'établissements de crédit	40 580	38 470
d'ordre de la clientèle	115 470	121 545
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	**156 050**	**160 015**
Engagements de garantie reçus :		
d'établissements de crédit	38 919	31 091
de la clientèle financière	50 642	7 080
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	**89 561**	**38 171**

NOTE N° 21 – OPERATIONS SUR TITRES HORS-BILAN

En millions de francs, au 31 décembre	1993		1992	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Titres à recevoir ou à livrer	4 153	4 575	1 400	2 409
Titres vendus à réméré (1)	6 295	1 653	6 373	-
TOTAL DES OPERATIONS SUR TITRES	**10 448**	**6 228**	**7 773**	**2 409**

(1) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE N° 22 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Ces engagements sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de position.

En millions de francs, au 31 décembre	1993					1992				
	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		TOTAL	Opérations contractées à titre de couverture		Opérations contractées au titre de gestion de positions		TOTAL
	sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré		sur marchés organisés	de gré à gré	sur marchés organisés	de gré à gré	
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET	**373 028**		**1 413 744**		**1 786 772**		**1 441 875**		**123 785**	**1 565 660**
Swap de taux	110 684		1 191 006		1 301 690		1 224 854		2 975	1.227.829
Future rate agreement	262 344		222 738		485 082		217 021		120 810	337 831
achetés	140 983		105 603		246 586					
vendus	121 361		117 135		238 496					
AUTRES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	**248 298**	**10 145**	**454 016**	**293 655**	**1 006 114**	**144 901**	**207**	**247 701**	**253 870**	**646 679**
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme	208 381		136 258		344 639	125 213		941		126 154
achetés	46 775		101 713		148 488					
vendus	161 606		34 545		196 151					
Options de taux			2 301		2 301			104 060		104 060
achetés			1 959		1 959					
vendus			342		342					
Garanties de taux		2 140		267 771	269 911		73		211 947	212 020
achetés		1 451		131 531	132 982					
vendus		689		136 240	136 929					
Options de change		7 338	224 445	1 467	233 250			137 343	39 155	176 498
achetés		4 984	105 611	894	111 489					
vendus		2 354	118 834	573	121 761					
Autres options	39 917	667	91 012	24 417	156 013	19 688	134	5 357	2 768	27 947
achetés	37 855	310	9 787	14 081	62 033					
vendus	2 062	357	81 225	10 336	93 980					

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.
Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note n° 23 "Produit net bancaire".

NOTE N° 23 – PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	Notes	Intérêts et produits (charges) assimilés 1993		1992	
Opérations avec les établissements de crédit	24		**4 182**		**3990**
Opérations avec la clientèle	25		**35 712**		**36 232**
Charges sur dettes émises par le Groupe représentées par un titre			**(24 286)**		**(23 922)**
Titres du marché interbancaire		(631)		(125)	
Titres de créances négociables		(13 749)		(14 244)	
Obligations		(5 652)		(5 294)	
Dettes subordonnées		(2850)		(2 748)	
Bons de caisse et bons d'épargne		(1 062)		(1 253)	
Divers		(342)		(258)	
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	26		**6 033**		**5 693**
Revenus des titres à revenu variable	26		**1 186**		**591**
Gains (pertes) sur opérations financières			**2 569**		**2 013**
Sur portefeuille-titres de transaction	26	795		1 377	
Sur portefeuille-titres de placement	26	464		19	
Opérations de change		919		1 195	
Instruments financiers		391		(578)	
charge des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels		(1 199)		(2 003)	
produit des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels		614		1 860	
résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises		1 434		83	
résultats sur autres instruments financiers		(458)		(518)	
Autres commissions	28		**6 405**		**5 247**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			**31 801**		**29 844**
Autres produits d'exploitation bancaire et assimilés			**1 067**		**1 049**
PRODUIT NET BANCAIRE			**32 868**		**30 893**

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires et principalement les produits des prestations de service liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges ainsi que les quote-parts de résultats sur opérations faites en commun. Les provisions sur intérêts impayés contribuent désormais à la formation du produit net bancaire.

NOTE N° 24 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation 1993	1992	Produits d'exploitation 1993	1992	En millions de francs	Produits (charges) Nets 1993	1992
(40 439)	(40 793)	43 846	44 152	Intérêts sur comptes à vue et emprunts interbancaires	3 407	3 359
(764)	(462)	1 123	624	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	359	162
		118	173	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	119	173
(29)	(43)	327	339	Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	297	296
(41 232)	**(41 298)**	**45 414**	**45 288**	**Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit**	**4 182**	**3 990**

Les produits (charges) sur opérations de hors-bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique «Gains (pertes) sur opérations financières »(cf. note n° 23).

NOTE N° 25 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation 1993	1992	Produits d'exploitation 1993	1992	En millions de francs	Produits (charges) Nets 1993	1992
(16 327)	(19 715)	50 873	54 977	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	34 546	35 262
(15)	(8)	3		Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(12	(8)
		140	104	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	140	104
(15)		1 013	878	Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	998	878
(1)		767	680	produits (charges) sur les engagements de financement	766	680
(14)		246	198	produits (charges) sur les engagements de garantie	232	198
(26)	(97)	66	93	Opérations de crédit-bail et assimilées	40	(4)
(16 383)	**(19 820)**	**52 095**	**56 052**	**Produits (charges) sur opérations avec la clientèle**	**35 712**	**36 232**

NOTE N° 26 – PRODUITS DES PORTEFEUILLES -TITRES

En millions de francs		1993		1992
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe		**6 033**		**5 693**
Titres de placement		1 570		1 756
Titres d'investissement		2 500		2 447
Revenus des titres de développement industriels relevant de la gestion collective des Codevi		666		666
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêts et divers		1 297		824
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable		**1 186**		**591**
Titres de placement		30		12
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		37		32
Titres de participation et parts dans les entreprises liées		1 119		547
Gains (pertes) sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres		**1 259**		**1 396**
Gains sur titres de placement		464		19
Gains nets réalisés sur cessions		357		88
plus-values	389		234	
moins-values	(32)		(146)	
Reprise (dotation) nette aux provisions pour dépréciation		107		(69)
dotation aux provisions pour dépréciation	(23)		(115)	
reprise de provisions pour dépréciation	130		46	
Gains sur titres de transaction		795		1 377
Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières (note n° 29) :		**(1 262)**		**(1 316)**
Gains nets réalisés sur cessions		67		73
plus-values	321		182	
moins-values	(254)		(109)	
Dotation nette aux provisions pour dépréciation		(1 329)		(1 389)
dotation aux provisions pour dépréciation	(1 724)		(1 540)	
reprise de provisions pour dépréciation	395		151	
TOTAL DES PRODUITS DES PORTEFEUILLES-TITRES		**7 216**		**6 364**

NOTE N° 27 – FRAIS DE PERSONNEL

En millions de francs		1993		1992
Salaires et traitements		8 648		8 350
Charges sociales		4 965		4 824
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites	1 668			
Autres charges sociales	3 297			
Intéressement et participation des salariés		92		119
Intéressement des salariés		92		87
Participation des salariés		-		32
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		986		891
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL		**14 691**		**14 184**

L'ensemble des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction en raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 42 millions de francs, dont 2 millions au titre des jetons de présence.

NOTE N° 28 – COMMISSIONS

Charges 1993	Charges 1992	Produits 1993	Produits 1992	En millions de francs	Net 1993	Net 1992
(247)	**(282)**	**265**	**231**	**Sur opérations de trésorerie et interbancaires**	**18**	**(51)**
(15)	**(16)**	**1 678**	**1 641**	**Sur opérations avec la clientèle**	**1 663**	**1 625**
(342)	**(244)**	**93**	**15**	**Sur opérations sur titres**	**(249)**	**(229)**
(12)	**(17)**	**19**	**18**	**Sur opérations de change et d'arbitrage**	**7**	**1**
(638)	**(398)**	**1 116**	**598**	**Sur engagements sur titres**	**478**	**200**
(126)	**(94)**	**44**	**41**	**Sur instruments financiers à terme**	**(82)**	**(53)**
		4 570	**3 754**	**Sur prestations de services financiers**	**4 570**	**3 754**
		1 838	1 550.	Sur titres gérés ou en dépôt	1 838	1 550
		281	261	Droits de garde	281	261
		133	47	Gestion des portefeuilles-titres clientèle	133	47
		1 409	1 242	Gestion des Organismes de placements collectifs des valeurs mobilières	1 409	1 242
		15	-	Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	15	-
		710	484	Opérations sur titres pour le compte de la clientèle	710	484
		273	202	Pour l'achat ou la vente de titres	273	202
		275	106	Pour le placement ou le rachat de titres émis par les Organismes de placements des valeurs mobilières	275	106
		162	176	Autres commissions sur titres	162	176
		29	19	Sur activité d'assistance et de conseil	29	19
		1 531	1 409	Sur moyens de paiement	1 531	1 409
		462	292	Sur autres services financiers	462	292
(1 380)	**(1 051)**	**7 785**	**6 298**	**TOTAL DES AUTRES COMMISSIONS**	**6 405**	**5 247**

Aux autres commissions, selon la définition retenue réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire :

En millions de francs	1993	1992
Commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés	**2 566**	**2 389**
Sur engagements par signature	1 295	1 174
Sur opérations de change	919	1 195
Commissions diverses	352	20
Commissions comprises dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire	**1 037**	**1 085**
Récupération de frais	512	447
Produits accessoires	321	263
Produits sur opérations diverses de banque	204	375
Autres commissions	**6 405**	**5 247**
Total des commissions	**10 008**	**8 721**

L'ensemble des commissions représente 30,4 % du produit net bancaire en 1993 contre 28,2 % en 1992.

NOTE N° 29 – RESULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	1993	1992
Plus-values (moins-values) de cessions sur immobilisations financières		
Titres d'investissement	14	(6)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(136)	(31)
Participations et parts dans les entreprises liées	189	110
Total des plus-values nettes de cessions	**67**	**73**
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
Titres d'investissement	(596)	(88)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(19)	(125)
Participations et parts dans les entreprises liées	(714)	(1 176)
Total des dotations aux provisions	**(1 329)**	**(1 389)**
RESULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**(1 262)**	**(1 316)**

NOTE N° 30 – PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En millions de francs	1993	1992
Provision pour restructuration, cessation d'activités et charges assimilées	(228)	(1 244)
Plus-value nette d'apport des immobilisations corporelles	-	1 947
Intérêts de retard et produits rattachés	-	661
Réévaluation d'instruments financiers à terme	79	-
Autres produits (charges) exceptionnels nets	201	(414)
TOTAL PRODUITS (CHARGES) EXCEPTIONNELS	**52**	**950**

La BNP ayant pris au cours du 1er semestre 1992 la décision de restructurer ou de cesser certaines activité de la Banque Arabe Internationale d'Investissement, une provision de 1 125 millions de francs a été constituée au 31 décembre 1992 afin de tenir compte des coûts prévisibles liés à la cessation des activités de prêts à la clientèle de ce groupe.

La BNP a, dans le courant de l'exercice 1992, achevé la restructuration de son patrimoine immobilier en confiant à l'une de ses filiales, la Compagnie Immobilière de France (CIF), membre du groupe fiscal, la gestion de l'ensemble de ses immeubles. Cette restructuration a fait l'objet de deux opérations d'apport à des prix de marché déterminés par expertises externes. Le montant de la plus-value enregistrée dans les comptes de la BNP SA s'analyse de la façon suivante :

En millions de francs	1992
Valeur d'apport	2 462
Valeur nette comptable	(515)
Plus-value nette de cessions	**1 947**
Dotation aux provisions pour impôts différés	(475)
Effet sur le résultat social	**1 472**

La BNP a enregistré comme un produit exceptionnel en 1992 le paiement d'intérêts de retard réglés par le Brésil, en devises ou en titres, de même que les crédits d'impôt attachés tant à ces intérêts de retard qu'aux arriérés d'intérêts conventionnels impayés et convertis en titres au cours de l'exercice ; il en a été fait de même des intérêts de retard moratoires reconnus par plusieurs pays en développement dans le cadre des accords signés au sein du Club de Paris. L'ensemble de ces éléments a représenté 661 millions de francs.

La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990. La BNP a provisionné les éléments non contestés parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de sa vérification. Cette provision est comprise dans les "Autres charges exceptionnelles" en 1992.

NOTE N° 31 – REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DE L'ACTIVITE EXERCEE PAR LA BNP SA

Le produit net bancaire de la BNP SA, représentatif de l'activité exercée par la BNP SA dans les différentes zones économiques du globe, est pour plus de 91,2 % réalisé dans les pays constitutifs de la Communauté Européenne (92,3 % en 1992).

En millions de francs	France	Autres pays de la Communauté Européenne	Pays des zones Amérique Asie	Autres pays	TOTAL
Intérêts et produits assimilés	20 276	735	1 775	41	22 827
Commissions	6 007	17	380	1	6 405
Gains (pertes) sur opérations financières	1 702	202	661	4	2 569
Autres produits d'exploitation	993	32	41	1	1 067
PRODUIT NET BANCAIRE	**28 978**	**986**	**2 857**	**47**	**32 868**

NOTE N° 32 – IMPOT SUR LES SOCIETES

En millions de francs	1993	1992
Charge des impôts courants de l'exercice	286	513
(Produit) charge net des impôts différés de l'exercice	(430)	45
(PRODUIT) CHARGE NET D'IMPOT SUR LES SOCIETES	**(144)**	**558**

Au 31 décembre 1993 l'encours des impots différés se ventile au bilan de manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1993	1992
Impôts différés Actif (note n° 10)	2 074	2 460
Impôts différés Passif (note n° 14)	2 413	2 507
IMPOTS DIFFERES PASSIFS NETS	**339**	**47**

La BNP ayant usé de la faculté qui est offerte de constituer avec certaines de ses filiales françaises un groupe fiscal, est liée à celles-ci par une convention au terme de laquelle les filiales bénéficiaires lui versent l'impôt sur les sociétés, calculé dans les conditions de droit commun, dont elles sont redevables, et les filiales déficitaires bénéficient d'une avance sans intérêt, remboursable au plus tard au terme de la période de report légal de leurs déficits. Les avantages procurés par les conditions de ce dispositif fiscal ne sont constatés en résultats par la BNP que pour autant qu'ils lui aient été définitivement acquis.

NOTE N° 32 – IMPOT SUR LES SOCIETES – *(SUITE)*

Au 31 décembre 1993, l'impôt sur les sociétés dont est redevable en France la BNP au titre du groupe fiscal se répartit ainsi entre les composantes du groupe :

En millions de francs, au 31 décembre	1993
BNP	(134)
Natio-Vie	163
CIF	108
BNP Finance	50
Société Financière Auxiliaire "SFA"	24
Banexi	4
Société Briotine de Participation	12
Banque de Bretagne	16
Société Auxiliaire de Participation et de Gestion "SAPEG"	13
Immopart BNP	(10)
Autres sociétés du groupe fiscal (1)	(2)
TOTAL IMPOT NET A PAYER	**244**

(1) Epargne gestion, Intercomi, Cimoxi, BNP Immobilier, Cristolienne de Participation, Compagnie Rhodanienne de Participation, Banexi Communication, BNP Epargne Entreprise, Corès Conseil, Compagnie Financière de Participations, Immobilière du Ronceray, Investexport, Meunier Promotion et SP-GPI.

NOTE N° 33 – EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la BNP SA se répartit de la façon suivante :

	1993		1992	
	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres
BNP métropole	40 086	7 059	40 909	6 865
Succursales hors métropole	4 180	699	4 078	587
TOTAL BNP SA	**44 266**	**7 758**	**44 987**	**7 452**

NOTE N° 34 – AUTRES INFORMATIONS

Le montant global de la contrevaleur en francs de l'actif et du passif en devises est de respectivement 573,8 milliards de francs et 512,3 milliards de francs.

NOTE N° 35 - ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1992 PUBLIE ET RETRAITE

La mise en conformité de la réglementation française aux dispositions de la directive européenne n° 86–635 sur les comptes annuels a conduit les autorités françaises à modifier la présentation des états financiers de synthèse et particulièrement du compte de résultat de l'ensemble des établissements de crédit. La BNP a maintenu dans cette nouvelle présentation les soldes intermédiaires de gestion les plus communément utilisés dans l'appréciation des composantes du résultat net.

Formation du résultat net au 31 décembre 1992 publié	Données publiées	Reclassifications	Données retraitées	Formation du résultat net au 31 décembre 1992 retraité
Net des intérêts	22 177	408	22 585	Intérêts et produits assimilés
Commissions et divers	8 919		5 247	Commissions
		(663)	2 013	Gains sur opérations financières
Produits accessoires	52		1 048	Autres produits d'exploitation bancaire
PRODUIT NET BANCAIRE	**31 148**	**(255)**	**30 893**	**PRODUIT NET BANCAIRE**
Frais de gestion	(21 092)	(70)	(21 162)	Charges générales d'exploitation
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 862)	284	(1 578)	Amortissement et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**8 194**	**(41)**	**8 153**	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	(6 534)	2 108	(4 426)	Provisions pour engagements douteux
Dotation de l'exercice et reprises de provisions hors exploitation	(190)	190		
Participation des salariés	(108)	108		
		(10)	(10)	Fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers
		(1 316)	(1 316)	Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières
Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	2 203	(1 253)	950	Produits (charges) exceptionnels
Impôts sur les sociétés	(772)	214	(558)	Impôts sur les sociétés
RESULTAT NET	**2 793**	**-**	**2 793**	**RESULTAT NET**

Le produit net bancaire est principalement affecté de l'amortissement des primes d'émission d'emprunts obligataires, des dotations nettes aux provisions sur titres de placement, intérêts impayés et pour pertes et charges, ainsi que des éléments relatifs aux exercices antérieurs ; ces retraitements représentant respectivement en 1992, 250 millions de francs précédemment considérés comme des amortissements de "Frais de premier établissement", 15 millions de francs classés parmi les reprises de provisions d'exploitation et 55 millions de francs de charges nettes comprises sous la rubrique "Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs".

Les frais de gestion regroupent désormais la provision pour participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise (31 millions de francs) ainsi que les éléments de charges sur exercices antérieurs qui leur sont relatifs (34 millions de francs).

Au total le résultat brut d'exploitation retraité est inférieur au résultat brut d'exploitation antérieurement publié de 41 millions de francs principalement du fait du reclassement des dotations nettes aux provisions sur titres de placement, sur intérêts impayés et pour pertes et charges, des charges nettes sur exercices antérieurs et des éléments liés à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Les dotations aux provisions pour risques généraux (10 millions de francs) et les provisions constituées au titre des immobilisations financières (1 389 millions de francs) précédemment reprises sous la rubrique "Excédent des provisions d'exploitation sur les provisions reprises" sont désormais incluses respectivement sous l'intitulé "Fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers" et "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" ; sont également repris sous cette dernière rubrique les résultats de cessions des immobilisations financières antérieurement considérés comme des éléments exceptionnels.

La provision nette liée à la restructuration de la Banque Arabe Internationale d'Investissement (758 millions de francs) a été reclassée en charges exceptionnelles. De même les composantes des dotations nettes aux provisions hors exploitation ont été reclassées en "Charges exceptionnelles" et en "Frais de gestion" pour ce qui concerne les provisions liées à la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

NOTE N° 36 – ELEMENTS DE COMPARAISON ENTRE LES COMPTES DU BILAN DE LA BNP SA AU 31 DECEMBRE 1992 PUBLIE ET RETRAITE

La mise en conformité de la réglementation française aux dispositions de la directive européenne n° 86.635 sur les comptes annuels a conduit les autorités françaises à modifier la présentation du bilan des établissements de crédit. Les principales modifications ayant affecté la composition des principales rubriques du bilan, à l'actif comme au passif, portent sur les intérêts courus non échus, la définition de la clientèle financière et l'enregistrement des valeurs à l'encaissement.

• Les intérêts courus non échus sont désormais inscrits avec les postes de créances (ou de dettes) correspondant à la catégorie d'opérations à laquelle ils se rapportent (opérations interbancaires, opérations avec la clientèle, opérations sur titres...) au lieu d'être regroupés avec les comptes de régularisation.

• La clientèle financière, composée essentiellement des institutions financières autres que les établissements de crédit, des organismes de placement collectif des valeurs mobilières et des fonds communs de créances, est désormais assimilée à la clientèle et n'est donc plus classée avec les établissements de crédit.

• Les opérations d'encaissement et de recouvrement de valeurs ne sont plus enregistrées en comptabilité générale mais en comptabilité auxiliaire et ne figurent donc plus au bilan des établissements de crédit. En raison de cette nouvelle disposition le total du bilan retraité est inférieur au total du bilan publié au 31 décembre 1992 de 50 615 millions de francs.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Devises	Cours de change	Capital*	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats*	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé*	Bénéfice ou perte - du dernier exercice clos*	Quote part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Nette	Dont écart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés*	Montant des cautions et avals donnés par la société*
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA BNP													
A) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL DETENU PAR LA BNP)													
FINANCIERE BNP	FRF		9 767 090	1 037 993	138 432	138 455	99, 99%	10 636 771	10 636 771		69 346		
BNP INTERCONTINENTALE (PARIS)	FRF		190 769	1 593 342	1 360 965	-384 551	55, 60%	321 401	321 401	144 447	24 396	1 889 428	275 550
BANEXI (PARIS)	FRF		565 086	1 719 126	331 643	28 193	90, 00%	1 369 838	1 369 838	39 333	45 771	1 366 243	
SAPEG (PARIS)	FRF		324 208	566 109	115 250	51 755	80, 00%	858 717	767 182	92 701		739 817	
BNP FINANCE	FRF		100 000	428 702	2 565 166	96 293	100, 00%	137 016	137 016			6 888 942	
NATIOCREDIT	FRF		978 681	480 692	22 627	22 394	66, 55%	1 132 450	1 132 450		13 027		
BANQUE DE BRETAGNE	FRF		255 920	9 144	732 334	71 975	100, 00%	360 000	360 000			220 653	791
CHARGE DU BOUZET	FRF		10 848	89 728	308 850	23 108	70, 13%	71 363	71 363			14 794	78 700
BNP GUYANE	FRF		71 689	130 347	318 891	-93 893	81, 92%	65 769	65 769	9 188		1 175 163	61 255
SFA	FRF		33 040	4 919 135	299 324	318 411	99, 99%	1 861 379	1 861 379		501 541	710 498	
BNP IMMOBILIER	FRF		450 000	-3 893	3 398	-47 614	99, 99%	449 999	399 811				
CRISTOLIENNE DE PARTICIPATION	FRF		150 000	-135 475	325	31 735	99, 99%	149 998	46 259			104 841	
BNP ESPANA (MADRID)	ESP	0, 04139	21 894 407	-1 228 000	68 315 272	-119 000	76, 80%	930 795	930 795			5 914 109	35 667 190
BNP OHG (FRANCFORT)	DEM	3, 39800	100 000	13 673	583 791	-12 184	99, 90%	318 100	318 100			850 766	128 761
BNP SUISSE SA (BALE)	CHF	3, 98080	84 000	137 879	369 301	19 953	55, 86%	305 174	305 174	43 110	17 056	1 018 617	86 508
BNP CANADA (MONTREAL)	CAD	4, 43770	128 894	-16 179	202 278	-43 205	80, 00%	544 989	259 034	1 244		17 384	2 699 152
KASSINE HOLDING (IRLANDE)	GBP	8, 71050	4 900	CHIFFRES NON DISPONIBLES			100, 00%	42 681	42 681		5 232		
KASSINE HOLDING (IRLANDE)	ITL	0, 00344	15 000 000	CHIFFRES NON DISPONIBLES			100, 00%	51 652	51 652		2 195		
BNP UK HOLDING LTD (LONDRES)	GBP	8, 71050	130 000	40 043	12 715	-4 397	100, 00%	1 086 021	1 086 021	106 136		80 063	
BNP NORGE	NOK	0, 78420	52 772	135 662	638 208	9 371	93, 20%	155 205	155 205			1 248 034	
BNP IFS SINGAPOUR	SGD	3, 66410	27 500	-2 318	133 809	10 410	100, 00%	85 327	85 327		15 862	133 264	
BNP ASSET FINANCE	NLG	3, 03750	27 464	28 799	92	217	74, 95%	51 856	51 856				
BNP LUXEMBOURG	LUF	0, 16327	1 020 000	3 204 088	15 013 569	792 680	54, 50%	116 794	116 794	2 241	12 784	42 805 858	2 732 683
BANK OF THE WEST (SAN FRANCISCO)	USD	5, 89550	122 121	128 765	352 110	31 386	83, 62%	942 320	942 320			1 642	54 435
PT BNP LIPPO INDONESIA	IDR	0, 00279	50 000 000	4 855 555	38 223 297	7 623 957	75, 00%	133 898	133 898		14 518	101 234 767	
ACEC UNION MINIERE	BEF	0, 16327	1 746 110	CHIFFRES NON DISPONIBLES			98, 05%	279 812	277 706				
B) PARTICIPATIONS (10 A 50 % DU CAPITAL DETENU PAR LA BNP)													
SA 3 S CADRES	FRF		49 841	66 054		124	30, 00%	58 160	58 160				
CREDIT LOGEMENT DEVELOPPEMENT	FRF		500 000	3 019	97 714	20 313	10, 00%	65 000	65 000		1 927		
CAISSE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE	FRF		500 000	10 503	7 878 394	26 912	14, 14%	71 751	71 751		3 101		
NATIO-VIE (PARIS)	FRF		401 761	806 004	11 916 658	250 219	20, 00%	96 489	96 489		13 501	7 868	15 693
CIP (PARIS)	FRF		2 362 945	1 556 541	986 999	435 913	46, 97%	1 420 312	1 420 312		32 688		
EURIS PARTICIPATIONS 2	FRF		675 000	CHIFFRES NON DISPONIBLES			25, 00%	168 750	168 572				
SFOM (GENEVE)	CHF	3, 98080	39 892	12 611	5 179	-7 924	48, 34%	108 184	58 146	27 816		16 679	
UOB HOLDING (GENEVE)	CHF	3, 98080	50 000	7 513	341	-3 011	49, 99%	441 055	111 587	90 135		131 325	
BANQUE NAGELMAKERS (BRUXELLES)	BEF	0, 16327	880 811	890 155	4 054 979	54 737	19, 82%	121 549	58 199			234 708	386 832
BANCO CIDADE (SAO PAULO)	BRR	0, 01840	640 212	17 734 038	21 953 603	7 054 552	45, 00%	166 302	166 302		12 075		
BANQUE INTERNATIONALE PARIS SHANGHAI	USD	5, 89550	60 000	24	1 318	-503	50, 00%	168 787	168 529			1 399	
BNP DRESDNER BK CSFR	CSK	0, 19680	500 000	40 371	381 858	7 352	50, 00%	46 261	46 261			14 978	

* Montant en milliers de devises locales, les autres informations sont exprimées en milliers de francs.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS – *(SUITE)*

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur comptable des titres détenus		
	Brute	Nette	Dont écart de réévaluation
I - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE - A			
Sociétés françaises	799 899	81 310	4 913
Sociétés étrangères	847 664	243 866	4 375
II - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE - B			
Sociétés françaises	4 337 989	4 005 726	795
Sociétés étrangères	1 491 023	1 146 169	44 545

EN FRANCE

Acquisitions :

• Prises de participations :
Jennings Group - J.R. Reznik - Delloise de Participations.
• Renforcements de participations :
Frantour - Lagardère Groupe SCA - Euris Participations - G.S.I. Participations - Saint-Gobain - Euro RSCG - Sofaris - Lucia.

Souscriptions :

Natio-Vie - Société Financière Auxiliaire - Saint-Gobain - Caisse de Refinancement Hypothécaire - Crédit Logement Développement - V.E.V. - Havas - Meunier Promotion.

Cessions :

• Totales :
S.D.R. Centrest - S.D.R. de Bretagne - Eurotunnel.
• Partielles :
C.I.P. - S.D.R. Sodero - S.D.R. Nord Pas de Calais - S.D.R. Méditerranée S.D.R. Champex - Cie Générale des Eaux - Total - Rhône-Poulenc - Hermès - Canal +.

A L'ETRANGER

Acquisitions :

• Prises de participations :
BNP Dresdner Bank Russia - Elso Magyar Koncesszios Autopalya Rt (Autoroutes Hongroises).
• Renforcements de participations :
Banque Nationale de Développement Economique (Maroc).

Souscriptions :

Banque du Caire et de Paris - Egyptian Tourism Investment - BNP UK Holdings - BNP KH Dresdner RT (Hongrie).

Cessions :

• Totales :
Banque Multicommerciale - Giveco - BNP Irlande - Kleinwort Benson - Eurolease.
• Partielles :
BNP PT Lippo Indonesia.

PRISES DE PARTICIPATIONS

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française qui aboutissent, compte tenu, le cas échéant, des titres déjà en possession de la société, à un pourcentage de détention :

SUPERIEUR A 5 %
Euro RSCG W.W, Lucia, Médiservice, Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété (S.G.F.G.A.S.)

SUPERIEUR A 10 %
SCI Lille Atrium et Tour Sud

SUPERIEUR A 20 %
J.R. Reznik Holding, Euris Participations 2, GIE Locad 3

SUPERIEUR A 66,66 %
D.G.C. Participations, Financière BNP.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1989	1990	1991	1992	1993
Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	2 962 988 400	3 536 972 150 (1)	3 536 972 150	3 536 972 150	4 600 213 900 (2)
b) Nombre d'actions et de CI émis	59 259 768	70 739 443 (1)	70 739 443	70 739 443	(2) 184 008 556 (3)
c) Nombre de parts au 31/12 :					
• ex-B.N.C.I.	154 712	132 610	110 508	88 406	66 304
• ex-C.N.E.P.	117 892	101 050	84 208	67 366	50 524
Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	99 742 797 095	110 768 697 571	115 769 442 296	122 927 363 668	117 842 996 720
b) Bénéfice avant impôts, produits & charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 682 894 871	8 298 662 325	9 794 704 897	10 056 555 525	10 903 429 397
c) Impôts sur les bénéfices	837 910 633	302 217 296	416 122 529	771 637 912	- 144 272 494
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	186 148 999	-	107 944 038	30 531 352	-
e) Bénéfice après impôts, produits & charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 586 895 782	9 270 848	5 741 606 014	2 793 019 687	57 664 442
f) Montant des bénéfices distribués	853 750 494	356 063 053	743 056 889	530 780 011	552 201 308
Résultats des opérations réduits à une seule action :					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant produits & charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	146,56	110,41	132,58	129,73	60,04
b) Bénéfice après impôts, produits & charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	26,78	0,13	81,17	39,48	0,31
c) Dividende versé à chaque action	14,40	5,20	10,50	7,50	3,00
Personnel :					
a) Nombre de salariés au 31/12 (4)	46 878	46 168	45 529	44 804	43 811
b) Montant de la masse salariale	7 488 285 998	7 806 033 525	8 095 746 948	8 406 000 733	8 647 932 340
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc.)	3 894 072 714	4 350 750 789	4 398 985 382	4 785 834 396	4 964 648 954

(1) Le capital social a été porté de 2 962 988 400 F à 3 420 305 450 F par émission de 9 146 341 actions de 50 F et à 3 536 972 150 F par émission de 2 333 334 actions de 50 F (ces dernières ayant jouissance au 1er janvier 1991), conformément aux décisions des Assemblées Générales Extraordinaires des 9 avril 1990 et 27 décembre 1990.

(2) Le capital a été porté de 3 536 972 150 F à 4 600 213 900 F par exercice de 23 455 548 bons de souscription d'actions et 19 074 122 bons de souscription de certificats d'investissements. De plus, 42 478 145 certificats d'investissement ont été échangés contre des actions portant à 183 212 579 le nombre d'actions. Le nombre des certificats d'investissement s'élève à 795 977.

(3) Le 4 octobre1993 le nominal de l'action et du certificat d'investissement a été divisé par deux.

(4) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1993

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale de Paris SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale de Paris SA, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1993.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale de Paris SA en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

En accord avec la Commission Bancaire et conformément au CRB 90-02, à l'annexe 5 à l'instruction 91-02 et ainsi qu'il est précisé dans la note sur les règles et méthodes comptables, il a été procédé à un changement de méthode comptable par constitution des fonds pour risques bancaires généraux, dotés par prélèvement sur les réserves et primes et sur des comptes de provisions à caractère général. Le prélèvement sur les réserves et primes a été approuvé par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunis extraordinairement qui s'est tenue le 16 septembre 1993.

Ainsi qu'il est précisé dans le rapport de gestion et dans la note n°1 de l'annexe, les comptes ci-joints sont présentés selon les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des établissements de crédit et des maisons de titres.

En conséquence, la présentation des comptes au 31 décembre 1992 a été modifiée afin de la rendre comparable à celle du 31 décembre 1993. Dans les notes n°35 et n°36 de l'annexe figurent les données chiffrées rendant compte de ces modifications. Nous avons vérifié l'exactitude des retraitements effectués.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 29 mars 1994

GUY BARBIER & AUTRES
Membre de l'Organisation Mondiale Arthur Andersen
Christian Chiarasini

GUERARD VIALA
Louis Viala
Associé

Régis Léveillé-Nizerolle
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1993

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

SYSTEME DE GARANTIE DES DEPOTS EN BANQUE

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française des Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris garantit, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants :
- Banque Nationale de Paris Intercontinentale (BNPI),
- Banque pour l'Expansion Industrielle «BANEXI»,
- BNP Guyane,
- BNP Finance,
- Compagnie du Crédit Universel,
- Crédit Universel,
- Banque de Bretagne,
- Banque de la Cité.

PRETS SUBORDONNES OU PARTICIPATIFS ANTERIEUREMENT ACCORDES

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1993 concernent :
- Banexi Italia,
- BNP Suisse,
- United Overseas Bank Holding (Suisse),
- BNP IFS Hong Kong,
- BNP UK Holdings Ltd Londres,
- BNP Ireland Ltd,
- BNP Capital Markets Ltd (Grande-Bretagne),
- BNP Bank N.V. (Pays-Bas),
- BNP Espana,
- BNP KB Norge,
- BNP SA & Co Deutschland OIIG (Allemagne),
- Bank of the West (Etats-Unis),
- BNP KH Dresdner RT (Hongrie),
- Promonegocios (Espagne).

GARANTIES EN FAVEUR DES FILIALES

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes :
- Natiobail,
- Natiocrédimurs,
- Natioénergie,
- Natiolocation,
- Natiocrédibail,
- Locafinance,
- BNP Bail,
- BNPI,
- BNP Plc Londres,
- BNP IFS Singapour Ltd,
- BNP Espana SA,
- Bank of the West,
- Filiales de Hong Kong (sous forme de lettres de confort),
- BNP Capital Markets Ltd.

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

• BNP Canada :
Emissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars canadiens.
Emissions de «Commercial Paper Notes» jusqu'à un plafond de 750 millions USD.
Emission d'un emprunt obligataire de 40 millions CAD.

• BNP US Finance Corporation :
Emissions de «Commercial Paper Notes» jusqu'à un plafond de 5 milliards USD.
Emission d'un emprunt obligataire de 260 millions USD.

• BNP Pacific Australia :
Emission d'un emprunt obligataire de 75 millions AUD.

GARANTIE DES ADMINISTRATEURS

• La Banque Nationale de Paris s'est portée garante pour le compte des administrateurs de la Bank of the West, des conséquences pécuniaires au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Cette garantie a été fixée à 15 millions USD.

• Votre Conseil d'Administration a délivré la garantie de votre société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction d'administrateur du groupe Eurotunnel.

PRESTATIONS INTRA-GROUPE

Les diverses prestations échangées entre les différentes sociétés du Groupe se sont poursuivies.

Il s'agit en particulier :

• de l'assistance technique, financière et administrative ainsi que du détachement de personnel,

• de locations de bureaux, avec notamment la filiale CIF.

Les opérations de toute nature relevant de l'activité bancaire courante traitées avec les différentes sociétés du Groupe Banque Nationale de Paris, ayant avec la vôtre des dirigeants communs, n'ont pas fait l'objet de mention spécifique, étant considérées comme entrant dans le cadre de l'article 102 de la loi du 24 juillet 1966.

Enfin, nous considérons que la convention d'intégration fiscale signée en 1988 présente un caractère normal et n'a pas, à ce titre, à être rapportée dans le cadre des conventions réglementées visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Paris, le 24 mars 1994

GUY BARBIER & AUTRES
Membre de l'Organisation Mondiale Arthur Andersen
Christian Chiarasini

GUERARD VIALA
Louis Viala
Associé

Régis Léveillé-Nizerolle
Associé

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 1994

RESOLUTIONS

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 1993)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1993, approuve le bilan au 31 décembre 1993 et le compte de résultat de l'exercice 1993. Elle arrête le résultat net après impôts à 57 664 441,65 F.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1993 et mise en distribution du dividende, option pour paiement du dividende soit en espèces, soit en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide en application de l'article 20 des statuts la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultat s'élevant à 57 664 441,65 F comme suit :

• dotation à la réserve légale de 2 880 267,45 F soit 5 % du bénéfice de l'exercice après déduction de l'intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Après cette affectation, le solde disponible s'établit à 54 784 174,20 F.
Ce montant complété :
• du report nouveau de l'exercice précédent soit 943 178,92 F,
• d'une somme de 515 586 333,42 F prélevée sur les réserves, rubrique primes d'émission,
• d'une somme de 1 154 287,50 F prélevée sur les autres réserves, rubrique réserves diverses,
forme un total distribuable de 572 467 974,04 F ainsi réparti :

1. Attribution aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris d'une somme de 116 547,27 F qui ajoutée à l'intérêt minimum de 59 092,73 F représente un montant global à répartir de 175 640,00 F.
La répartition de ce montant assure le service des intérêts dus aux porteurs de parts bénéficiaires nominatives à hauteur de 1,125 F pour les porteurs de parts de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et de 2 F pour les porteurs de parts du Comptoir National d'Escompte de Paris en application de l'article 4 du décret du 26 Mai 1966 portant fusion de ces deux banques nationales.

2. Dotation aux autres réserves d'une somme de 19 207 884,00 F affectée au chapitre "réserve d'investissement" par reprise de la provision pour investissements afférente à l'exercice 1987.
Les dotations aux autres réserves portent l'ensemble des réserves à 26 567 000 000,00 F.

3. Répartition d'une somme de 552 025 668,00 F à titre de dividende aux actionnaires de la BNP SA correspondant à une distribution de 3 F par action ou certificat d'investissement au nomimal de 25 francs existant au 31 décembre 1993 assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,50 F portant le montant global à 4,50 F.
Le Conseil d'Administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 1er juillet 1965, qu'au titre de 1990 a été réparti un dividende de 5,20 F par action ou certificat d'investissement au nominal de 50 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,60 F, soit un total de 7,80 F par titre, qu'au titre de 1991 il a été distribué un dividende de 10,50 F par action ou certificat d'investissement au nominal de 50 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 5,25 F soit un total de 15,75 F par titre et qu'au titre de 1992 il a été distribué un dividende de 7,50 F par action ou certificat d'investissement au nominal de 50 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 3,75 F soit un total de 11,25 F par titre.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende de l'exercice 1993 afférent aux actions dont il est propriétaire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent à ses actions.
Les nouvelles actions, objets de la présente option, seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur.
Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces, ou le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire au moment du dépôt de sa demande d'exercice de l'option.
Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions du 1er juillet au 25 juillet 1994 inclus. A l'expiration de ce délai le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire. Le dividende sera mis en paiement à compter du 8 août 1994. Les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1er janvier 1994.
Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour assurer l'exécution des décisions précitées, en préciser les modalités d'application et d'exécution, apporter à l'article 4 des statuts toutes modifications nécessaires relatives au montant du capital social et au nombre de titres qui le représentent.

4. Affectation au report à nouveau d'une somme de : 1 058 782,04 F.

TROISIEME RESOLUTION
(Approbation des opérations et conventions visées par les articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

QUATRIEME RESOLUTION
(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, autorise le Conseil à émettre sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, tant en France qu'à l'étranger, des obligations libellées en francs ou en monnaies étrangères jusqu'à concurrence d'un montant de 35 milliards de francs, valeur nominale ou contre-valeur en devises, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant ou non être assorti d'une prime. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.
Elle donne au Conseil tous pouvoirs nécessaires pour la réalisation de ces emprunts. En conséquence, le Conseil aura toute latitude pour déterminer les conditions de ces émissions, fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable, une prime de remboursement fixe ou variable, qui seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera. Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de 35 milliards de francs ci-dessus fixé.

CINQUIEME RESOLUTION
(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer en bourse sur les titres représentant le capital de la BNP SA)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

• autorise, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, la Société à opérer en Bourse sur ses propres titres, actions ou certificats d'investissement, en vue d'en régulariser le marché, dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat ne devra pas excéder 400 francs (Quatre cents francs) par titre, et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 200 francs (Deux cent francs) par titre sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,
- le délai pendant lequel les interventions pourront avoir lieu expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1994,
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % de chacune des catégories de titres visés ci-dessus.

• confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION
(Approbation d'inscrire à un compte de report à nouveau les dividendes des titres émis par la BNP SA que celle-ci détiendrait)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition d'inscrire directement à un compte de report à nouveau les dividendes qui correspondent aux titres achetés dans le cadre de l'autorisation donnée dans la cinquième résolution.

SEPTIEME RESOLUTION
(Nomination des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition de nomination à titre de Commissaires aux comptes de la Banque Nationale de Paris de la Société SALUSTRO-REYDEL, de la Société GUY BARBIER et AUTRES membre de l'Organisation Mondiale ARTHUR ANDERSEN et de la Société P.S. AUDIT membre de PRICE WATERHOUSE en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La nomination à titre de Commissaire aux comptes de la Société P.S. AUDIT est soumise à la condition suspensive de l'adoption, par l'Assemblée Générale Extraordinaire, de la douzième résolution ci-après.
Ils seront chargés de l'examen des comptes des exercices allant de 1994 à 1999 ; leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

HUITIEME RESOLUTION
(Nomination des Commissaires aux comptes suppléants)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition de nomination de la Société GUERARD VIALA, de Monsieur Alain GROSMANN et de Monsieur François CHEVREUX à titre de Commissaires aux comptes suppléants en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La nomination à titre de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François CHEVREUX est soumise à la condition suspensive de l'adoption, par l'Assemblée Générale Extraordinaire, de la douzième résolution ci-après.

Leur mandat expirera avec celui des Commissaires titulaires, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION
(Maintien des conditions de détermination du prix d'émission des valeurs mobilières diverses dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 dans sa quinzième résolution)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi du 24 juillet 1966, décide de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission prévues à la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 autorisant le Conseil d'Administration à émettre des valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription.
En conséquence, en toute hypothèse, la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bon ou autre, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris, pour les actions anciennes pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précèdent le jour du début de l'émission des valeurs mobilières, bons ou actions qui y donnent droit, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

DIXIEME RESOLUTION
(Maintien des conditions de détermination du prix d'émission des actions dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 dans sa dix-septième résolution)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi du 24 juillet 1966, décide de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission prévues à la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 autorisant le Conseil d'Administration à émettre des actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières éventuellement émises par des filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
En conséquence, en toute hypothèse, la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, exercice de bon ou autre, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions anciennes pendant vingt jours consécutifs choisis parmi les quarante qui précèdent le jour du début de l'émission des obligations visées au a, de ladite résolution, des valeurs mobilières visées au b) de la même résolution, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

ONZIEME RESOLUTION
(Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'utiliser les autorisations d'augmenter le capital en période d'OPA et d'OPE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide que les autorisations d'émission de valeurs mobilières données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993 sous les quatorzième à dix septième résolutions pourront être utilisées par le Conseil d'Administration même en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la Société dans la limite autorisée par les dispositions en vigueur.
La présente autorisation annule et remplace la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 décembre 1993.

DOUZIEME RESOLUTION
(Modification des statuts afin de nommer plus de deux Commissaires aux comptes titulaires et suppléants)

L'article 18 des statuts est ainsi rédigé :
"Au moins deux Commissaires aux comptes titulaires et au moins deux Commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice".

TREIZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

REPARTITION DES BENEFICES 1993

Débit	
Réserves légales	2 880 267,45
Intérêts garantis aux parts bénéficiaires	59 092,73
Solde disponible ainsi réparti :	
- Intérêts complémentaires aux parts bénéficiaires	116 547,27
- Autres réserves : réserves d'investissements	19 207 884,00
- Attribution aux actionnaires	552 025 668,00
- Report à nouveau	1 058 782,04
TOTAL	**575 348 241,49**

Crédit	
Report antérieur	943 178,92
Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions	
Pour risques et autres charges	57 664 441,65
Libération "réserves diverses"	1 154 287,50
Libération "primes d'émission"	515 586 333,42
TOTAL	**575 348 241,49**

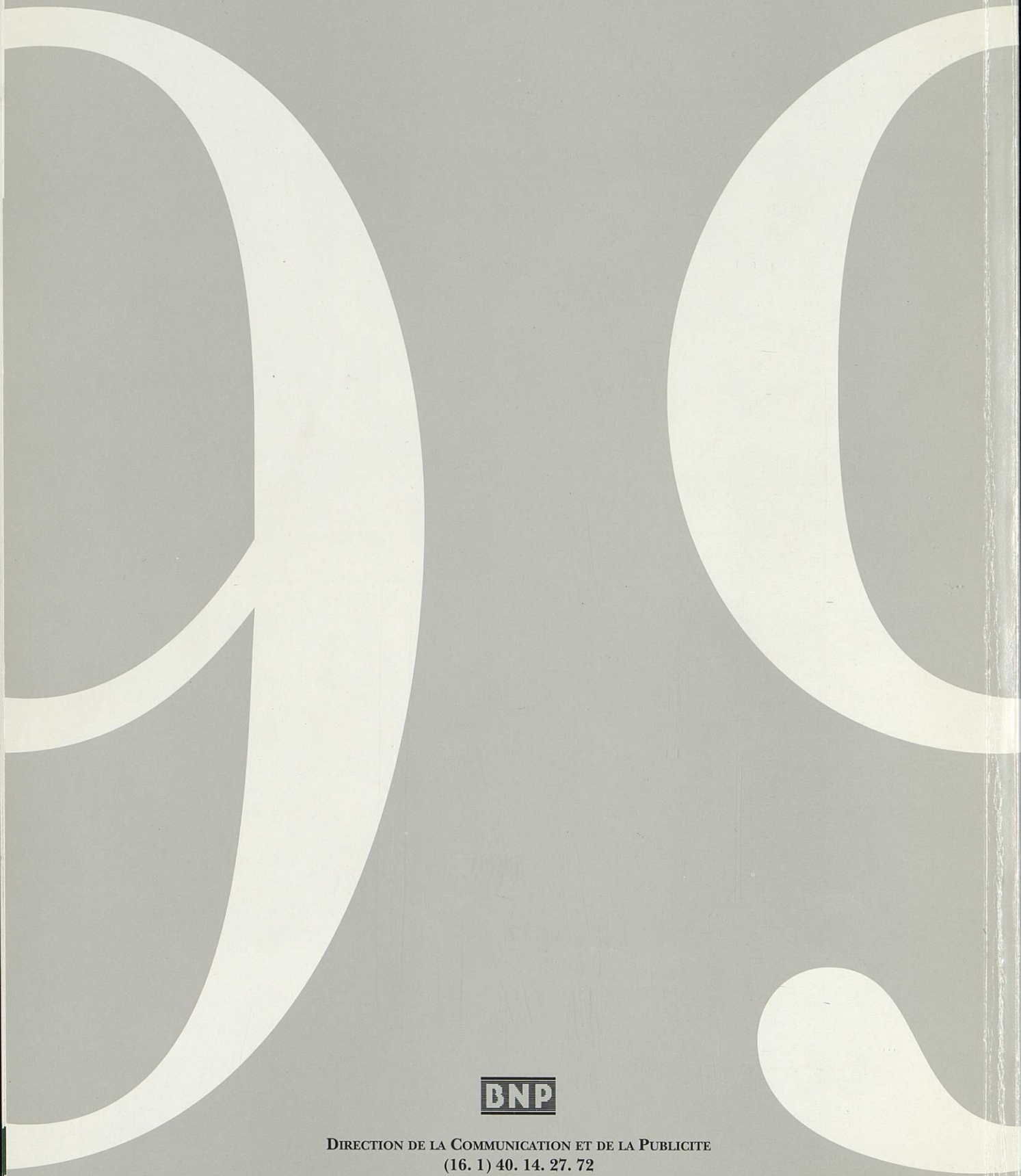

BNP

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE
(16. 1) 40. 14. 27. 72

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
(16. 1) 40. 14. 93. 00

PB 940028

EXERCICE 1993 LES FAITS

BNP

RAPPORT ANNUEL 1993

■

LES FAITS

Sommaire

Rapport 1993

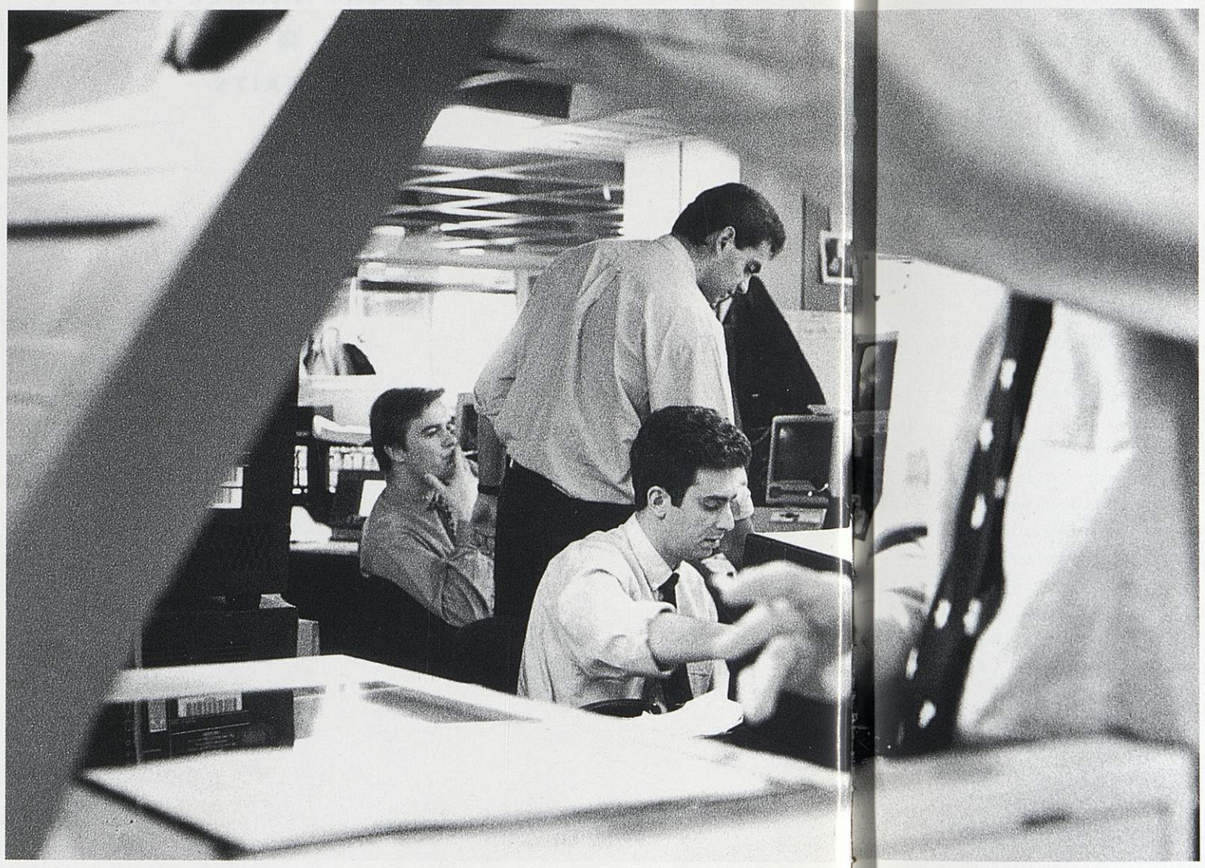

LE GROUPE BNP EN 1993

Message du President	*p. 4*
Conseil d'Administration	*p. 6*
Comite de Direction Generale	*p. 7*
L'action BNP en Bourse	*p. 8*
Chiffres cles	*p. 11*
Au Fil des Mois	*p. 12*
Privatisation. 1993 : une date historique	*p. 15*
Strategie	*p. 16*
Conjoncture	*p. 18*
La Banque de proximite	*p. 22*
Le Groupe BNP dans le monde	*p. 28*
La Banque de grande clientele	*p. 30*
Les hommes de la BNP	*p. 38*
Mecenat et Parrainage	*p. 40*

Message du Président

*P*our l'économie française, comme pour l'économie mondiale, 1993 a été une année d'ombre et de lumière. Elle l'a été aussi pour la Banque Nationale de Paris.

L'année a été très contrastée pour l'économie mondiale. La croissance s'est poursuivie à un rythme rapide en Asie, s'est accélérée aux Etats -Unis, et a repris au Royaume-Uni. Mais le ralentissement a été sévère au Japon, et la récession a frappé l'Europe continentale. L'année s'est cependant achevée sur une note d'espoir : le succès des négociations de l'Uruguay Round.

L'économie française a été confrontée à une récession brutale, avec une multiplication des défaillances d'entreprises, et une montée du chômage. Mais notre pays a maîtrisé l'inflation et rétabli ses équilibres extérieurs. Le franc a surmonté la crise monétaire européenne, et retrouvé sa parité et sa stabilité. Les entreprises ont réduit leur endettement. La France est prête pour la reprise.

*P*remière banque des entreprises en France, la BNP a souffert plus que d'autres des difficultés de l'économie française. Ses encours de crédits ont stagné, pour la première fois depuis la guerre. Et ses provisions pour risques ont connu une nouvelle augmentation.

*N*otre réseau bancaire en France a réagi, en développant ses prestations de service et ses commissions, en réalisant de belles performances de placement, notamment pour l'emprunt d'Etat et les privatisations. Les résultats de nos implantations à l'étranger ont commencé à se redresser. Nos spécialistes d'activités financières ont réalisé un très bel exercice sur les marchés de capitaux et nos équipes de gestion d'OPCVM se sont à nouveau distinguées.

*D*e ce fait, le résultat brut d'exploitation après amortissements du groupe a progressé de 8,5 %, à près de 12,5 milliards de francs. Mais la montée des provisions a ramené à un milliard de francs le bénéfice net, part du groupe, en baisse de 53 % par rapport au résultat de 1992. En termes de rentabilité, 1993 n'a pas été une bonne année pour la BNP.

*M*ais cette année marque aussi un tournant dans l'histoire de notre Banque : c'est l'année de la privatisation. Cette opération a été une remarquable réussite technique et populaire, grâce à l'extraordinaire mobilisation de tout le personnel de l'entreprise. Le grand public et les clients de la Banque, les grands partenaires français et étrangers et, de façon massive, les salariés du groupe, se sont rassemblés pour doter la BNP d'un actionnariat diversifié.

*L*e succès de la privatisation est le fruit du travail accompli par des générations de salariés, de cadres de la Banque, et par mon prédécesseur, René Thomas. Je tiens, ici, à les remercier, à lui rendre hommage.

*C*ette privatisation donne à la Banque son indépendance. La BNP a un objectif : retrouver le chemin du développement par la rentabilité. Son bilan solide lui en donne les moyens : elle est largement dotée en fonds propres et bien provisionnée. Sa stratégie est claire : elle est centrée sur ses deux grands métiers historiques, la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale. La BNP peut compter sur deux alliés solides : l'UAP, numéro un de l'assurance en France et la Dresdner Bank, deuxième banque en Allemagne. Une politique de gestion rigoureuse et motivante a d'ores et déjà été engagée pour assurer un redressement que la reprise devrait favoriser .

*L*a BNP se doit d'être la banque de référence en France, une banque de référence dans le monde : une banque à l'écoute et au service de ses clients. Nos équipes, les femmes et les hommes de la BNP, sont mobilisées autour de cette ambition. Nous sommes fiers de la confiance que nous accordent nos clients et nos actionnaires. Nous voulons et nous saurons être dignes d'eux.

J'ai confiance dans l'avenir de la Banque Nationale de Paris, notre entreprise.

M. Pébereau

MICHEL PEBEREAU
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

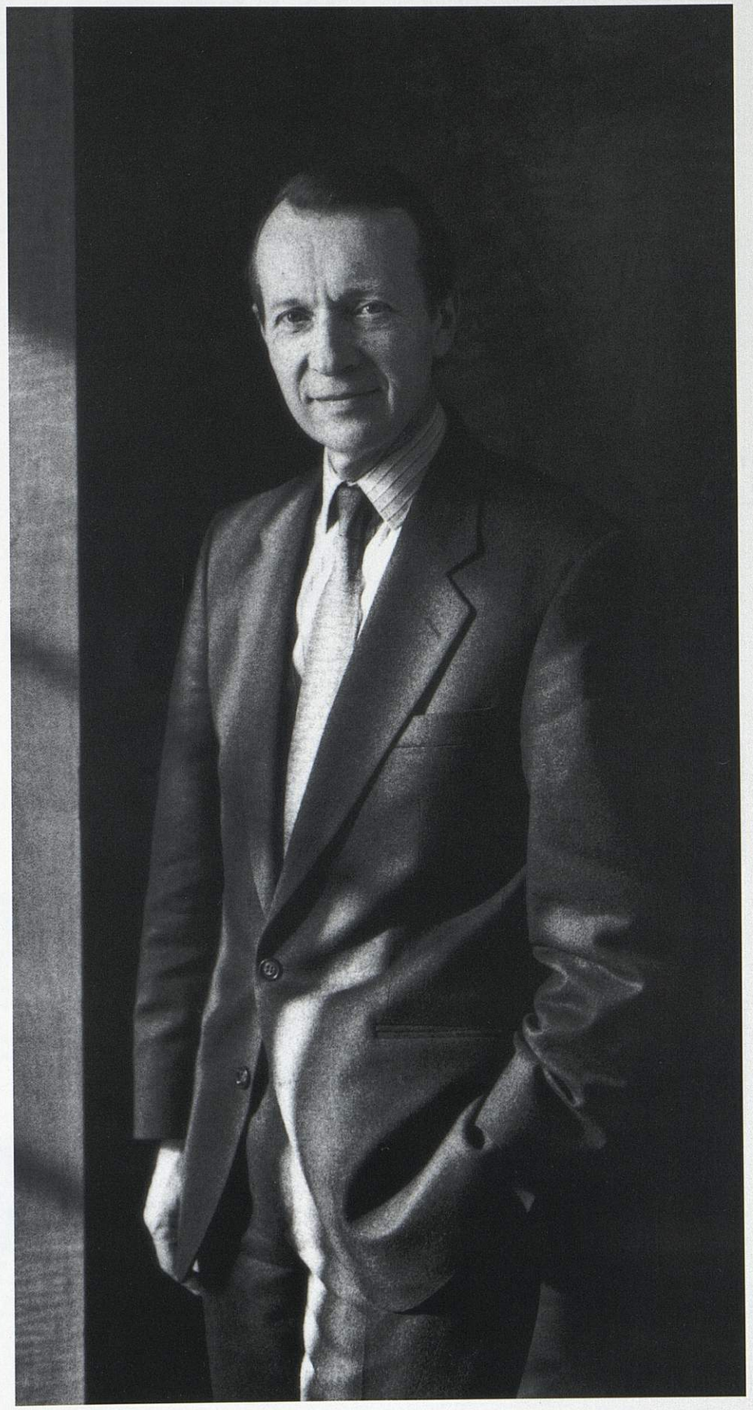

Conseil d'Administration

PRESIDENT
Michel PEBEREAU

VICE-PRESIDENT
Jacques Henri WAHL

ADMINISTRATEURS
Patrick AUGUSTE
Jean-Louis BEFFA
Jacques FRIEDMANN
Jean GANDOIS
Jean-Marie GIANNO
Philippe JAFFRE
Daniel LEBEGUE
Philippe MUSSOT
Lindsay OWEN-JONES
Edouard de ROYERE
Jurgen SARRAZIN
Louis SCHWEITZER
René THOMAS

CENSEUR
Bernard DUMON

PRESIDENTS D'HONNEUR
Pierre LEDOUX
René THOMAS

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Guy BARBIER et Autres
Membre de l'Organisation
Mondiale Arthur Andersen
Christian CHIARASINI

GUERARD VIALA
Louis Viala
Associé
Régis Leveillé-Nizerolle
Associé

Comité de Direction Générale*

MICHEL PEBEREAU
Président Directeur Général

DANIEL LEBEGUE
Directeur Général

JACQUES HENRI WAHL
Conseiller du Président

PHILIPPE BORDENAVE
Directeur des Marchés et de la Trésorerie

JEAN-LOUIS HAUTCOEUR
Directeur des Risques

RAYMOND LAMBERT
Inspecteur Général

GUY LAPOMME
Secrétaire Général

MARC LAVERGNE
Directeur Juridique et Fiscal

BERNARD LEMEE
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

JEAN-CLAUDE MARGRAFF
Directeur des Organismes d'Administration

FRANÇOISE MONARD
Directeur de la Communication et de la Publicité

CLAUDE PORCHEROT
Directeur Central, à la Direction Centrale des Réseaux Métropolitains

CHRISTIAN AUBIN
Directeur Général Adjoint Directeur du Contrôle Général et de la Stratégie

GEORGES CHODRON DE COURCEL
Directeur Général Adjoint Directeur de la Division Financière

ERVIN ROSENBERG
Directeur des Grandes Entreprises

PATRICK SOULARD
Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles

JEAN THOMAZEAU
Directeur Entreprises, Banques, Engagements de la Division Internationale

VIVIEN LEVY-GARBOUA
Directeur Général Adjoint Directeur de la Division Internationale

BAUDOUIN PROT
Directeur Général Adjoint Directeur de la Direction Centrale des Réseaux Métropolitains

CLAUDE WRIGHT
Directeur de l'Organisation

*Au 31 décembre 1993

L'action BNP en Bourse

L'ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 1993

Au 31 décembre 1993, plus des deux tiers des actions étaient détenues par des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels français ou étrangers.

	En % du capital
1. Actionnaires ayant dépassé le seuil des 5 % du capital : UAP	**14,67**
2. *Groupe des actionnaires stables :	**13,52**
3. **Etat :	**2,45**
4. ***Grand public et autres actionnaires :	**69,36**

**Elf Aquitaine, Compagnie de Saint-Gobain, Financière & Immobilière Marcel Dassault, Rhône-Poulenc, P.S.A., Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, The Public Inst. for Social Security of Kuwait, Péchiney, Hoffmann-La Roche, General Electric, Compagnie Générale des Eaux, Saint-Louis, B.A.T. Industries.*

***Actions détenues en vue de la future attribution gratuite d'actions.*

****Actions et certificats d'investissement détenus par des personnes physiques, des entreprises, des investisseurs institutionnels, des non-résidents et les salariés.*

184.008.556 TITRES

Le capital social de la BNP a été porté de 3.536.972.150 francs à 4.600.213.900 francs.

L'évolution du nombre et de la répartition des titres est la conséquence des différentes opérations intervenues sur le capital de la Banque depuis le 1er janvier 1993 : division par deux de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement, exercice des bons de souscription attribués en avril 1990 et en octobre 1993 et conversion de la quasi-totalité des certificats d'investissement en actions.

	31/12/93 (1)	31/12/92 (2)
Nombre d'actions	**183.212.579**	58.639.443
Nombre de certificats d'investissement	**795.977**	12.100.000
Total	**184.008.556**	70.739.443

(1) Nominal 25 F (2) Nominal 50 F

MISE EN VENTE A 240 F.

Le prix de mise en vente de l'action a été fixé par le Gouvernement à 240 francs. Compte tenu de la très forte demande, le premier cours coté s'est établi le 18 octobre 1993 à 283,5 francs. Le 16 novembre, veille de son entrée dans l'indice CAC 40, l'action a atteint une pointe à 299 francs.

Cours extrêmes de l'action

Du 1/01/1993 au 31/03/1994

Plus haut	**299,00 F**
Plus bas	**248,40 F**
Cours O.P.V	**240,00 F**
Cours au 31 décembre 1993	**287,50 F**

EVOLUTION COMPAREE DE L'ACTION BNP ET DE L'INDICE CAC 40

Depuis son entrée dans l'indice CAC 40, le 17 novembre 1993, le titre a connu une phase de consolidation en raison notamment des tensions enregistrées sur les taux d'intérêt.

Les volumes d'échanges quotidiens depuis l'Offre Publique de Vente témoignent de l'intérêt que suscite le titre. Avec une capitalisation boursière de 52,9 milliards de francs, la BNP se situe au 12ème rang sur la Place.

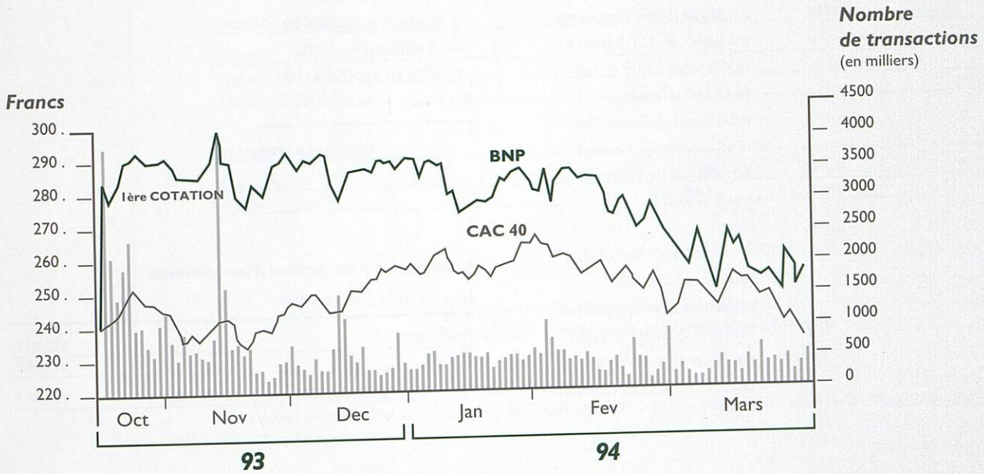

Le Certificat d'investissement

*L*e certificat d'investissement s'est fortement apprécié pendant la première partie de l'année 1993, notamment dans la perspective de la privatisation du groupe. Sur la base d'un nominal de 25 francs, le cours du certificat d'investissement est passé de 217,5 francs le 4 janvier à 302 francs le 18 août. Après la privatisation, le certificat d'investissement a suivi l'évolution de l'action jusqu'à l'OPE.

*A*u 31 mars 1994, seulement 795 977 certificats non apportés à l'offre d'échange restent cotés sur le marché au comptant de la Bourse de Paris.

Resultat et dividende

L'évolution du résultat net du groupe, hors intérêts minoritaires (-53 %), et l'augmentation du nombre des titres se sont traduites par un résultat par action de 5,5 francs, en baisse de 63,9 %. En appliquant la méthode du nombre moyen d'actions sur l'année 1993, le résultat net s'est élevé à 6,9 francs par action, soit une diminution de 55 % par rapport à 1992.

*L*e Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 26 mai 1994 un dividende net de 3 francs, soit 4,5 francs avoir fiscal compris, en baisse seulement de 20 % par rapport à 1992.

*L*e montant du dividende distribué au titre de l'exercice 1993 atteindrait 552 millions de francs, à comparer à 530,5 millions en 1992, réglable en espèces ou en actions.

Cours extrêmes du certificat d'investissement

Du 1/01/1993 au 31/03/1994

Plus haut	**302,00 F**
Plus bas	**201,80 F**
Cours au 31 décembre 1993	**279,50 F**

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

La BNP a mis en place un service des relations avec les actionnaires dont le rôle est de fournir une information complète, rapide et claire sur les activités du groupe BNP et ses résultats. Ce service peut être contacté par téléphone au (1) 40.14. 93.00. De plus, les informations les plus récentes sur la BNP et l'évolution de l'action sont accessibles par un service Minitel en composant le 36-14 BNPACTION.

Clés Chiffres

Le Groupe BNP en 1993

En millions de francs	1993	1992	%
ACTIVITE			
Total du bilan	**1 476 484**	1 515 832	-2,6
Dépôts de la clientèle (1)	**713 983**	778 653	-8,3
Prêts à la clientèle (montants bruts)	**799 926**	799 474	0,1
FONDS PROPRES, PART DU GROUPE	**46 760**	**43 714**	**7**
RATIO DE SOLVABILITE	**9,5%**	**8,7%**	
Noyau dur	**5,6%**	5%	
RESULTATS			
Produit net bancaire	**41 675**	39 714	4,9
Frais de gestion	**29 218**	28 234	3,5
Résultat brut d'exploitation	**12 457**	11 480	8,5
Charge nette des provisions pour engagements douteux et contentieux	**10 808**	7 518	43,8
Résultat net d'ensemble	**972**	2 387	-59,3
Résultat net, part du groupe	**1 018**	2 168	-53
EFFECTIFS	**56 141**	**57 223**	**-1,9**
Métropole	**42 290**	43 345	-2,4
Outre-mer et étranger	**13 851**	13 878	-0,2
NOMBRE DE SIEGES	**2 575**	**2 576**	
Métropole	**2 008**	2 003	0,2
Outre-mer (6 DOM-TOM)	**52**	52	
Etranger (77 pays)	**515**	521	-1,2
ELEMENTS BOURSIERS			
Capitalisation	**52 896**	29 640	
Nombre de titres (2)	**184 008 556**	70 739 443	

Evolution du prix de l'action depuis la privatisation :
cours le plus haut : 299 francs ; cours de privatisation : 240 francs.

(1) Y compris les bons de caisse et les titres de créances négociables.
(2) Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 1993, la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement a été divisée par deux.

Au fil des mois

1993

Janvier

MEXIQUE
La BNP est chef de file du financement des centrales électriques TUXPAN 5 & 6 (3 milliards de francs) et TEMESCAL (220 millions de francs).

*E*lle participe au montage d'un contrat de service de lancement de deux satellites signé entre TELECOMUNICACIONES DE MEXICO et ARIANESPACE (640 millions de francs)

Fevrier

FRANCE
NATIO VIE, filiale d'assurance-vie du groupe BNP, enrichit sa gamme avec de nouveaux produits : NATIO VIE PATRIMOINE PERFORMANCE et NATIO PATRIMOINE SYNERGIE, destinés à une clientèle haut de gamme ; NATIO VIE PLAN CROISSANCE LIBERTÉ, contrat à versements libres ou périodiques et à rendement minimum garanti.

Mars

FRANCE
BNP Bail et MÉDIFORCE, société de conseil au service des professionnels de la santé, signent un accord de partenariat.

CHINE
La BNP est chef de file associé pour le financement d'un Boeing 767-300 pour AIR CHINA (81 millions de dollars).

Avril

FRANCE
NATIO VIE recueille 3,2 milliards de francs de souscriptions après le lancement du contrat DOUBLE DIX, comportant le doublement du capital en dix ans.

POLOGNE
La BANEXI et la Dresdner Bank signent à Varsovie un accord de coopération avec la société HEJKA MICHNA, dans le domaine des privatisations et du conseil aux entreprises.

HONGRIE
Transroute International et un consortium financier obtiennent la première concession autoroutière privée en Europe de l'Est : Vienne-Bratislava-Budapest. Le financement du projet s'élève à 329 millions d'écus. La BNP en est le chef de file.

MAROC
Signature d'une convention de crédit de 300 millions de francs pour le financement de deux Boeing 737 de Royal Air Maroc.

Mai

***L*e 19 mai 1993, Michel Pébereau succède à René Thomas comme Président de la Banque Nationale de Paris.**

FRANCE
Création du département de TÉLÉMATIQUE CLIENTELE, qui regroupe et coordonne les différentes compétences offertes par la BNP dans les domaines des produits de banque à domicile et dans les services de cash-management.

*A*pprobation par les Assemblées Générales de la BNP et de la Dresdner Bank du protocole d'accord de coopération.

CANADA
La Banque contribue à la mise en place d'un financement de cinq Airbus A320 pour Air Canada (918 millions de francs). En raison de son caractère novateur, le montage (crédit export adossé à un leasing opérationnel) remporte le "Deal of the year award".

Juin

FRANCE
La BNP est chef de file conjoint pour l'émission du grand emprunt d'Etat de 110 milliards de francs. Une mobilisation exceptionnelle du réseau permet de recueillir 18 % des ordres et de placer 13 % du montant total de l'emprunt.

*L*a BNP introduit les titres HERMES sur le second marché.

CHINE
Inauguration de la succursale de TIANJIN, centre économique important à proximité de Pékin.

Juillet

FRANCE
L'enquête annuelle du magazine Option Finance auprès des entreprises place la BNP en tête des banques. Elle est notamment jugée la plus efficace en matière de financements.

NATIO VIE lance BNP GARANTIE PATRIMOINE, contrat d'assurance décès-invalidité et NATIO VIE SÉQUENTIEL, contrat d'assurance-vie à cotisation unique permettant de bénéficier de compléments réguliers revalorisés chaque année.

Septembre

FRANCE
Le gouvernement choisit la BNP pour inaugurer son programme de privatisations. Mobilisation sans précédent du réseau. Des réunions de clientèle sont organisées dans quatorze grandes villes en France. En outre, la BNP est présentée aux investisseurs dans de nombreuses places financières étrangères.

*L*a Banque obtient le mandat de conseil de la société Elf-Aquitaine pour sa privatisation.

*L*a Collection Barnes - 72 chefs-d'oeuvre impressionnistes - est exposée au Musée d'Orsay grâce au mécénat conjoint de la BNP et d'Havas.

*S*ignature de l'accord sur les retraites : intégration du régime de retraite bancaire au régime général.

RUSSIE
Inauguration à Saint-Pétersbourg d'une filiale commune avec la Dresdner Bank.

MAROC
Ouverture d'une filiale offshore à Tanger.

Octobre

FRANCE
5 octobre 1993 : début de l'Offre Publique de Vente de près de 100 millions d'actions BNP. 1 600 000 clients de la Banque en deviennent actionnaires. Le 22 octobre, la BNP devient une société privée.

*L*e magazine financier MIEUX VIVRE décerne à la BNP, pour la deuxième année consécutive, le Prix spécial de la gestion long terme.

*L*a BNP, seule banque française co-chef de file d'une émission d'un milliard d'écus pour le compte de la CEE.

Novembre

FRANCE
L'action BNP entre dans la composition de l'indice CAC 40.

*L*a BNP devient un partenaire de référence de Rhône-Poulenc en entrant dans son groupe d'actionnaires stables lors de la privatisation du grand groupe chimique.

*L*a Banque remporte le contrat de traitement des paiements par carte bancaire de la navette d'Eurotunnel au départ de la France.

ASIE DU SUD-EST
Ouverture de deux succursales offshore à Bangkok (Thaïlande) et à Labuan (Malaisie).

Decembre

FRANCE
14 décembre 1993 : première Assemblée Générale des actionnaires de la BNP et première séance de son nouveau Conseil d'Administration.

*L*a BNP fait partie des trois banques conseils choisies par l'UAP pour sa privatisation.

*E*largissement de la gamme de NATIO PERFORMANCE par le lancement de deux Fonds Communs de Placement éligibles au P.E.A.

Privatisation

1993 : une date historique

*P*our la BNP, 1993 restera une date historique : l'année du succès de sa privatisation. Ce succès consacre la qualité de l'entreprise, de son image et des efforts consentis depuis des décennies par les équipes qui ont fait de la BNP ce qu'elle est aujourd'hui.

*S*uccès dans la compétition pour la privatisation d'abord : la BNP est choisie parmi plusieurs des plus grandes entreprises françaises pour inaugurer le programme de privatisation.

*S*uccès populaire, commercial ensuite : 2 800 000 personnes, dont plus de 1 600 000 sont des clients de la Banque, acquièrent des actions. Le total des demandes représente plus de cinq fois l'offre, ce qui conduit l'Etat à augmenter la part réservée aux particuliers, mais ne permet malheureusement d'offrir que 18 titres à chaque actionnaire.

*S*uccès éclatant auprès des institutionnels - compagnies d'assurance, fonds de pensions etc. - dont la demande totalise plus de quatorze fois le nombre des titres initialement offerts.

*S*uccès également auprès des quinze grands groupes industriels et institutionnels français et étrangers qui choisissent de composer, aux côtés de l'UAP, l'actionnariat stable de la Banque.

*S*uccès enfin auprès de son personnel qui investit massivement son patrimoine dans l'entreprise. Près de 8,3 millions d'actions sont vendues aux salariés et anciens salariés du groupe. En France, plus de neuf collaborateurs sur dix deviennent actionnaires, témoignant ainsi leur confiance dans leur entreprise et dans son avenir.

*E*vènement majeur, la privatisation marque pour la Banque un nouveau départ et un nouveau défi. Affrontant désormais la concurrence à armes égales, la BNP est consciente de ses responsabilités devant tous ceux, clients, salariés, actionnaires, entreprises partenaires, qui lui font confiance.

*S*on titre figurant dans l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993, la BNP a l'ambition de devenir une valeur de référence du marché de Paris. Son action et ses résultats sont soumis dorénavant à la sanction de son actionnariat, dont la diversité fait la richesse. A un tel défi, la BNP répond par une politique ambitieuse, axée sur des choix stratégiques clairs.

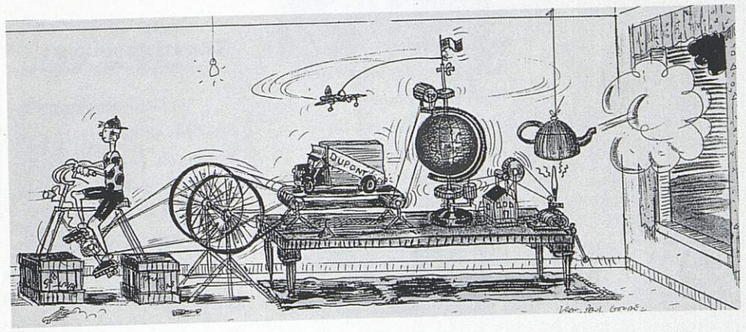

Stratégie

Des choix clairs

La privatisation a été l'occasion pour la BNP de présenter sa stratégie pour les années à venir. L'ambition de l'entreprise est d'assurer son développement par la rentabilité en centrant ses efforts sur ses deux grands métiers, la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur deux alliés solides et sur une gestion rigoureuse et motivante.

Deux grands metiers

La banque de proximité est de longue date le premier métier de la BNP. Elle a aujourd'hui deux composantes : un réseau de deux mille agences réparties sur l'ensemble du territoire national et un service télématique, de guichets électroniques et de banque à domicile, qui est le plus performant de France. Elle permet d'offrir une gamme complète de produits et de services à une clientèle qui rassemble 4,5 millions de particuliers et un tiers des petites et moyennes entreprises.

La BNP est aussi depuis toujours une banque de grande clientèle à l'échelle mondiale, au service des entreprises, des institutions financières et d'une clientèle privée désireuse d'assurer une gestion internationale de son patrimoine. Présente dans soixante dix-sept pays, elle fait partie du club restreint des banques de dimension universelle. Sa compétence se décline autour de quatre grandes activités : la banque relationnelle classique, les financements spécialisés, et en particulier le financement du commerce international, les activités de marché et la banque privée internationale.

En dehors de ces deux axes stratégiques, la BNP poursuit la politique de niches qui a toujours été la sienne, notamment dans certains pays étrangers.

Des allies solides

La mise en oeuvre de cette stratégie est confortée par les alliances nouées avec la Dresdner Bank, deuxième banque allemande, et l'UAP, numéro 1 de l'assurance en France.

L'alliance avec la Dresdner devrait permettre la mise en place progressive, pour les clients des deux banques, d'un service européen original de banque de proximité en Allemagne et en France et sans doute dans d'autres pays de l'Union Européenne par la suite. Elle permet en outre d'envisager en commun, c'est-à-dire avec de meilleures perspectives de rentabilité, le développement de la banque de grande clientèle dans sa dimension internationale, chaque fois que les deux partenaires en seront d'accord, comme ils le font déjà en Afrique subsaharienne et en Europe de l'Est notamment.

Banque de proximité en France et banque de grande clientèle à l'échelle mondiale sont les deux grands métiers de la BNP.

L'alliance avec l'UAP, fondamentale sur le plan capitalistique, trouve aussi une traduction commerciale avec la vente, par le puissant réseau de la BNP, de produits d'assurance-dommage fabriqués sous la responsabilité de son partenaire assureur.

Rigueur et motivation

L'amélioration significative de la rentabilité de la Banque est la condition de son développement dans les années à venir, compte tenu des contraintes des ratios de solvabilité. Son caractère prioritaire, dans le contexte actuel, conduit à rassembler les conditions d'une politique de gestion rigoureuse : optimisation des recettes, maîtrise des frais généraux, contrôle strict des risques de toute nature, optimisation de la gestion du bilan, modernisation du contrôle interne et du contrôle de gestion.

Cette politique se veut également motivante : sa mise en oeuvre doit laisser une large place à la promotion de l'initiative et de la responsabilité individuelle, sans renoncer à l'esprit d'équipe et au sens de la discipline qui sont, avec le professionnalisme, les atouts historiques de la BNP.

Le développement de l'entreprise et l'amélioration de sa rentabilité doivent naturellement permettre d'offrir aux hommes et aux femmes qui la servent des carrières et des rémunérations attrayantes en rapport avec leurs mérites comme salariés, ainsi qu'une valorisation de leur patrimoine comme actionnaires.

Deux alliées solides : l'UAP, numéro un de l'assurance en France et la Dresdner Bank, deuxième banque allemande.

Le projet de la BNP a l'ambition qui s'impose à une entreprise dont la culture est celle d'une banque de référence. Son succès sera assuré par la motivation et la solidarité d'équipes qui ont fait de longue date la réputation et la qualité des prestations de la Banque.

Conjoncture

Une annee difficile

*L'*économie mondiale a été contrastée en 1993. La reprise s'est confirmée en Grande Bretagne et accélérée aux Etats-Unis. Plusieurs pays d'Amérique latine ont retrouvé une croissance forte. Les nouveaux pays industriels d'Asie ont continué à bénéficier d'une expansion très rapide.

*E*n revanche, l'année a été très difficile au Japon et en Europe continentale. Le Japon n'est pas parvenu à surmonter les déséquilibres provoqués par la spéculation financière de la fin des années 80 : les entreprises restent en situation de surcapacité et la consommation des ménages ne progresse guère; la hausse du yen accentue un ralentissement de la croissance inhabituel dans ce pays.

*L*es pays d'Europe occidentale ont connu une croissance très faible, voire une récession, et une montée forte du chômage. En Allemagne, en particulier, la production industrielle a subi une chute considérable en 1992-93 et, si la situation s'est un peu stabilisée par la suite, la baisse du produit intérieur brut sur l'année 1993 s'est globalement située à 1,3 %.

Les problemes de l'ajustement

*L*a France n'a pas échappé aux difficultés économiques en 1993. Du fait d'une chute très brutale au premier trimestre, et malgré la stabilisation observée depuis le printemps, la production a globalement reculé de 0,8 %. Cette récession a eu des conséquences sérieuses pour les petites entreprises, avec une multiplication des dépôts de bilan, et sur l'emploi, avec une forte montée du chômage.

*T*outefois, l'économie française s'est préparée, mieux que d'autres, à la reprise progressive qui s'amorce au début de 1994. Les performances, s'agissant des grands équilibres, sont remarquables : le rythme annuel de l'inflation s'est stabilisé autour de 2%, en baisse de plus d'un point par rapport à la moyenne des années 1986 à 1991, très en deçà des taux moyens des partenaires européens et des autres grands pays industrialisés, et à 1,6 point en dessous des taux allemands. Les paiements extérieurs ont dégagé des excédents exceptionnels : près de 90 milliards de francs pour la balance commerciale. En outre, les entreprises ont globalement amélioré leur compétitivité par une gestion rigoureuse, et leur situation financière par une réduction de leur endettement.

Baisse spectaculaire des taux d'interet

*L*es marchés de capitaux ont été actifs tout au long de l'année. La baisse des taux a été

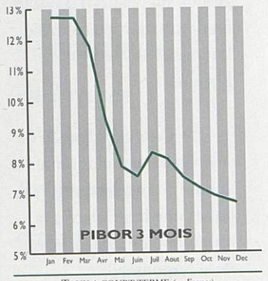

TAUX A COURT TERME *(en France)*

générale en Europe, même si, pour les taux à court terme, elle est restée limitée par la politique anti-inflationniste de la Bundesbank. Elle a été spectaculaire en France : le rendement des OAT à dix ans a perdu près de 220 points de base pour atteindre 5,8 % en décembre cependant que les taux à trois mois fléchissaient, revenant de plus de 12 % en janvier à 6,5 % en fin d'année.

Année de contraste : reprise forte aux Etats-Unis, stagnation au Japon, récession en Allemagne et en France.

*L*es tensions qui affectaient le Système Monétaire Européen depuis l'automne 1992 ont conduit, le 2 août 1993, à un élargissement à 15 % des marges de fluctuation des monnaies. Après avoir

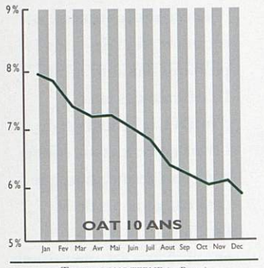

TAUX A LONG TERME *(en France)*

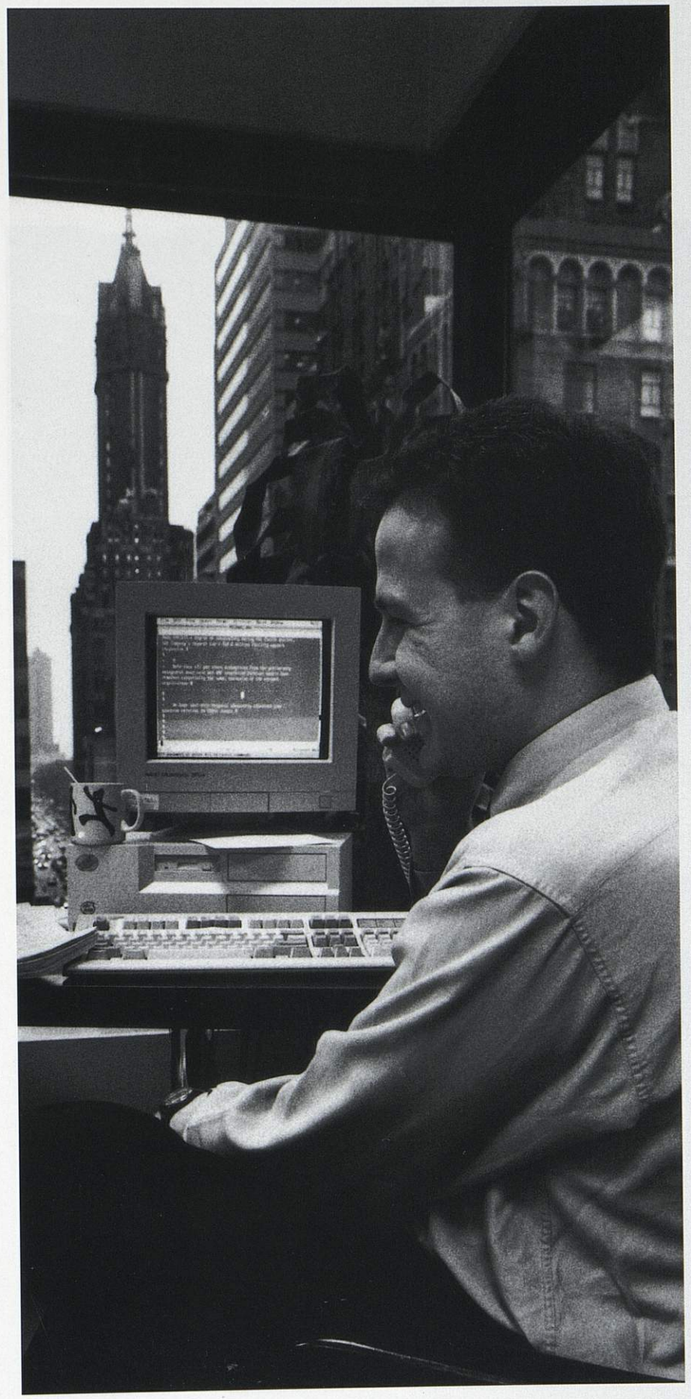

et à peine moins à Londres. Les cours ont bénéficié de perspectives de croissance non inflationnistes, dans un contexte de gains de productivité importants et de taux d'intérêt faibles.

atteint un point bas historique vis-à-vis du mark, le franc est revenu en décembre à l'intérieur des marges de fluctuation antérieures. La stabilité de la monnaie nationale a été assurée.

L'année boursière a été exceptionnelle. La baisse des taux d'intérêt a provoqué des transferts de capitaux vers des placements en actions. Sur certains marchés émergents, et donc relativement étroits, on a enregistré des progressions de l'ordre de 100 %. Sur les grandes places internationales, la hausse a été générale : plus de 40 % à Francfort et à Zurich, plus de 20 % à Paris

Une conjoncture defavorable a l'activite bancaire en France

*L*e contexte économique a été défavorable aux activités bancaires en France. La baisse des investissements, le fléchissement du marché immobilier, la faiblesse de la consommation et la volonté de désendettement des entreprises comme des

La forte montée des provisions et le recul de l'intermédiation ont affecté les activités bancaires.

ménages ont provoqué un tassement sans précédent de la demande de crédit. Pour la première fois depuis la guerre, les encours de crédits distribués par les banques ont stagné ou baissé.

*L*a collecte des ressources a connu un certain repli et de profondes modifications. La détente des taux d'intérêt, la réduction de l'écart entre les taux à long et à court terme, ainsi que des changements de la fiscalité des produits ont entraîné une recomposition importante des actifs monétaires et financiers au détriment des produits à court terme. L'encours des OPCVM à court terme a diminué pour la première fois depuis leur création. Les dépôts à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ont également subi les contrecoups de la baisse des taux d'intérêt. Les dépôts à vue ont cependant repris une légère progression. Globalement, la masse monétaire au sens large (M3) a baissé. Cette évolution a profité aux placements à long terme, comme le plan d'épargne logement, le plan d'épargne populaire, l'assurance vie et les obligations.

*L*es activités bancaires en France ont au total été affectées par une régression de l'intermédiation bancaire de faible ampleur mais sans prédédent, ainsi que par la forte montée des provisions pour risques liés à la conjoncture.

*E*n revanche, les activités financières se sont intensifiées, grâce à l'animation des marchés sur le plan institutionnel, au grand emprunt d'État et aux privatisations en France.

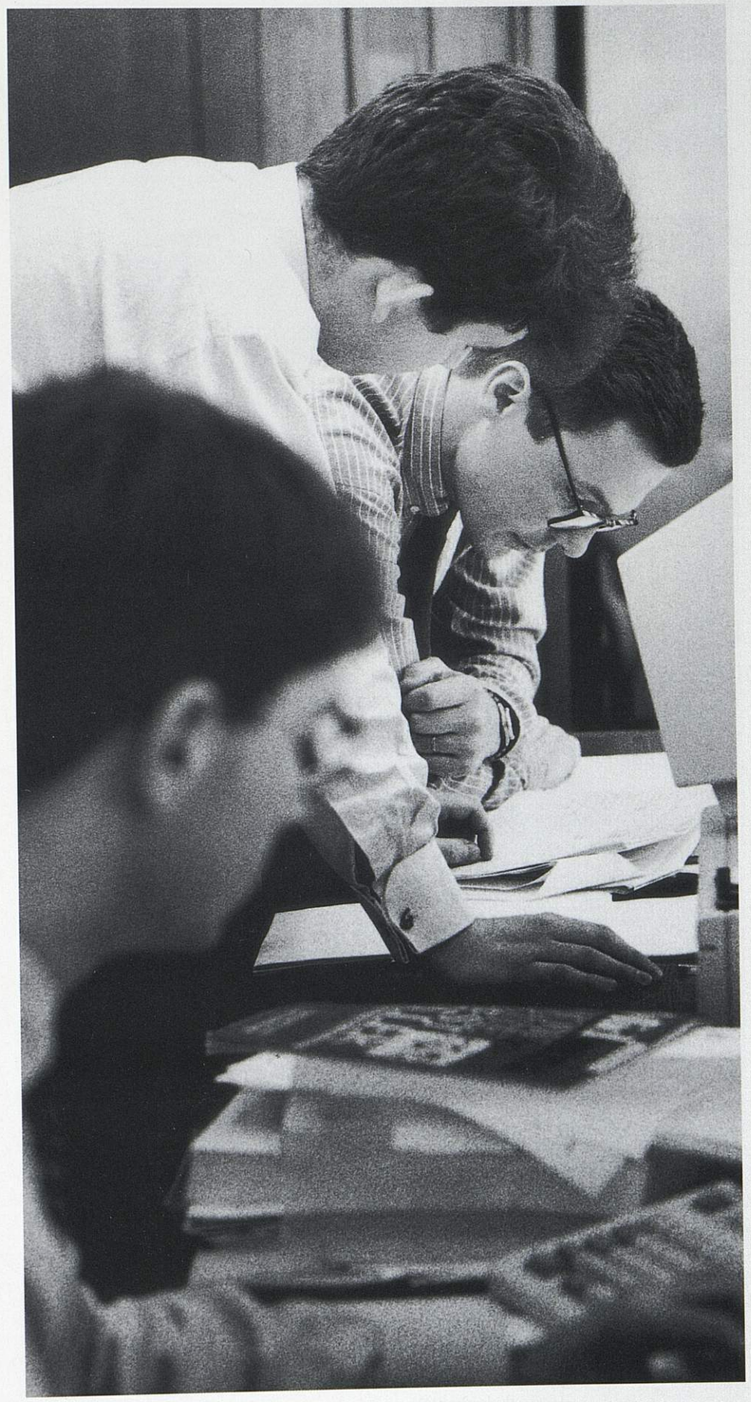

La banque de proximité

Un reseau dynamique au service de pres de cinq millions de clients

*L*a banque de proximité est en France le premier métier de la BNP. La proximité est d'abord géographique. Elle s'exprime par un réseau dense de grande qualité et par un système de banque à domicile. Elle se traduit aussi par une capacité de suivi et de conseil qui permet à la Banque d'offrir des services adaptés aux besoins de chacune des catégories de la clientèle.

*L*e réseau de guichets est l'un des points forts de la BNP : le placement du grand emprunt d'Etat en juin 1993, les privatisations de la Banque et de Rhône-Poulenc ont apporté une nouvelle fois la démonstration de son dynamisme. Le groupe assure une couverture totale du territoire, avec les 1921 agences sous l'enseigne de la BNP, les réseaux de la Banque de Bretagne et les filiales spécialisées. Ce dispositif est adapté en permanence à l'évolution et aux besoins de la clientèle.

*E*n 1993, l'activité de banque de proximité a souffert en France de la faiblesse de la demande de crédit et de la détérioration de la situation des entreprises, résultant de la récession. La BNP a subi la répercussion de ce phénomène : l'encours des crédits aux particuliers en France n'a progressé que de 0,9 % et celui des crédits consentis aux entreprises a diminué de 2,7 %. La modification du comportement des ménages a permis une activité soutenue dans le domaine de la collecte de l'épargne. Les actifs gérés par la Banque en France ont connu au cours de l'année d'importantes progressions : OPCVM + 11,1 % (226 milliards de francs), assurance-vie + 34,4 % (51 milliards) et gestion sous mandat + 23,9 % (59 milliards). La BNP a poursuivi son effort de développement des services : au total, les commissions encaissées se sont accrues de près de 21 %.

*L*a modernisation des agences a fait l'objet d'un effort financier important. En Ile-de-France, onze nouvelles agences ont été ouvertes; à Paris, une soixantaine ont été remodelées afin d'améliorer les conditions d'accueil par la création de bureaux individuels et d'espaces réservés aux automates bancaires.

La banque des entreprises

*B*anque de proximité, la BNP offre des réponses à tous : entreprises, petites et grandes, particuliers, commerçants, artisans, professions libérales.

*P*résente sur l'ensemble du territoire, la BNP tient une place essentielle dans le tissu économique français. Elle sert l'ensemble des entreprises pour leurs besoins de banque de proximité : les 100 premières entreprises françaises et un tiers des PME-PMI lui font confiance. Dans la plupart de ses agences, la Banque met à leur disposition un chargé d'affaires entreprises. Ces conseillers, proches des chefs d'entreprise, apportent leurs compétences et leurs services en matière de financement, de gestion de trésorerie, d'approche des nouveaux marchés, ou encore d'opérations de haut de bilan. 750 collaborateurs ont été formés pour ces missions.

L'année 1993 a été marquée par l'élaboration d'une formule de crédit à taux plafond garanti et par la montée en puissance d'un réseau de neuf salles de marché régionales. Plus de mille PME sont déjà clientes de ces salles.

L'encours des crédits consentis aux entreprises par la BNP en France a atteint 193 milliards de francs.

La banque des particuliers

*A*vec plus de 4,5 millions de clients particuliers, la BNP occupe une position majeure sur le marché français. Elle offre, avec le concours de filiales spécialisées, Natio Vie, Natio Assurance, BNP Bail, Crédit Universel, tous les services bancaires ainsi que les possibilités de financement les plus diverses : crédits de trésorerie, crédits immobiliers, crédit-bail. En 1993, l'encours des crédits accordés aux particuliers par la BNP en France dépassait 147 milliards de francs, dont 125 pour l'habitat.

*E*n plaçant 13 % du grand emprunt d'Etat de juin 1993, la BNP avait déjà confirmé son exceptionnelle capacité de placement. La privatisation a été l'occasion d'un développement commercial significatif avec notamment une progression sensible de l'ouverture de comptes à vue et de plans d'épargne logement.

"Presence" : des services à la carte

*L*ancé en 1992, le contrat "Présence" est désormais détenu par près d'un ménage sur trois, parmi les clients de la BNP. Destinées à faciliter les relations quotidiennes avec la Banque, les différentes formules de "Présence" proposent, à travers un abonnement unique, un ensemble de services : consultation des comptes 24 heures sur 24 par téléphone et minitel, gestion automatique des disponibilités, facilités de caisse, protection des moyens de paiement, etc. Chaque contrat "Présence" est assorti d'un engagement de qualité. Fin 1993, 1 170 000 contrats étaient conclus.

La BNP meilleur gestionnaire a long terme

*L*a Banque met à la disposition de sa clientèle privée les services de plus de mille spécialistes de la gestion de patrimoine haut de gamme. Ils apportent leur expertise à la clientèle privée. Avec quelque 360 000 clients concernés, la BNP est devenue un intervenant majeur en France dans cette activité.

*L*a gestion d'OPCVM pour le compte de la clientèle (hors assurance-vie) a porté en 1993 sur un volume global de 226 milliards de francs, en augmentation de plus de 11 %. La forte progression des SICAV obligataires (+ 62 %) et la croissance des SICAV actions ont permis de compenser la baisse de l'encours des SICAV monétaires résultant de la politique monétaire et des mesures fiscales nouvelles. La BNP a obtenu pour la deuxième année consécutive le Prix spécial décerné par le journal "Mieux Vivre - Votre Argent", pour ses performances en matière de gestion collective à long terme.

*L*es actifs gérés sous mandat en France dépassent 59 milliards de francs en 1993, soit une progression de près de 24 % en un an.

La banque des professionnels

*A*vec près de 400 000 clients artisans, commerçants et membres des professions libérales, la Banque dispose sur l'ensemble du marché des professionnels d'un taux de pénétration de 17 % environ. En 1993, l'encours des crédits consentis à ces clients s'élevait à 62 milliards de francs. Dans chaque agence, un conseiller spécialisé est à leur disposition. Huit cents collaborateurs ont été formés pour exercer cette mission. Ces conseillers professionnels sont aidés dans leur analyse du risque par de nouveaux outils informatiques, dont la mise en place doit contribuer à rendre l'action commerciale plus efficace. Ils offrent aux clients le moyen d'optimiser la gestion de leur trésorerie, de financer leurs projets d'installation, de se constituer un patrimoine et d'en assurer la valorisation, qu'il s'agisse de besoins privés ou professionnels.

(en milliards de francs)	1993	1992	1991
Total des encours gérés	**226**	203,5	193,4
dont SICAV - obligations	**55,8**	34,4	29,6
- actions	**24**	18,2	18,4

Leader de la telematique

*D*ans le domaine de la télématique et de la banque à domicile, la BNP s'affirme comme l'un des leaders du marché. Là encore, la Banque offre une gamme diversifiée de services adaptés à toutes les clientèles, aux particuliers comme aux entreprises.

*T*éléservice BNP propose une gamme très complète de consultations et de prises d'ordres. L'année 1993 en a vu l'enrichissement et la fiabilisation, en particulier pour les titres et le télépaiement.

Les 100 premières entreprises françaises, un tiers des PME-PMI et 400 000 clients, artisans, commerçants et professions libérales font confiance à la BNP.

*L*es différents produits télématiques (minitel et vocal) ont enregistré l'an dernier 2,5 millions d'appels par mois émanant de la clientèle privée et professionnelle.

*L*a BNP offre de nouveaux services, notamment des échanges informatiques entre la Banque et les entreprises, permettant l'optimisation de la gestion de trésorerie. Le développement des nouveaux produits télématiques a permis à la Banque d'enregistrer un accroissement très significatif de son chiffre

d'affaires, dans le domaine des progiciels ou dans celui de la télétransmission. La gamme de produits sera complétée, en 1994, par un service de consultation de comptes par téléphone et fax (Audifax).

Assurances : Natio Vie lance Double Dix et Synergie

*L*a BNP met à la disposition de ses clients une vaste palette de services, au travers de ses filiales spécialisées.

*D*ans le domaine de l'assurance-vie, Natio Vie a mis sur le marché en 1993 deux nouveaux produits qui ont rencontré un large succès : DOUBLE DIX qui garantit le doublement du capital en dix ans et SYNERGIE qui offre la possibilité de capitaliser ou de percevoir régulièrement des revenus avec un rendement garanti. Les fonds placés dans ces deux produits ont dépassé 6 milliards de francs.

*L*e montant des actifs gérés par Natio Vie a progressé de 34,4 %, soit plus de13 milliards de francs en un an. Avec 51 milliards d'actifs gérés au 31 décembre 1993 (contre 38 milliards en 1992 et 28 milliards en 1991) pour le compte de 710 000 clients, Natio Vie s'est hissée parmi les principales compagnies françaises d'assurance sur la vie. De son côté, Natio Assurance, filiale commune avec l'UAP créée en 1992, permet désormais à la BNP de vendre dans l'ensemble de son réseau des produits d'assurance-dommage, en particulier dans les domaines de l'habitation, de l'automobile et de la santé.

Avec 51 milliards d'actifs gérés pour 710 000 clients, Natio Vie s'est hissée parmi les 7 principales compagnies françaises d'assurance sur la vie.

Filiales spécialisées : crédit-bail, affacturage, immobilier

*L*es filiales spécialisées de la BNP sont également en mesure de répondre aux besoins très spécifiques des entreprises ou des professionnels. C'est le cas dans les secteurs du crédit-bail et de l'affacturage, à travers BNP Bail et le Crédit Universel, de l'immobilier, avec Meunier Promotion, du conseil aux entreprises avec Cores Conseil, de la gestion d'épargne salariale avec BNP Epargne Entreprises ou encore du marché de l'art avec BNP Art et la Banque de la Cité.

*A*vec un volume de créances achetées de 5,1 milliards de francs, l'activité d'affacturage du Crédit Universel a connu une nouvelle progression.

*D*ans un contexte de crise profonde depuis plus de deux ans, la BNP a mis en oeuvre une politique prudente et sélective dans le domaine de l'immobilier d'entreprise.
Au 31 décembre 1993, les encours consolidés, consacrés pour environ 60 % à des opérations en France, ne représentaient que 4 % des prêts à la clientèle. Meunier Promotion, filiale spécialisée du groupe BNP, a suivi une politique orientée selon des axes stratégiques rigoureux. La société s'est tournée vers les métiers traditionnels de l'immobilier où son expertise est reconnue. C'est ce qui lui a sans doute permis d'être l'une des rares sociétés de la profession à terminer l'exercice 1993 avec un résultat assez proche de l'équilibre.

Davantage de terminaux et d'automates

Pour offrir à la clientèle une meilleure qualité de service, la BNP réalise d'importantes dépenses d'investissement informatique. La Banque y a consacré en 1993 plus de 1,1 milliard de francs, montant proche de celui de l'année précédente. 1 700 terminaux multifonctionnels nouveaux ont été installés, ce qui porte leur nombre total à 24 000. Des efforts constants sont déployés en faveur du parc des automates bancaires. Le nombre d'appareils en service s'est accru d'une centaine, pour atteindre un total de 1 385.

LE GROUPE BNP DANS LE MONDE FIN 1993

AMERIQUE DU NORD
Canada
Etats-Unis :
- Groupe de New York
- Groupe de San Francisco
- Bank of the West

DOM-TOM
Guadeloupe
Martinique
Guyane

AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD
Argentine
Bahamas
Brésil
Ile Caïman
Colombie
Costa-Rica
Haïti
Mexique
Panama
Uruguay
Vénézuéla

AFRIQUE
Afrique du Sud
Algérie
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Iles Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Gabon
Gambie
Guinée
Madagascar
Ile Maurice
Maroc
Namibie
Nigéria
Rwanda
Sénégal
Togo
Tunisie
Zaïre
Zimbabwe

EUROPE
Allemagne
Belgique
Chypre
Espagne
France
Grande-Bretagne
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Jersey
Luxembourg
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Roumanie
Russie
Suisse
Rep. Tchèque
Turquie
Ukraine

MOYEN ORIENT
Bahrein
Egypte
Emirats Arabes
Iran
Liban
Yemen

DOM-TOM
Ile de la Réunion

ASIE
Chine
Corée du Sud
Honk-Kong
Inde
Indonésie
Japon
Macao
Malaisie
Philippines
Singapour
Taïwan
Thaïlande
Vietnam

OCEANIE
Australie

DOM-TOM
Nouvelle Calédonie
Wallis et Futuna

La banque de grande clientèle

Une banque a l'echelle mondiale

*A*vec près de six cents implantations dans soixante dix-sept pays, la BNP dispose d'un réseau international de premier plan. Elle sert, pour l'essentiel, quatre types de clientèle : les entreprises multinationales - 44 des 50 plus grands groupes mondiaux sont clients de la Banque -, les entreprises engagées dans le commerce international, les banques et les institutionnels, la clientèle privée.

*L*e réseau international de la BNP et ses services parisiens spécialisés offrent un vaste ensemble de services adaptés à chacune de ces clientèles : opérations de crédit, financements internationaux spécialisés - qu'il s'agisse du commerce, du négoce international ou du financement de projets - et, grâce à son réseau de salles de marché, une grande variété de produits financiers, dans le domaine de la couverture des risques de change et des risques de taux. Enfin, à la clientèle privée à l'étranger, la BNP offre des services de conseils et une gestion de patrimoine à l'échelle internationale.

*L*es activités du réseau international se sont inscrites en 1993 dans un environnement économique contrasté : stagnation ou récession dans la plupart des pays d'Europe (à l'exception de la Grande-Bretagne) et au Japon, reprise économique en Amérique du Nord, taux de croissance élevé dans les pays de la région Asie-Océanie. Dans ce contexte, l'encours des crédits consentis à la clientèle en 1993 a peu progressé, tandis que la collecte des ressources a continué à se développer.

> ***Avec près de 600 implantations dans 77 pays, la BNP offre les services d'une grande banque internationale.***

Telematique : des services a forte valeur ajoutee

*E*n 1993, le réseau international de la Banque a porté ses efforts sur la mise au point et la commercialisation de produits télématiques destinés plus particulièrement à la grande clientèle : entreprises multinationales et banques notamment. La gamme des produits est variée, allant de la consultation de soldes à la centralisation automatique de trésorerie à l'échelle internationale.

*D*ans ce domaine, la Banque offre deux services essentiels : BNP TELEREPORTING (consultation internationale de comptes) et BNP NET CASH (compensation des flux internationaux). La compétence reconnue de la Banque en matière de gestion des flux et de transport électronique de l'information permet d'envisager le développement de services à forte valeur ajoutée, dans les domaines de la compensation, de la gestion intégrée des risques, ainsi que de l'optimisation fiscale et administrative.

Financements specialises : la BNP accompagne ses clients

*G*râce à la puissance de son réseau international, la BNP peut accompagner les grandes entreprises dans leur développement et financer des projets d'envergure dans le monde entier.

L'activité de financement des exportations est restée soutenue en 1993. Les principaux apporteurs d'affaires ont été l'aéronautique, l'énergie et l'agro-alimentaire. Dans le domaine des crédits à l'exportation, la BNP a consolidé sa première place en France avec une part de marché de 23 %. Tout en limitant ses interventions dans les pays à risques, la Banque s'est située en 1993 au deuxième rang dans le monde pour les opérations de financement réalisées conjointement avec la Société Financière Internationale.

L'activité de financement des projets s'est maintenue avec le lancement de dix-sept nouvelles opérations - dont sept dans la zone Asie-Pacifique - pour un

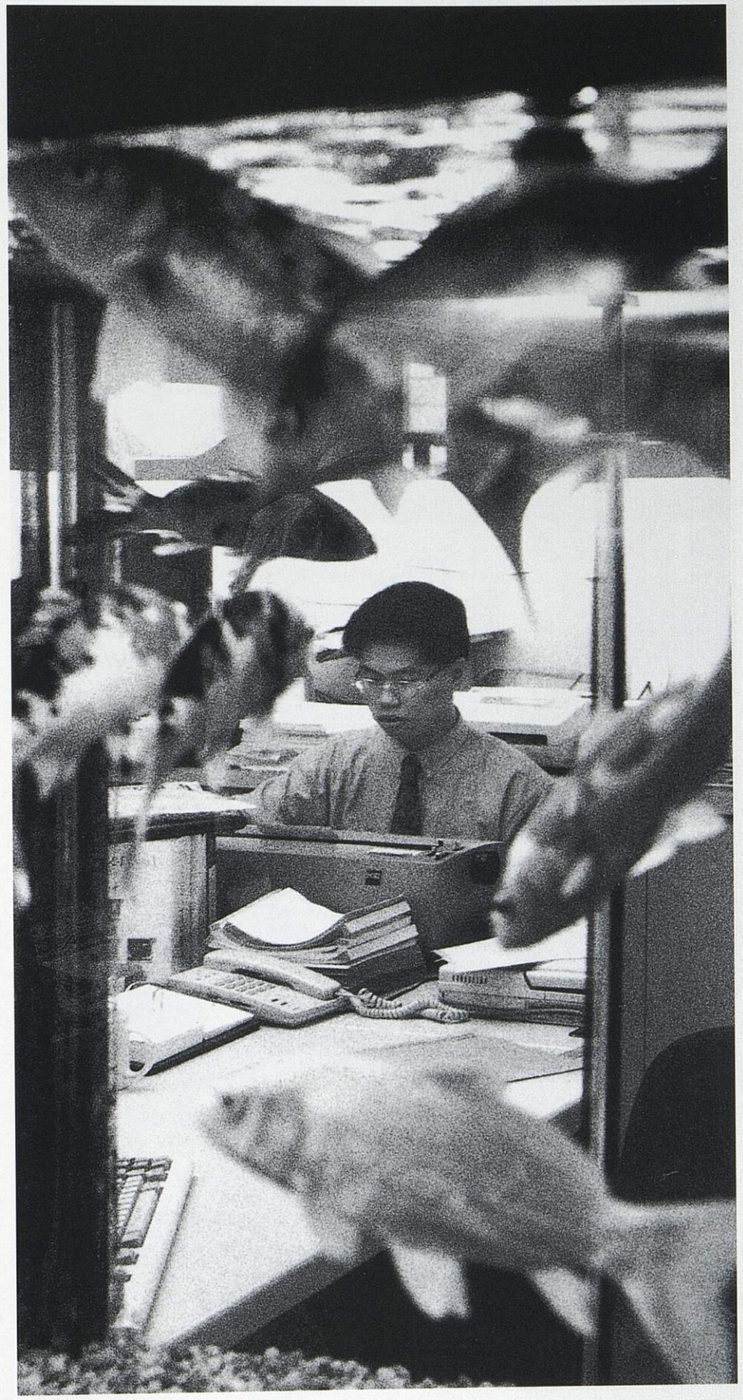

montant d'engagements de 2,4 milliards de francs. La diversification sectorielle des interventions s'est poursuivie avec trois nouveaux projets de traitement des eaux, trois pour le financement d'infrastructures et deux dans les télécommunications.

*E*n tant que chef de file, la BNP a dirigé plusieurs opérations très importantes, telles que la vente d'avions à l'étranger ou l'implantation d'usines Renault en Chine. Elle a été l'arrangeur de deux grands projets d'infrastructure à l'étranger : la construction d'une autoroute en Hongrie et d'une unité de production d'eau potable à Sydney.

*L*a Banque a démontré son savoir-faire en matière de financements structurés, qu'il s'agisse de crédits syndiqués (Péchiney International) ou de Facilités de Financement à Options Multiples (MOFF) pour la région Ile-de-France (3 milliards de francs).

*L*a BNP a réalisé pour sa grande clientèle d'intéressantes opérations de déconsolidation d'actifs, de transmission patrimoniale, d'émissions à rendement minimal garanti, de warrants et de bons à moyen terme négociables indexés sur des indices boursiers, en particulier sur le nouvel indice français SBF 120.

ANNEE EXCEPTIONNELLE POUR LES MARCHES FINANCIERS

*L*a compétence acquise par la Banque dans le domaine des marchés financiers a été mise en valeur à l'occasion des fluctuations importantes qu'ont connues les marchés des changes et des taux en 1993 et qui ont été à l'origine de volumes d'échanges significatifs.

*L*es marchés obligataires du franc et de l'eurofranc ont connu en 1993 des volumes d'émission nettement supérieurs à ceux des années précédentes. Sur ces marchés, la BNP s'est révélée une fois de plus la première banque dans le domaine des montages obligataires.

*E*n France, elle a notamment dirigé, en juin, le placement de l'emprunt d'Etat de 110 milliards de francs, montant le plus important de tous les temps. Sur le marché euro-obligataire du franc, BNP Capital Markets s'est distinguée en dirigeant des émissions de premier plan, comme celles du Royaume de Suède et de Nestlé. La qualité de ses mandats a valu à la BNP d'être nommée "Banque de l'Année" par le magazine International Financial Review.

*L*e négoce des titres en devises a enregistré un essor significatif avec le lancement d'un négoce d'obligations en marks à la BNP Francfort et en francs belges et en florins néerlandais à Paris. Les filiales engagées dans le négoce obligataire, BNP Finance en France et BNP Capital Markets en Grande-Bretagne, ont connu une activité soutenue et doublé leurs résultats nets.

*L*a BNP est le premier intervenant pour les certificats de dépôt, les bons à moyen terme négociables et les billets de trésorerie en francs et en devises. Sur le marché monétaire en francs, les volumes collectés par la BNP sous forme de certificats de dépôt ou de bons à moyen terme négociables ont atteint 103 milliards de francs en fin d'année.

*L'*extrême volatilité des marchés et l'accroissement des volumes ont favorisé l'activité dans le domaine de la trésorerie et du change. La clientèle internationale fait désormais l'objet d'un suivi particulier et

200 grands groupes internationaux clients des 26 salles de marché de la BNP dans le monde.

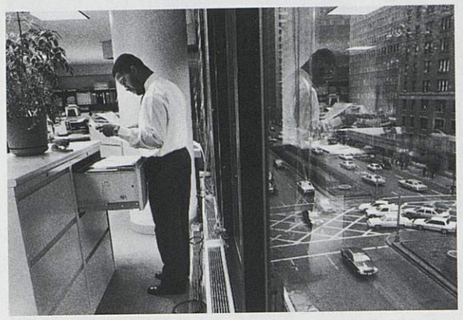

coordonné par l'ensemble des vingt-six salles de marché de la BNP dans le monde. Deux cents groupes internationaux sont ainsi en liaison avec une ou deux salles. Le chiffre d'affaires des opérations de gestion de taux en devises étrangères avec la clientèle (swaps de taux, FRA, caps, floors, etc.) a doublé en 1993.

*A*fin de parachever son adaptation à la mondialisation des marchés de capitaux, la BNP a regroupé certaines activités de même nature localisées à Londres (BNP Capital Markets) et à Paris (Direction des Marchés et de la Trésorerie), pour les organiser par métiers au niveau mondial. Cela donnera plus d'efficacité et de cohérence au redéploiement géographique de ces activités.

Bourse : la BNP aux premiers rangs

*U*n contexte favorable au marché des actions a permis une forte progression des émissions, le succès des privatisations et le renouveau des introductions en Bourse. Ainsi la BNP a pu conforter sa position de leader sur le marché des offres publiques.

*L*a Banque a été particulièrement active dans le domaine des privatisations. Après avoir dirigé son propre passage vers le secteur privé, qui a été l'occasion d'innover en matière de procédure, elle a été choisie par Elf-Aquitaine et par l'UAP comme banque-conseil pour diriger leur privatisation.

*E*lle s'est aussi classée au premier rang pour les Offres Publiques de Vente, ainsi que pour les Offres Publiques d'Achat ou d'Echange en présentant notamment l'OPE de L'Oréal sur ses certificats d'investissement et l'OPA-OPE de Docks de France sur la Société Alsacienne de Supermarchés. Elle s'est classée au second rang pour les introductions en Bourse avec notamment les opérations d'Hermès et de SIDEL. Dans les domaines du négoce d'actions et de contrats sur indices boursiers, elle a amélioré de plus de 50 % ses résultats, tant en France qu'à l'étranger.

Les performances de la BANEXI

*E*n 1993, la BANEXI, banque d'affaires du groupe, a occupé en France la première place par le nombre des fusions-acquisitions, avec soixante-douze opérations.

*E*lle a complété son dispositif d'ingénierie financière en direction des pays de l'Est par un accord de partenariat en Hongrie, l'ouverture d'un bureau de représentation à Prague et la mise en place d'une équipe spécialisée de conseils pour les interventions dans les pays de l'ex-URSS.

*L*e groupe dispose de structures adaptées pour ses interventions en fonds propres. Au travers des participations détenues notamment par la BNP SA, la BANEXI ou la Compagnie d'Investissements de Paris, le groupe BNP détient au 31 décembre 1993 un portefeuille d'actions dont la valeur comptable s'élève à 17,6 milliards de francs. Les plus-values potentielles de ces participations représentent 3,9 milliards.

*L*es principales participations du groupe sont concentrées dans l'industrie. Leur diversification assure une protection contre les aléas de la conjoncture. La création d'une Direction des Participations, en 1994, aura pour objet d'en optimiser la gestion.

La gestion de patrimoine pour les clients privés

*L*e réseau international offre des services de conseil en gestion patrimoniale destinés à une clientèle fortunée. Cette activité s'exerce principalement sur les grandes places financières et dans les principaux centres de clientèle non résidente.

*L*a BNP s'est donné les moyens de s'assurer sur le marché de la gestion

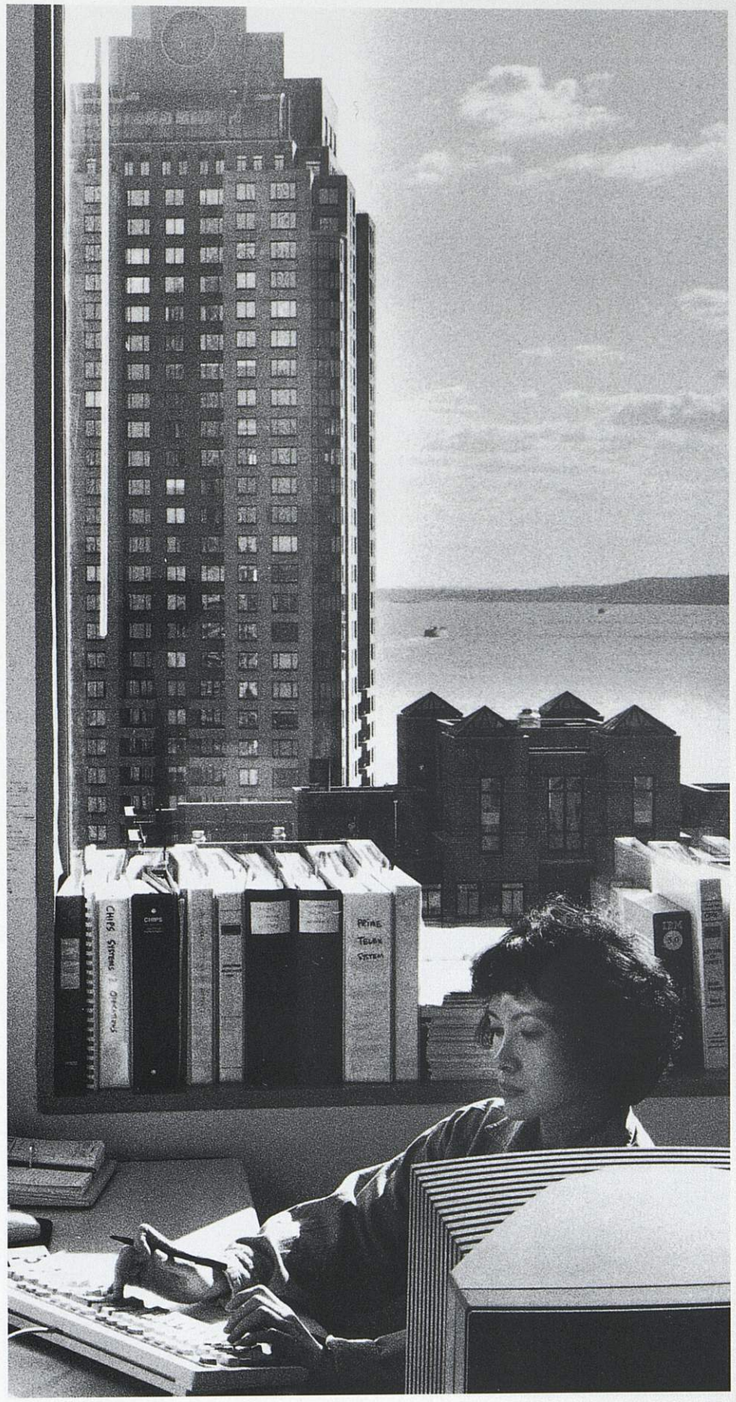

privée une place significative à la mesure de sa présence dans le monde. Les avoirs de la clientèle internationale de la Banque représentaient 166 milliards de francs au 31 décembre 1993.

*D*es stratégies de portefeuille ont été développées, notamment au travers d'une coopération avec la firme américaine Neuberger & Berman. Grâce à cette association, la Banque est désormais en mesure d'offrir à la clientèle privée fortunée et aux institutionnels des produits de gestion mieux adaptés.

LA BNP BANQUE DES INSTITUTIONS FINANCIERES

*L*a BNP offre une gamme complète de services aux banques correspondantes, que ce soit pour le compte de leur clientèle ou pour leur propre compte.

*D*e même, la BNP met à la disposition des investisseurs institutionnels un service de gestion performant tout en développant des produits répondant précisément à leurs besoins, sous forme de mandats de gestion ou de fonds communs de placement dédiés.

*U*ne gamme de fonds communs de placement multi-clients (fonds à court terme réguliers, fonds d'obligations françaises ou internationales, d'actions françaises à gestion active ou passive, etc.) principalement réservés aux investisseurs institutionnels a été créée en 1993. A partir de 1994, un service spécial des institutionnels aura pour tâche de promouvoir la politique commerciale de la BNP auprès des grands investisseurs français et internationaux.

*E*n dehors de ces priorités stratégiques, la BNP a poursuivi une politique de niches en Afrique ou en Californie.

La filiale de la BNP, Bank of the West, principale banque de proximité du groupe hors de France, a renforcé sa présence et l'animation de ses agences et a su faire évoluer sa gamme de produits, notamment en matière de cash-management.

STRATEGIE D'IMPLANTATION : LES PRIORITES REDEFINIES

A l'occasion de sa privatisation, la BNP a été amenée à redéfinir ses priorités en matière d'implantation. Elles concernent essentiellement l'Europe de l'Est, en liaison étroite avec la Dresdner Bank, et l'Extrême-Orient pour tirer parti de la conjoncture économique favorable qui règne dans cette partie du monde.

*E*n 1993, les principales ouvertures ont été constituées par la création d'une filiale commune avec la Dresdner Bank à Saint-Pétersbourg (suivie bientôt par l'ouverture d'une agence à Moscou), de deux banques offshore à Labuan (Malaisie) et à Bangkok, et par l'inauguration de la succursale de Tianjin.

DES RISQUES MIEUX MAITRISES

L'ampleur des cycles économiques, qui a mis à mal de nombreuses entreprises, a conduit la BNP à renforcer son système de contrôle des risques.

Dans cet esprit, la Banque a resserré à tous les niveaux les procédures organisant une meilleure surveillance des engagements et un examen vigilant des dossiers préoccupants. Une attention particulière est portée, notamment par une centralisation des crédits "au premier franc", aux secteurs à risque : immobilier, transport maritime, aéronautique, risques souverains.

Le souci d'optimiser la gestion du bilan de la Banque et de maîtriser les risques de change et de taux d'intérêt a conduit à la création d'une Direction de la Gestion Actif-Passif, qui sera opérationnelle en 1994.

*E*n Europe du Sud, le développement de nos petits réseaux a été poursuivi avec l'ouverture de l'agence de Marousi en Grèce et de 3 nouvelles agences (2 à Porto, 1 à Setubal) au Portugal, en complément des 4 déjà existantes.

*E*nfin, la Banque a ouvert à Tanger une succursale offshore, dont la gestion a été confiée à la BNP Intercontinentale.

Les hommes de la BNP

Des femmes et des hommes motives par le developpement de leur entreprise

*U*n des objectifs stratégiques majeurs, affiché clairement à l'occasion de la privatisation, est de préserver l'emploi de ceux qui travaillent actuellement à la BNP. Pour y parvenir, la Banque doit gagner des parts de marché, redéployer ses forces, atteindre l'efficacité de ses meilleurs concurrents.

*L*a bataille pour l'emploi fait appel à la responsabilité de chacun. Elle exige la participation et l'engagement de tous. La BNP a la volonté de concilier sa recherche d'une meilleure productivité et son objectif de préservation de l'emploi de ses salariés par une gestion rationnelle et solidaire des effectifs.

Formation : 50 heures par salarie

*F*acilitée par un Plan d'Adaptation de l'Emploi, la réduction des effectifs de 952 personnes en France a été entièrement assurée en 1993 par des départs naturels ou volontaires, 200 salariés étant partis dans le cadre d'une procédure d'aide à la création d'entreprises. Cette politique a permis de maintenir le recrutement à un niveau élevé. 800 jeunes sont entrés dans la Banque en 1993.

*P*our accompagner sa politique de l'emploi, poursuivre la modernisation de ses structures et réaliser ses ambitions commerciales, la BNP a encore renforcé son dispositif de formation en le spécialisant par filière professionnelle : entreprises, particuliers, professions libérales, artisans et commerçants.

*S*on nouveau Centre de Formation, à Louveciennes, a accueilli 16 000 stagiaires en 1993 et a donné un nouvel essor à la formation au management et aux métiers administratifs.

C'est au total un effort de plus de 400 millions de francs, l'équivalent de 5,5 % de sa masse salariale, que la Banque a ainsi consacré à la formation de son personnel, chaque bénéficiaire ayant reçu en moyenne 50 heures de formation dans l'année.

> ***L'amélioration des compétences a permis de poursuivre la politique de promotion interne engagée depuis plusieurs années.***

Des modes de gestion modernes

L'amélioration des compétences qui en a résulté a permis de poursuivre la politique de promotion interne engagée depuis plusieurs années. Du fait de cette politique et de l'évolution des recrutements, de 1983 à 1993, le pourcentage des employés est passé de 36,6 % à 12,2 %, celui des gradés a progressé de 51,9 % à 70 %, tandis que la proportion des cadres s'est accrue de 11,5 % à 17,8 %.

*P*arallèlement, de nouvelles méthodes ont été imaginées pour clarifier la gestion individuelle des carrières et rénover progressivement le système d'évaluation professionnelle.

*C*omme par le passé, la BNP s'est attachée à conserver une politique de rémunération motivante. Les mesures salariales de nature professionnelle ont été ainsi complétées par des dispositions catégorielles ou individuelles. Cette politique sélective, conduite dans les limites budgétaires que l'entreprise s'était fixées pour 1993, a permis de faire évoluer le salaire fixe moyen de 3,6 %.

Accord sur les retraites

*E*nfin, la difficile question des retraites a pu être traitée, mettant un terme aux incertitudes qui pesaient sur les pensions futures, compte tenu de la structure démographique du personnel bancaire.

*E*n septembre 1993, la profession est parvenue à la signature d'un accord assurant à long terme les retraites du secteur bancaire en intégrant les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC. Cet accord professionnel a été complété le 15 décembre 1993 par un accord d'entreprise qui a adapté les statuts de la Caisse de Retraites de la BNP.

Mécénat

RECHERCHE MEDICALE, BARNES, ROLAND GARROS

*G*râce à des actions de parrainage, la BNP apporte son soutien à un nombre important d'institutions et de manifestations orientées dans trois directions : la recherche médicale, la culture, le sport.

PARTENARIAT MEDICAL

*P*riorité à la recherche. Un fonds, créé en 1990 par la BNP dans le cadre de la Fondation pour la Recherche Médicale, contribue au financement des travaux dans les domaines du cancer, du sida et des handicaps mentaux. En janvier 1993, il a accordé son aide à sept jeunes chercheurs, dont les travaux sont remarquables, particulièrement dans le domaine de l'immunologie moléculaire. La BNP est partenaire de l'Institut Pasteur pour l'édification d'un centre de recherche sur le sida et les rétrovirus, ainsi que de l'Institut de Garches pour la recherche appliquée dans le domaine des handicaps physiques.

MECENAT CULTUREL

*S*oixante-douze chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes ont été exposés pour la première fois en France au Musée d'Orsay, du 8 septembre 1993 au 2 janvier 1994. Organisée par la Direction des Musées Nationaux, avec l'appui financier de la BNP et d'Havas, cette exposition a constitué l'un des événements culturels majeurs de l'année 1993. Elle a attiré un million et demi de visiteurs.

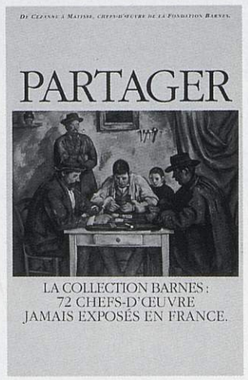

PARRAINAGE

*D*epuis vingt ans, en partenariat avec la Fédération Française de Tennis (FFT), la BNP apporte au tennis un soutien important et fidèle.

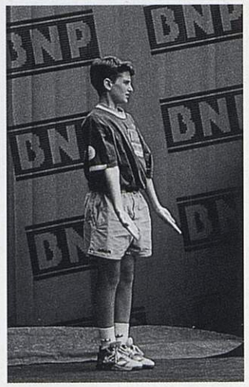

Elle est le partenaire officiel du Tournoi de Roland Garros. Retransmis dans une centaine de pays au travers de plus de deux mille heures de programmation, ce tournoi contribue à la notoriété mondiale de la Banque. En 1993, la BNP et la FFT ont reconduit leur contrat pour les tournois de Roland-Garros et celui de Paris-Bercy.

CONCEPTION & REALISATION

BNP
DIRECTION DU CONTROLE GENERAL ET DE LA STRATEGIE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE

AGENCES
FAIRE-SAVOIR - K.O COMMUNICATION
PHOTOGRAPHIE - CHRISTOPHE DEMONFAUCON

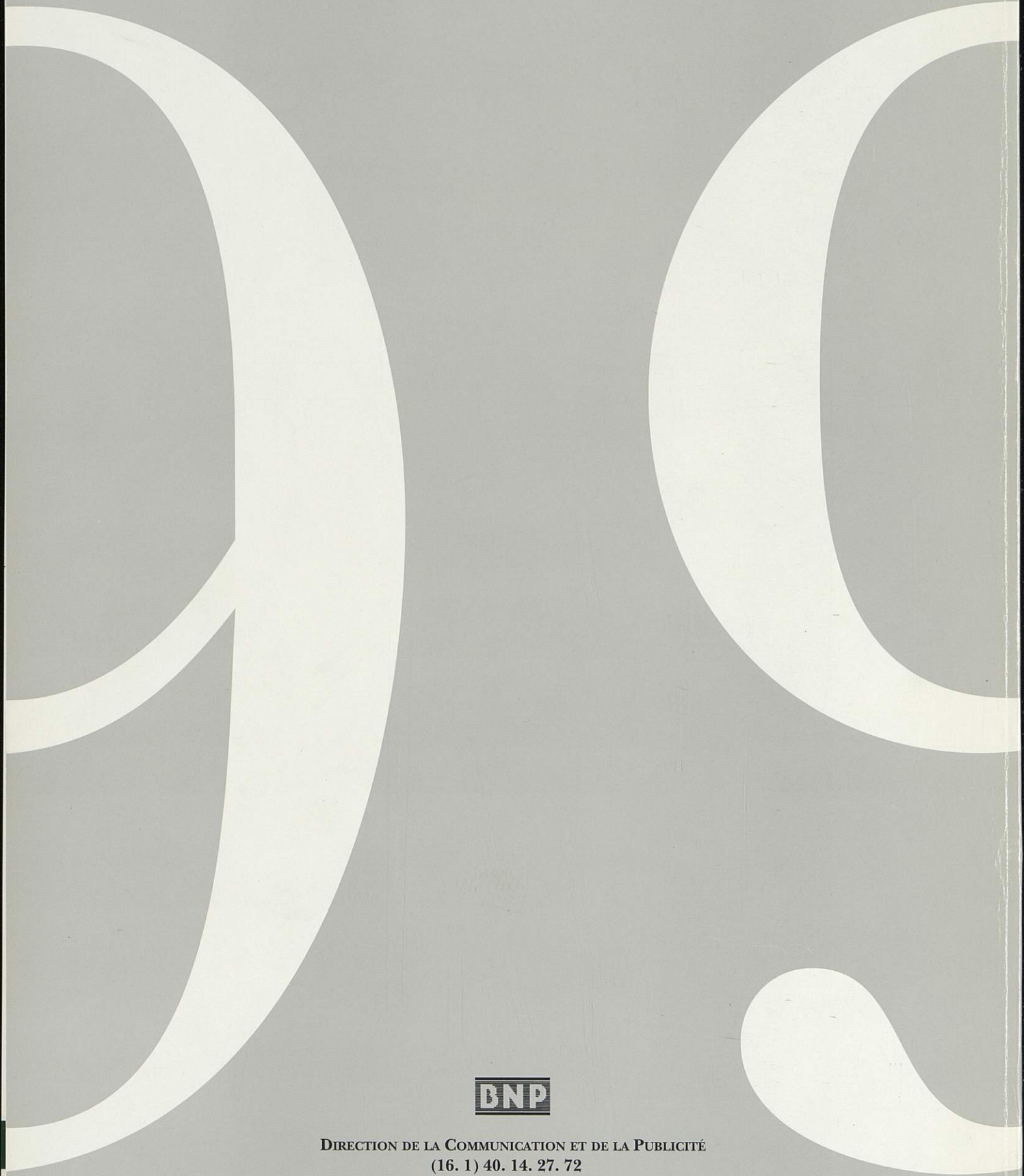

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITÉ
(16. 1) 40. 14. 27. 72

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
(16. 1) 40. 14. 93. 00

PB 940007